



2015



A photograph of a green recycling bin overflowing with plastic and paper waste, set against a building facade with a decorative window. The bin is on a sidewalk, and the background shows a building with a window featuring a decorative metal grille. A large, semi-transparent, light blue circular graphic is overlaid on the left side of the image.

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au Maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.



ANTOINETTE GUHL

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'économie
sociale et solidaire,
de l'innovation sociale
et de l'économie circulaire



MAO PENINOU

Adjoint à la Maire de Paris,
chargé de la propreté,
de l'assainissement
et de l'organisation
et du fonctionnement
du Conseil de Paris

ÉDITORI

AL

Traduire en politiques publiques concrètes la trajectoire zéro déchet afin accélérer la transition écologique, voilà le mot d'ordre qui a guidé l'action de la Ville de Paris en cette année 2015. Parce que l'on peut tout à la fois produire moins de déchets, fabriquer à Paris, créer de l'emploi et du lien social au cœur de notre territoire !

Nous avons atteint l'engagement parisien d'une baisse de 7 % de la production moyenne de déchets par habitant entre 2010 et 2015. En 2015, la quantité de déchets diminue, et le recyclage augmente de près de 10 % quand l'incinération et l'enfouissement poursuivent leurs décrues : 10 000 tonnes de déchets incinérés en moins, 8000 enfouies en moins quand 16 000 tonnes de plus ont été recyclées par le service public de gestion des déchets. La fin du recours à l'enfouissement n'est plus une lointaine perspective. Contribuant à cette baisse générale de la production de déchets, les ressourceries parisiennes ont accru de 27 % la quantité des objets qu'elles ont détournés de la fin de vie pour assurer leur réemploi ou leur recyclage. De nombreuses démarches de consommation et de comportement responsables en interaction directe avec les initiatives portées par les habitants ont permis de rendre toujours plus présente l'économie circulaire à Paris.

Ces quelques chiffres clés traduisent l'efficacité des politiques conduites sur le terrain. Pour entrer au cœur des dispositifs que la Ville met en œuvre, vous trouverez au sein de ce rapport annuel des indications sur le renforcement des actions menées par la Ville ces dernières années ainsi que les nouvelles actions engagées sous cette mandature et qui portent déjà leurs fruits.

Si les pistes sont désormais tracées, il nous reste à transformer l'essai. Avec les Jeux Olympiques en ligne de mire, des Jeux exemplaires en matière d'écoresponsabilité, c'est un grand défi que Paris entend relever. Pour opérer cette transition ensemble, nous avons pour ambition de très largement faciliter le tri pour les Parisiennes et les Parisiens. Visibilité, simplicité, proximité sont les trois axes qui guident notre action quand nous concevons et déployons notre plan de relance du tri, quand nous testons les stations TriLib' à travers Paris, quand nous prévoyons l'extension du tri des plastiques à tous les plastiques... « Triez sans vous trompez », « Triez où vous voulez » ! Comme le déclare la nouvelle campagne d'affichage, le tri devient plus facile pour tous.

C'est la ville entière qui revisite son regard sur les déchets : du déchet rebut dont il faut se défaire, nous passons au déchet ressource qui doit trouver toute sa place dans l'espace public, afin d'être valorisé au cœur de nos territoires en créant emploi et lien social. Signe d'une évolution positive, le travail engagé essaime au cœur de projets tels que « Réinventer Paris ». Cette ville qui change c'est aussi une ville qui se dote de nouveaux espaces de tri, adossés à des espaces de réemploi. Développer les ressourceries, composter en proximité, favoriser l'essor de structures issues de la nouvelle économie, qui préfèrent l'éco-conception, la réparation, le prêt et le partage à la production de mauvaise qualité en grandes quantités, voilà ce sur quoi la Ville entend renforcer encore son action. Une collectivité qui se prépare activement à quelques grands chantiers pour 2017 : la révision du Programme Local de Prévention des Déchets, le plan parisien pour le déploiement du compostage de proximité, l'élaboration du Plan d'action pour l'économie circulaire et la mise en œuvre concrète de la collecte séparée des biodéchets des ménages. Précurseurs parmi les Parisiens, les 170 000 habitants du 2^e et du 12^e arrondissements pourront trier tous leurs biodéchets dans moins d'un an. Nous en ferons du biogaz et du compost !

SOMMA

IRE

1 Le bilan 2015
Page 8

2 Présentation
générale des
compétences en
terme de gestion
des déchets
ménagers et
assimilés à Paris
Page 14

3 La prévention
des déchets,
pilier de
l'économie
circulaire
Page 18

4 La collecte et le tri
des déchets,
autre pilier de
l'économie
circulaire
Page 38

5 Les moyens
affectés à la
collecte de
déchets
Page 60

6 Le traitement
des déchets
Page 68

7 Les éléments
financiers
Page 82

8 Glossaire
Page 86

1 Le bilan 2015

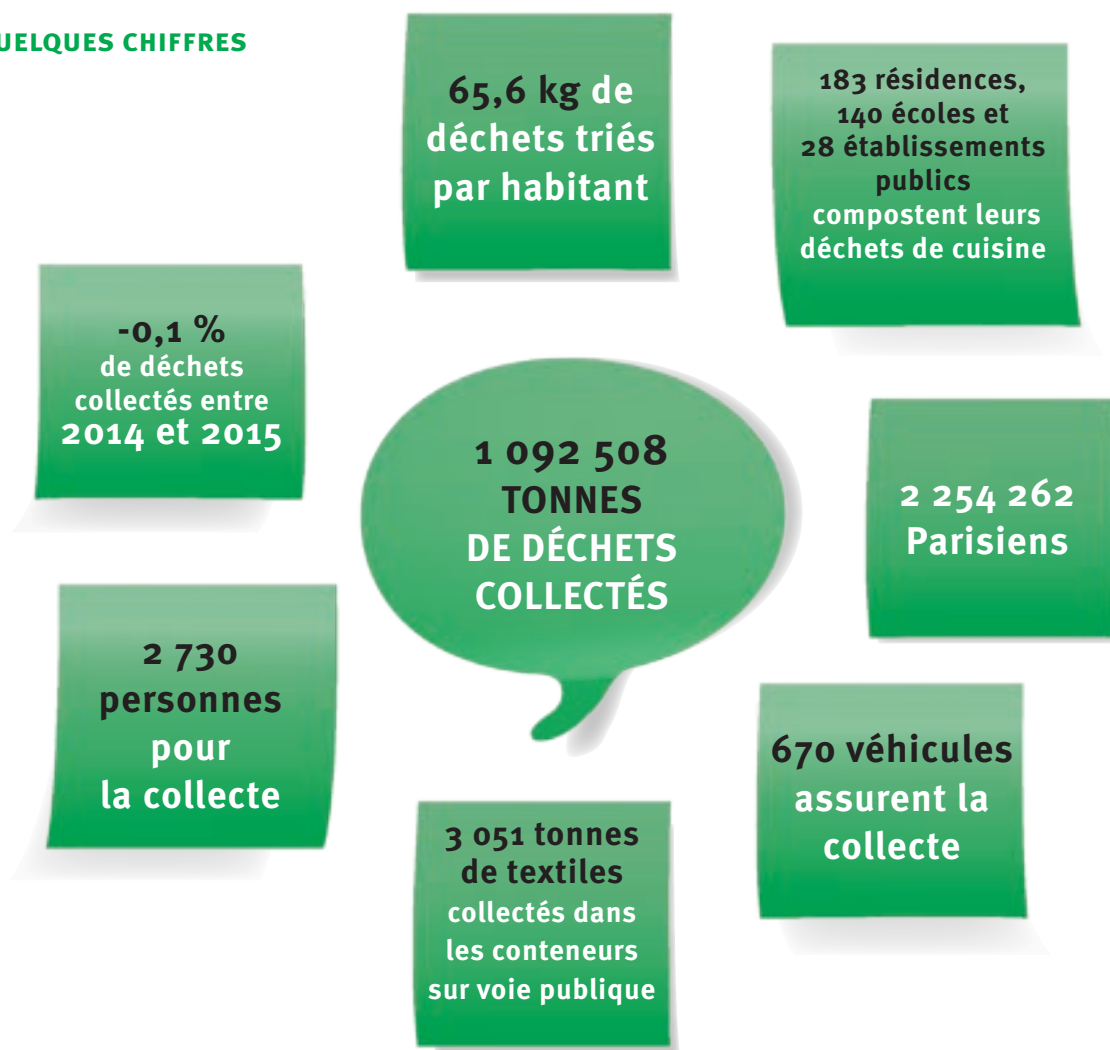
1.1 LES REPÈRES 2015 Quelques chiffres

1.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

1.3 LES PERSPECTIVES 2016

1.1 LES REPÈRES 2015

■ QUELQUES CHIFFRES



INDICATEUR D'ACTIVITÉ

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 351 sites (résidences, écoles et établissements publics) compostent à Paris, grâce à l'accompagnement proposé par la Mairie ;
- 2 220 enlèvements de déchets dangereux à domicile ou en apport volontaire en Espaces tri (anciennement centres de valorisation et d'apport des encombrants) ;
- 2 916 tonnes collectées par les recycleries (soit + 27 % par rapport à 2014) ;
- Près de 3 051 tonnes de textiles collectées dans les conteneurs sur la voie publique ;
- 856 animations sur le thème de la prévention des déchets : 44 664 personnes sensibilisées.

COLLECTE

1 092 508 tonnes
de déchets collectés par
la Ville de Paris, dont :

Ordures ménagères
assimilées

78,7 %
860 176 tonnes

Multimatériaux

7,3 %
79 827 tonnes

Verre

6,2 %
67 307 tonnes

Biodéchets

116 tonnes

Déchets
occasionnels

7,8 %
85 082 tonnes

TRAITEMENT

Le traitement de la plupart des déchets ménagers des Parisiens ainsi que ceux de 83 autres communes est confié au Sycotom. La répartition par mode de traitement des **1 092 508 tonnes de déchets** présentée ci-dessous a été calculée en entrée de centre de traitement. Les métaux issus de l'incinération des déchets ne sont pas comptabilisés dans la catégorie « recyclage ».

Recyclage

17,1 %

189 865 tonnes

Incinération

77,5 %

861 966 tonnes

Enfouissement

5,4 %

40 676 tonnes

1.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015



■ **JANVIER** – Elaboration de la réponse à l'appel à candidature du **plan de relance du tri de 2016**.

■ **FÉVRIER** - Lancement du quatrième appel à projets associatifs pour des animations sur le thème de la prévention des déchets.

- Présentation d'un nouveau modèle de conteneur par Ecotextile, Le Relais 75 et Le Relais Val de Seine.

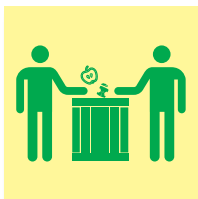
■ **MARS** – Lancement de la collecte des biodéchets dans le restaurant administratif de l'Hôtel de Ville.

■ **AVRIL** - Mise en place du tri sur le Marathon de Paris.

- Reconduction de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation de conteneurs dédiés à la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC).
- Deuxième édition de la semaine nationale du compostage.

■ **MAI** – Foire de Paris : promotion des pratiques de réemploi auprès des visiteurs.

- Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire : lancement et tenue du village OuiShareFest.
- Lancement du guide sur la collecte, le tri et la valorisation des TLC par ECO TLC à l'hôtel de Ville.
- Remise du plan d'actions pour relancer le tri des emballages à EcoEmballages.



■ **JUIN** – Lancement d'un deuxième compost de quartier dans le square Éloïse et Abélard, géré par l'association J'aime le vert et le conseil de quartier du 13^{ème}.

- Semaine Européenne du Développement Durable (SDD).
- Première édition de la fête de la récup' organisée par le Réseau Francilien du Réemploi, soutenue par la Ville de Paris.
- Mise en place du tri lors de la fête de la musique.
- Rencontre avec le responsable de RECOLOGY (San Francisco) sur sa stratégie zéro déchet.
- Lancement de la collecte des biodéchets dans les restaurants administratifs Mazas et square Lesage.
- En application de la loi n° 2014-773 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014, vote au Conseil de Paris du dispositif « 1 % Déchets » qui permet, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées au budget de collecte des déchets, de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers. Paris est une des premières villes à l'avoir mis en place. Trois types d'action sont prévus : la conduite de projets de coopération décentralisée, la subvention de projets de développement dans le domaine des déchets ménagers portés par des associations et la subvention d'interventions d'urgence suite à des catastrophes humanitaires. Le dispositif a permis en 2015 de lancer et d'approfondir trois coopérations avec Tunis, Brazzaville et Kinshasa dans le domaine de la gestion des déchets, et de contribuer au financement des projets « AFRICOMPOST » de GEVALOR au Togo et « GID » de ENDA au Vietnam.



■ **JUILLET** – Déploiement des Trimobiles dans 5 arrondissements (10^{ème}, 12^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}).

- Déploiement des collectes solidaires par l'éco-organisme Ecologic en partenariat avec Emmaüs dans les 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements.
- Candidature de la Ville de Paris en partenariat avec le Sycotom à l'appel à projet national « Zéro gaspillage zéro déchet ».

- **AOÛT** – Lancement de l'étude d'aide à la faisabilité pour la collecte des biodéchets des ménages.

- **SEPTEMBRE** – Poursuite du déploiement des Trimobiles sur tous les arrondissements (hors 2^{ème}).

- Ouverture de la Ressourcerie créative, nouvelle recyclerie dans le 14^{ème} arrondissement.
- Lancement de la collecte des biodéchets dans le restaurant administratif 121 avenue de France.
- Etats généraux du grand Paris de l'économie circulaire : restitution à l'Hôtel de ville - Prix de l'économie circulaire - Signature du Pacte de l'économie circulaire par les collectivités participantes.
- 8 actions parisiennes lauréates du plan de relance du tri d'EcoEmballages.

- **OCTOBRE** – Journée mondiale de lutte contre le gaspillage alimentaire le 16 octobre ; « Village anti-gaspi, pour le climat aussi » sur le parvis de l'Hôtel de Ville - Animations réalisées en partenariat avec Monoprix.

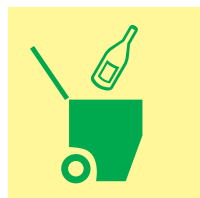
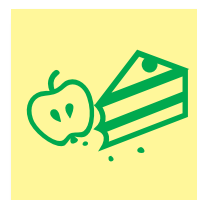
- **NOVEMBRE** – Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD).

- Vote par le Conseil de Paris du « Plan Stratégique municipal de lutte contre le gaspillage alimentaire ».
- Commissions consultatives du Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins (PREPAS) et du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) organisées par la région Ile-de-France.

- **DÉCEMBRE** – Tenue de la COP 21.

- **TOUTE L'ANNÉE**

- Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire d'Avril à Septembre.
- Exécution de la dernière année du PLPD 2012-2015 et établissement du bilan.
- Réalisation du troisième sondage comportemental des Parisiens en matière de réduction et tri des déchets couplé à une campagne de caractérisation des déchets.
- Mise en place d'une démarche d'exemplarité sur le management environnemental dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville ; renforcement des actions de prévention et de tri des déchets.
- Finalisation de l'étude confiée à l'APUR pour l'élaboration du Schéma Directeur des Déchets de Proximité et du Recyclage (SDDPR) pour le réemploi et la collecte des déchets occasionnels et poursuite du groupe de travail sur le SDDPR.
- Renouvellement de la délégation de service public de gestion des marchés alimentaires comportant, entre autres, des clauses pour généraliser la redistribution des invendus sur les marchés alimentaires et la collecte des biodéchets.
- Relance du marché de collecte des emballages en verre en porte-à-porte et des colonnes à verre.



1.3 LES PERSPECTIVES EN 2016

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Poursuite de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2016-2020 ;
- Elaboration du « Plan compost » pour le déploiement du compostage collectif ;
- Accompagnement et lancement de nouveaux projets de compostage de quartier ;
- Accompagnement et lancement de nouveaux projets de recyclerie ;
- Généralisation de la redistribution des invendus sur les marchés alimentaires ;
- Mise en œuvre du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Fin de la distribution de sacs plastiques d'origine pétrolière sur les marchés alimentaires.

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

- Ouverture du nouvel Espace tri Porte de Pantin ;
- Mise en place de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) dans les Espaces-tri avec Eco-DDS pour la collecte et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants, ... ;
- Renouvellement du marché de fourniture et maintenance des bacs de collecte ;
- Généralisation de la collecte des biodéchets sur les marchés alimentaires découverts ;
- Mis en œuvre du plan de relance du tri des emballages ménagers comportant entre autres, une importante campagne de communication (distribution du guide du tri à l'ensemble des Parisiens) ;
- Préparation de la mise en place de la collecte des biodéchets des restaurants administratifs.
- Préparation de l'expérimentation de la collecte des biodéchets des ménages du 2^{ème} et 12^{ème} arrondissements) ;
- Expérimentation de TriLib' sur l'espace public ;
- Commande de 26 bennes à motorisation GNV (Euro 6) à gabarit réduit suite à la disponibilité récente de ce type d'engin.

TRANSVERSAL

- Mise en place du suivi organisationnel du projet « zéro déchet, zéro gaspi » ;
- Mise en œuvre des actions du Livre blanc de l'économie circulaire et du Pacte de l'économie circulaire et événement pour les 1 an des Etats Généraux ;
- Mise en œuvre du Plan de Renforcement de la Propreté (PRP), incluant les actions de la stratégie « zéro déchet » ;
- Vote au Conseil de Paris du schéma de promotion de l'achat socialement et écologiquement responsable ;
- Mise en œuvre de la charte de la ville intelligente et durable ;
- Mise en œuvre du Schéma Directeur des Déchets de Proximité et du Recyclage (SDDPR) ;
- Développement des collectes solidaires de proximité par Ecologic sur tout son périmètre d'intervention.
- Montée en puissance progressive du dispositif « 1 % Déchets ».

2 Présentation générale des compétences en terme de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris

2.1 LES TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

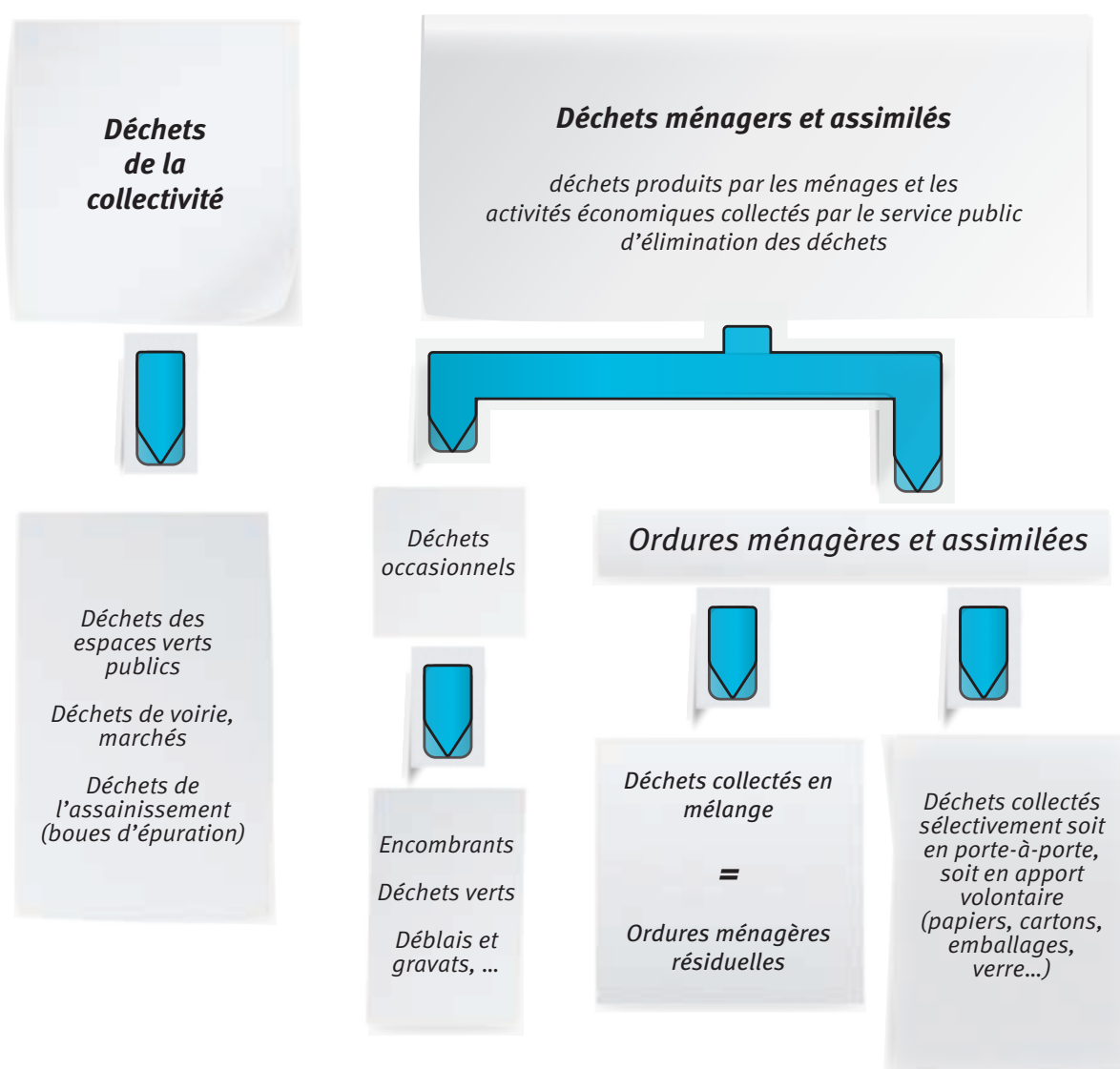
2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS



2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

La Mairie de Paris possède la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. En ce qui concerne les déchets dits assimilés, les entreprises peuvent signer un contrat avec la Mairie de Paris qui effectuera alors cette prestation, ou la confier à un prestataire privé.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



3 La prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire

3.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, Qu'est-ce que c'est ?

3.2 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS : objectif - 7 % en 2015

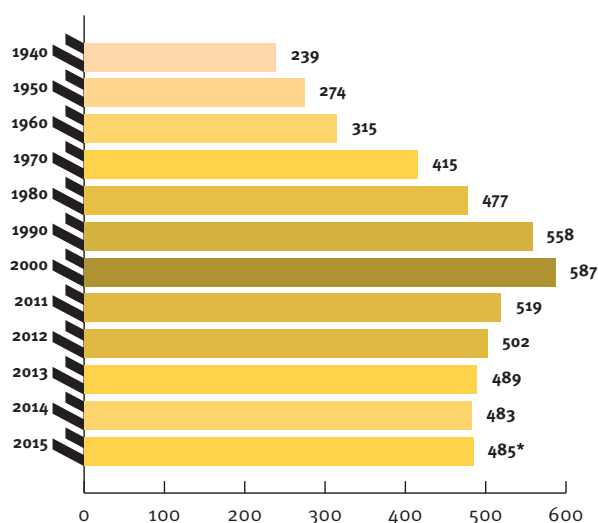
3.3 LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DE RÉEMPLOI mises en oeuvre

3.4 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : Des premiers résultats encourageants

3.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

En cinquante ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris. Cette évolution s'explique par l'apparition de nouveaux produits sur le marché et l'évolution de nos habitudes de consommation : l'achat de plats préparés, d'aliments suremballés, de portions individuelles et de biens d'équipement (électroménager, téléphones...) dont la durée de vie est limitée.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS DEPUIS 1940 (en kg / habitant)



* Le tonnage global a baissé entre 2014 et 2015, mais sous l'effet d'un léger recul de la population parisienne, la quantité de déchets par habitant a très légèrement augmenté (+ 0,4 %).

■ LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, UNE PRIORITÉ PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Produire sans piller, consommer sans gaspiller, recycler sans détruire sont les grands principes de l'économie circulaire.

La prévention des déchets en est un élément essentiel. Elle consiste d'une part, à réduire les quantités de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement. La conception des produits et de leurs emballages (écoconception), leur mode de production et de distribution participant déjà à la prévention des déchets. Mais nos pratiques en tant que consommateur permettent aussi d'éviter la production de déchets (réduire les déchets dès l'achat, éviter le gaspillage, réparer, donner...).

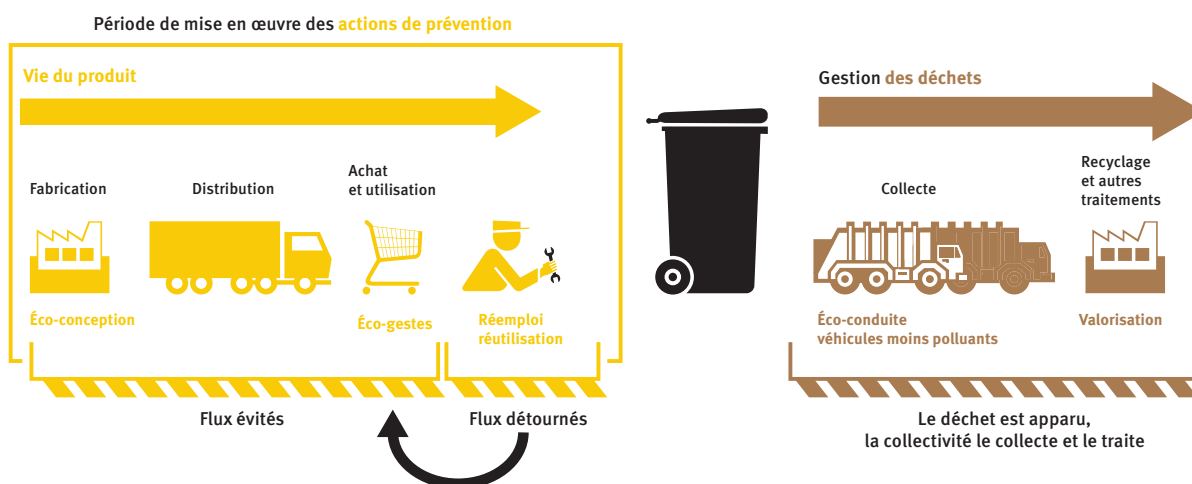
■ LE TRI, C'EST BIEN, LA RÉDUCTION, C'EST MIEUX !

Depuis plusieurs années, le tri sélectif a connu un réel essor à Paris. Les gestes de tri ne sont toutefois pas toujours connus et mis en œuvre.

Réduire ses déchets ménagers, c'est s'interroger sur l'usage des produits et modifier sa consommation et ses pratiques pour réduire le gaspillage.

Les actions de prévention doivent intervenir au cours de la vie d'un produit, avant que celui-ci ne devienne un déchet.

**RÉDUIRE SES DÉCHETS, C'EST PASSER
DU TOUT JETABLE AU TOUT UTILE ET DURABLE.**



**DÉCHETS,
MOINS
C'EST MIEUX.**

3.2 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS : OBJECTIF - 7 % EN 2015

La Ville de Paris a atteint son objectif de réduction de 7 % entre 2009 et 2015.

Elle n'a pas attendu l'obligation légale d'organiser la réduction des déchets pour lancer son premier plan de prévention des déchets (2006-2010) qui avait déjà permis de réduire de 6,3 % la production de déchets ménagers par Parisien.

■ L'ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La directive cadre européenne de 2008 a demandé aux états membres de se doter de plans de prévention. Les lois nationales de 2010 (Grenelle 1 et 2) ont rendu obligatoire les programmes locaux de prévention des déchets pour les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets ménagers. Elles ont également fixé un objectif ambitieux de réduction des déchets de 7 % par habitant en 5 ans.

La Mairie de Paris était déjà engagée dans l'élaboration de son PLPD avant l'obligation légale. Ce dernier a été adopté par le Conseil de Paris en février 2012, visant une réduction de 7 % du tonnage des déchets ménagers et assimilés, hors objets encombrants entre 2009 et 2015, soit une réduction de 31 kg par habitant en 5 ans.

La dimension participative du programme parisien s'appuie sur l'Observatoire de la Réduction, du Réemploi et du Recyclage des déchets (O3R). L'objectif est d'évaluer et d'orienter la politique municipale, de sensibiliser et d'initier des projets avec des partenaires privés et associatifs. Lieu d'échanges de bonnes pratiques et de retours

d'expériences, de concertation et d'initiatives, l'O3R anime un réseau sur la prévention des déchets et soutient les initiatives et actions pilotes des partenaires : structures de démocratie locale, acteurs économiques, services publics, associations engagées, institutions, etc.

Pour sa conception en 2011, le Programme a bénéficié de l'expérience de l'opération pilote « Moins de déchets dans le 11^{ème} » lancée en 2009, de propositions formulées par les groupes de travail de l'O3R, d'une analyse sociologique du territoire et d'une campagne de caractérisation, complétée d'un sondage comportemental.

La campagne de caractérisation a révélé que les catégories de déchets les plus représentées étaient, en 2011 : les papiers (18 %), les déchets putrescibles (13 %), les emballages en verre (13 %), les emballages plastique (11 %) et les cartons (11 %).

Le sondage comportemental réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 3 500 Parisiens, a permis d'identifier 5 types de comportements dont la compréhension a contribué au choix des stratégies de sensibilisation :

- 90 % des Parisiens sondés savent en quoi consiste la réduction des déchets ;
- 58 % attendent plus d'informations ;
- 22 % souhaitent acheter des produits moins emballés ;
- 50 % veulent poser un autocollant Stop Pub sur leurs boîtes aux lettres ;
- 39 % sont prêts à composter leurs déchets alimentaires.

Ces deux enquêtes sont réalisées tous les 2 ans pour mesurer les évolutions. Elles ont été menées en 2011, 2013 et 2015.

Un autre enseignement révélé par les caractérisations est l'importance du gaspillage alimentaire à Paris. Environ 20 % des déchets alimentaires jetés à la poubelle sont des aliments encore emballés, soit trois fois plus que la moyenne française..

Ces données ont été prises en compte dès 2011 dans l'élaboration du Programme, qui s'articule autour de 4 axes d'actions en direction de publics-cibles :

- **Axe 1 Sphère habitat :**
promouvoir la prévention des déchets au plus près des Parisiens, sur leur lieu de vie.
- **Axe 2 Sphère publique :**
relayer les messages de prévention via les principaux services publics (enseignement et santé).
- **Axe 3 Sphère professionnelle :**
sensibiliser les entreprises, les salariés, les consommateurs et les visiteurs.
- **Axe 4 Mobilisation et éco-exemplarité** de la collectivité et des services publics.

■ LA MOBILISATION DES ACTEURS ET LE DÉMARRAGE DES ACTIONS

Le PLPD prend en compte les déchets produits par les habitants et visiteurs aux différents moments de leur journée et dans les différents lieux fréquentés : habitation, services publics, lieux de travail, commerces, espace public.

Afin d'appréhender la multiplicité des acteurs concernés par la prévention des déchets, la Mairie de Paris a entamé un travail de recherche de partenaires, de conception d'argumentaires et de mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

Un effort particulier a été porté sur le recensement et la sensibilisation des acteurs et partenaires afin de susciter des initiatives et des engagements durables.

Deux étapes :

- **La mobilisation des publics-relais pour enclencher ensuite des actions et démultiplier les initiatives.**
- **L'information des publics-cibles qui s'appuie sur des argumentaires en faveur de la prévention des déchets.**

Chacun est alors invité à initier des actions destinées à diminuer sa production de déchets et pour diffuser des messages de prévention au sein de son entreprise, son commerce ou son immeuble. Les premières actions débutées en 2012 ont permis de mobiliser les acteurs et lancer la dynamique. Cette mobilisation est entretenue et diversifiée chaque année pour démultiplier les messages et les actions de prévention.

Ainsi, fin 2015, l'O3R, qui réunit l'ensemble de ses membres à l'occasion d'un comité annuel de suivi du PLPD, comptabilise 781 membres.



3.3 LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DE RÉEMPLOI MISES EN ŒUVRE

Les actions lancées depuis 2012 se sont amplifiées jusqu'en fin 2015 grâce à la mobilisation des acteurs (élus d'arrondissement, services municipaux, bailleurs sociaux, fédérations professionnelles...) et des publics : opération entreprises/établissements publics engagés, opération compostage et lombricompostage domestiques, opération immeubles engagés, soutien aux structures de réemploi, déploiement de la collecte des textiles, sensibilisation des Parisiens...

L'année 2015 a été particulièrement marquée par le développement du compostage et le déploiement des Trimobiles sur l'ensemble du territoire parisien.

■ LA SYNTHÈSE DES ACTIONS

■ La sphère habitat

- Opération "Immeubles engagés"

La Ville de Paris a mobilisé depuis 2012 quelques immeubles volontaires afin d'expérimenter les différents gestes de prévention possibles, à titre individuel et collectif, en habitat collectif et mesurer les résultats obtenus.

Les foyers étaient accompagnés tout au long de l'opération par un bureau d'études qui les a conseillés à chaque étape de la démarche. Malgré une réelle motivation et satisfaction des participants, l'opération ne s'est pas déployée à l'échelle qui était envisagée et une part des actions collectives n'ont pu être mises en œuvre. Pour accompagner au mieux les foyers dans leurs changements d'habitudes, il est apparu important de réussir à impliquer des partenaires locaux tels que les associations de locataires, les équipes de développement local et les gestionnaires d'immeuble (bailleurs...).

Toutefois, cette opération aura permis de tester différents gestes de réduction des déchets comme la limitation des emballages et du gaspillage alimentaire, ou l'apport de ses objets hors service à la recyclerie.

L'opération a également fait émerger des initiatives au sein des immeubles comme par

exemple la mise en place d'un système de récupération et de réutilisation des pelotes de laines laissées dans les placards.

- Dissuader la distribution de publicité non adressée dans les boîtes aux lettres en y apposant un autocollant Stop Pub

La promotion de l'autocollant « Stop pub » auprès des habitants s'est poursuivie en 2015 au travers d'animations ou d'informations locales menées par les divisions de propreté et les mairies d'arrondissement. L'objectif est de limiter les supports d'information papier à destination des Parisiens et d'encourager le développement des supports dématérialisés.

Les autocollants « Stop pub » sont disponibles auprès des mairies d'arrondissement qui souhaitent les mettre à disposition. Ils peuvent également être récupérés au niveau de la loge des gardiens d'immeuble qui souhaitent le proposer, comme cela a été expérimenté avec succès par un ensemble d'immeubles accompagné dans le cadre de l'opération « immeubles engagés ».

Le recensement annuel des boîtes à lettres équipées d'autocollants « stop pub » montre une progression régulière depuis 2012, passant de 4,6 % à 5,9 %.

Le troisième baromètre comportemental des Parisiens en matière de déchets, réalisé en novembre 2015, indique que 2 % des Parisiens déclarent coller spontanément un stop-pub pour réduire leurs déchets et que 48 % seraient prêts à le faire.

Les actions menées ainsi que la diminution des publicités sous format papier ont permis de réduire de 6,6 kg par habitant les imprimés distribués.

En effet, en 2015, une nouvelle campagne de caractérisations des ordures ménagères (estimation du contenu du bac à couvercle vert) a été réalisée pour mesurer l'évolution des comportements. Le gisement d'imprimés jetés est passé de 11 kg par habitant en 2009 à 4,4 kg par habitant en 2015, ce qui représente une baisse très importante.

- Le compostage (focus en p.30)

Depuis 2010, les habitants et les établissements publics peuvent être accompagnés dans la démarche de compostage ou lombricompostage collectif de leurs biodéchets en pied d'immeuble. La Mairie offre le matériel, l'accompagnement par un maître composteur et la formation des participants.

Le succès de l'opération, confirmé par les sondages réalisés, démontrent le fort intérêt des Parisiens pour ce dispositif. Fin 2015, 351 immeubles et établissements publics compostaient leurs biodéchets. En moyenne, une copropriété comprenant une trentaine de participants, permet de détourner environ une tonne de déchets ménagers par an. Au total cela représente plus de 200 tonnes de déchets évités chaque année.

Les projets de compostage de quartier, installés sur des lieux publics et portés par des associations, se sont développés en 2015. La Mairie de Paris a apporté son soutien à quatre nouveaux projets de ce type, dans les 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

- La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

L'objectif de cette collecte est de détourner ce flux des bacs d'ordures ménagères vers le réemploi et les filières de recyclage adaptées.

Depuis 2011, la Mairie de Paris autorise Le Relais 75, Le Relais Val de Seine et Ecotextile à poser des conteneurs sur la voie publique pour collecter des TLC en vue de leur réemploi et recyclage. Cette convention d'occupation du domaine public a été renouvelée en 2015. Grâce à un parc de 256 conteneurs, ces 3 opérateurs ont collecté 3 046 tonnes de textiles sur l'espace public en 2015 (soit +5,2 % par rapport à 2014). A cette action, s'ajoute le tonnage issu des animations menées lors des vide-greniers de sorte qu'au final 3 051 tonnes ont été détournées de l'incinération. Sur ce total, 61 % des TLC sont réemployés et 33 % recyclés.

Le sondage comportemental, renouvelé en 2015, montre que les Parisiens jettent de moins en moins leurs textiles à la poubelle. Ils se sont appropriés les conteneurs sur la voie publique ; mais également les donnent à des proches ou à une association (recyclerie...), ou encore les revendent à des tiers.

Les campagnes de caractérisation des déchets menées en 2013 puis en 2015 confirment la baisse des textiles dans la poubelle parisienne.

Les trois opérateurs sont toujours ponctuellement confrontés à des tentatives d'intrusion ou de pillage des conteneurs à textiles. Pour y répondre, ces derniers ont augmenté leur fréquence de collecte et adapté leurs procédures d'intervention afin de réagir rapidement lors d'un signalement. Le conteneur faisant l'objet d'un pillage est alors soit déplacé, soit remplacé par un modèle plus sécurisé. En effet, des améliorations techniques sont régulièrement apportées, à la fois pour sécuriser les conteneurs et pour limiter le risque lié à l'intrusion de personnes.

- Les structures de réemploi

Les ressourceries et recycleries sont des structures associatives qui collectent les dons d'objets (textiles, meubles, livres...) pour leur donner une seconde vie. Leur activité participe donc au développement du réemploi à Paris, aux côtés d'autres acteurs associatifs et professionnels.

En 2015, une nouvelle recyclerie a vu le jour dans le 14^{ème} arrondissement : la Ressourcerie créative. Au total, les 8 recycleries parisiennes ont permis de détourner de l'incinération ou de l'enfouissement environ 2 916 tonnes (soit +27 % par rapport à 2014). Ces structures, soutenues par la Mairie de Paris encouragent également la diffusion des bonnes pratiques auprès des habitants et permettent le retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail.

La Mairie de Paris élabore également un Schéma Directeur des Déchets de Proximité et du Recyclage (SDDPR), visant notamment à favoriser l'implantation d'une recyclerie par arrondissement.

La Mairie de Paris soutient d'autres projets associatifs en lien avec le réemploi et la réparation, comme les bricothèques et des ateliers de création associatifs.

- La collecte des déchets dangereux des ménages (cf. partie 4.7)

Cette collecte est gratuite et s'effectue, soit sur rendez-vous, soit en apport volontaire dans un des 5 (sur 7) Espaces tri qui acceptent ce type de déchets. En 2015, 2 220 enlèvements à domicile ont été réalisés, et au total 225 tonnes ont été collectées.

Depuis septembre 2014, la Mairie de Paris expérimente également la mise en place de Trimobile. Ce dispositif, qui collecte en particulier les petits objets dangereux, a également vocation à informer les Parisiens sur les éco-gestes de réduction, de réutilisation et de tri des déchets, et les oriente vers les points de collecte permanents mis à disposition par la municipalité ou les éco-organismes. D'abord initié sur l'éco-quartier Clichy-Batignolles (17^{ème}), il a ensuite été déployé en 2015 sur l'ensemble des arrondissements. Au total, 300 tournées sur 50 emplacements, ont permis de récupérer 10 tonnes d'objets (petits Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), pots de peintures...) auprès de 10 000 Parisiens.

La Mairie de Paris contribue également au déploiement des projets de collectes solidaires initiés en 2013 dans le 11^{ème} arrondissement par l'éco-organisme Eco-Systèmes, en partenariat avec Emmaüs. Il s'agit d'une collecte de proximité des DEEE et autres petits objets encombrants sur des lieux prédéfinis avec une information en amont des habitants. Ces collectes se sont développées en 2014 dans les 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements. En 2015 elles concernent tous les arrondissements couverts par l'éco-organisme 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}. Ces opérations ont touché environ 16 000 visiteurs et permis de collecter 141 tonnes d'appareils.

Fin 2015, Ecologic a lancé l'expérimentation de ce dispositif dans le 14^{ème} arrondissement, en partenariat avec Emmaüs défi. Il prévoit de poursuivre son déploiement en 2016.

■ La sphère publique

Les actions consistent à s'appuyer sur les principaux services publics, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, pour relayer les messages de prévention.

- 21 fiches bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire ont été élaborées

Ces fiches résultent de l'expérimentation menée en 2012 et en 2013 avec 5 caisses des écoles volontaires (4^{ème}, 11^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements) pour participer à une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'expérimentation a intégré deux campagnes de pesées des biodéchets, ainsi que le déploiement d'actions et d'animations contribuant à la réduction du gaspillage alimentaire.

Les résultats ont montré en 2014 que le gaspillage alimentaire, s'élevant au départ à 35,2 % des quantités préparées, a pu être réduit à 29 %. Ce sont ainsi 6,5 tonnes de biodéchets qui ont pu être évitées, notamment grâce à une meilleure gestion des convives, un réajustement des quantités préparées, un changement de recettes, des modifications de présentation des fruits et la proposition d'assiettes « petites et grandes faims ». Ces fiches ont été diffusées en 2015 aux 20 Caisses des Ecoles et autres établissements concernés.

A partir de ce travail, ces établissements ont choisi des actions à expérimenter en 2016. En novembre 2015, une mesure a été adoptée au Conseil de Paris pour réduire le gaspillage lié aux repas préparés dans les centres de loisirs : à partir de 2016, afin de planifier le nombre exact de repas à préparer, les parents devront inscrire leurs enfants à l'avance, faute de quoi le tarif journalier sera majoré de 40 %.

Ces diverses actions sur le gaspillage alimentaire s'intègrent depuis 2015 dans les 2 nouveaux plans thématiques que sont le Plan Alimentation Durable 2015-2020 (PAD), qui concerne spécifiquement les établissements municipaux, et le Plan de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire 2016-2020 (PGA), qui vise entre autres plusieurs publics cibles : les crèches, les écoles et les restaurants de la collectivité parisienne.

- L'implication des établissements

(écoles, crèches, collèges, centres d'animation), dans des actions de prévention s'est accentuée en 2015.

Plusieurs **projets pédagogiques** lancés en 2012 ont été poursuivis, notamment sur la thématique du gaspillage alimentaire.

140 établissements dont 49 nouveaux en 2015 sont engagés dans le **compostage et le lombricompostage collectif**, contribuant ainsi à éviter l'incinération d'environ 80 tonnes de biodéchets.

La **collecte évènementielle de textiles**, initiée en 2013 dans certains établissements, s'est étendue en 2014 et 2015.

- Opération Etablissements publics engagés

Cette opération a pour but d'accompagner les établissements publics volontaires dans la réduction de leurs déchets. Au total, 6 structures ont été accompagnées : l'établissement public de santé (EPS) Maison Blanche (20^{ème}), le collège Honoré de Balzac (17^{ème}), l'école Ganérou (12^{ème}), les crèches Cotte (12^{ème}), Rebuffat (19^{ème}), et Masséna (13^{ème}).

L'accompagnement de l'ensemble de ces structures s'est poursuivi en 2015, avec le développement d'actions de réduction de la consommation de papier, de réutilisation de textiles, ou encore de réduction des emballages. Les rapports d'accompagnement de ces établissements seront présentés en 2016.

Les retours d'expériences des actions menées seront ensuite valorisés dans des fiches de bonnes pratiques, diffusables auprès d'établissements publics aux activités similaires.

- Sensibilisation des usagers à la bonne élimination des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Il s'agit des déchets des patients en autotraitement qui sont perforants, c'est-à-dire piquants, coupants et tranchants. La liste de ces déchets est détaillée sur le site dastri.fr.

En 2015, 13,6 tonnes de DASRI ont été collectées sur Paris, soit 52 % du gisement (source : DASTRI).

La Mairie de Paris collabore avec l'éco-organisme DASTRI pour contribuer à l'information

des personnes en autotraitement : la liste des pharmacies parisiennes qui mettent à disposition des boîtes de tri est disponible sur Paris.fr.

En 2014, une carte postale d'information à destination des patients en auto-traitement, a été élaborée. 6 140 exemplaires ont été diffusés en 2015 dans les mairies d'arrondissement et dans les centres de santé municipaux.

De son côté, DASTRI a lancé une campagne de communication publicitaire en Île-de-France via le réseau METROBUS. 100 faces du métro parisien et 2 200 flancs de bus encouragent les patients en auto-traitement à trier leurs déchets de soins perforants.

- De nombreuses actions de sensibilisation

ont été réalisées par les associations, soutenues dans le cadre de l'appel à projets associatifs, et les divisions locales de propreté, sensibilisant 16 035 personnes (enfants, collégiens et personnels des établissements scolaires).

À titre d'exemple, l'association PIK PIK environnement a organisé un Marathon de la mode responsable le 19 mai 2015. Vingt étudiants de 2 classes de l'Instituto Marangoni ont réalisé des pièces de vêtements à partir de textiles récupérés auprès des collecteurs parisiens. Les créations ont ensuite été présentées en exposition itinérante dans des recycleries parisiennes et accompagnées d'ateliers de couture.

■ La sphère professionnelle

Les actions consistent à sensibiliser les entreprises dont les déchets sont collectés par le service public, ainsi que les salariés et leurs clients, sur l'intérêt écologique et économique de mettre en place des actions pour réduire leurs déchets.

- Opération "Entreprises Engagées"

La Mairie de Paris a souhaité mobiliser des entreprises volontaires afin d'expérimenter les différents gestes de prévention possibles en milieu professionnel, de mesurer les résultats obtenus et de diffuser ensuite les bonnes pratiques éprouvées.

Au total, 13 structures se sont engagées de 2012 à 2014, représentant 7 secteurs d'activité : hôtellerie, traiteur, restauration, transport, maison de retraite, entreprise aéronautique et commerce. Plusieurs actions de réduction des

déchets ont pu être mises en œuvre.

Les retours d'expérience examinés en 2014 et 2015 ont permis de montrer l'efficacité et l'intérêt de certaines actions en terme de réduction des déchets, mais également au niveau économique pour l'entreprise (ex. : réduction des emballages...).

Des fiches thématiques organisées par familles d'actions (gaspillage alimentaire, réduction du papier, réduction des emballages, réemploi des DEEE et du mobilier, réduction des produits à usage unique non recyclables, collecte des déchets dangereux pour l'environnement) sont en cours d'élaboration. Elles doivent contribuer à diffuser les bonnes pratiques auprès des secteurs d'activités concernés, en partenariat avec les différents réseaux d'acteurs du PLPD (ex. : chambres ou syndicats professionnels).

- Soutien aux démarches volontaires de réduction des déchets des professionnels

La Mairie de Paris conseille les entreprises volontaires qui n'ont pas pu être accompagnées dans le cadre de l'opération « Entreprises engagées » ou qui préfèrent mettre en œuvre seules leurs actions. Elle leur propose également de valoriser les engagements pris à leur initiative en faveur de la réduction des déchets, en intégrant leurs retours d'expériences dans les fiches de bonnes pratiques.

La Mairie de Paris soutient également les démarches d'autres acteurs qui œuvrent auprès des professionnels sur la réduction des déchets dont voici quelques exemples pour 2015 :

- La Mairie de Paris a retenu le projet de conférence de l'association Riposte Verte sur la réduction des déchets. Celle-ci s'est déroulée fin 2015 et a réuni 70 personnes. Plusieurs intervenants étaient invités à témoigner, dont Toshiba qui a proposé des outils pour diminuer les déchets de papiers. Deux web-conférences ont également été expérimentées sur cette même thématique pour permettre à d'autres acteurs d'en bénéficier. Elles ont réuni 38 et 33 personnes.

- La Mairie de Paris s'est associée au groupe Elior et au Synhorcat pour lancer le premier doggy bag parisien. Cette box antigaspi, qui est adaptée à différents types de contenus (boissons, soupes, ...), a été distribuée à 8 000 exemplaires dans une centaine de restaurants

parisiens. L'opération parisienne est pilote puisqu'elle a pour vocation à être déployée de manière pérenne sur l'ensemble des restaurants du groupe Elior en France.

- L'association la Tente des glaneurs, pour le démarrage de son projet sur le marché alimentaire de Joinville (19^{ème}) initié fin 2013. Les invendus sont collectés en fin de marchés et redistribués aux personnes dans le besoin. Grâce à cette démarche, plusieurs dizaines de tonnes de fruits et légumes sont redistribués chaque année. Au vu de son succès, cette expérimentation a été pérennisée en 2015 et généralisée à d'autres marchés parisiens. Ainsi à l'occasion du renouvellement des contrats de délégation du service public de tenue des marchés alimentaires, une obligation a été introduite pour les délégataires de mettre en place des dispositifs de redistribution volontaire des denrées alimentaires. Plusieurs partenaires associatifs sont ainsi associés : la Croix rouge, la Disco soupe, la Tente des glaneurs, les Moissons solidaires, le Secours populaire, les Restos du cœur, ...

- Dans le cadre de l'appel à projets « Cap sur l'économie circulaire » lancé en mai 2015, 3 des 7 projets retenus concernent la prévention des déchets et visent à faciliter les actions des professionnels : projet de « Rcube » pour la labellisation des produits d'occasion vendus par les professionnels, projet de « Zone-Ah » pour le réemploi des drêches de brasseries, projet du « Chainon manquant » pour le développement de son activité de redistribution des denrées des professionnels du secteur alimentaire (projet déjà soutenu en 2014 dans le cadre de l'appel à projets du PLPD). Une aide financière de 50 000 euros a été partagée entre les projets retenus.

- Un magasin éphémère 100 % vrac et sans emballage, inauguré en novembre 2015 dans le 10^{ème} arrondissement, dans le cadre de la COP21 et en partenariat avec la Ville de Paris. Prévu au départ pour une durée d'un mois, la boutique accueillera finalement les consommateurs jusqu'en février 2016 en raison de son succès.

- La Mairie de Paris a souhaité sensibiliser les acteurs de la distribution aux enjeux environnementaux de la pollution par les sacs plastiques et de la réduction de ces déchets. Elle a également souhaité les mobiliser dès 2015 dans une démarche volontaire de suppression des sacs plastiques à usage unique, afin d'anticiper

l'obligation réglementaire fixée au 1^{er} juillet 2016.

- Mobilisation des professionnels en tant que relais auprès du public

Certains lieux d'activité sont propices à la sensibilisation des Parisiens. Grâce à certains professionnels, un relai de la sensibilisation à la prévention des déchets peut être mis en place.

- Au niveau des marchés alimentaires, des animations ont été réalisées en 2015 par les agents municipaux, les associations de l'appel à projets et la Fédération Française de Cuisine Amateur pour sensibiliser et conseiller les usagers sur la prévention des déchets.

- Le partenariat avec Monoprix s'est poursuivi avec la réalisation d'animations par les agents de la Ville dans des emplacements dédiés des magasins lors de la journée nationale du 16 octobre 2015 de lutte contre le gaspillage alimentaire. Élaboré par la Ville de Paris et Monoprix, le kit de communication comprenait entre autres des affiches « astuce », brochures « abc gaspillage alimentaire » et « les très bons gestes », des clips de fermeture sachet, des carnets de courses, des magnets de rangement du frigo, des cabas « pockets » et des paniers de fruits et légumes déclassés... Des bulletins de jeu sur le gaspillage alimentaire ont également été distribués, les gagnants recevant des lots de la part de Monoprix. 1 116 personnes ont été sensibilisées.

■ L'administration éco-exemplaire

La Ville de Paris a mis en place une démarche transversale pour rendre l'ensemble de l'administration plus éco-exemplaire dans la prévention des déchets.

- La mobilisation de l'administration

Les différentes directions de l'administration parisienne sont autonomes pour la gestion de leurs déchets. S'agissant des actions de prévention des déchets assimilables aux déchets ménagers (papiers, mobilier, ...), une organisation spéciale a été mise en place, visant à transposer les bonnes pratiques : des référents ont été désignés, qui ont pour mission de proposer et de mettre en œuvre des actions adoptées annuellement par un groupe de travail interne,

et de relayer les messages de prévention.

Toutes les mairies d'arrondissement ont également désigné un interlocuteur unique pour la mise en œuvre du PLPD. Ces référents ont notamment contribué, en 2014 et en 2015, à l'inscription de mairies à une opération intitulée « établissement municipal engagé » visant à les accompagner dans la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets produits au sein de l'établissement.

Voici plusieurs exemples d'actions de prévention des déchets de l'administration parisienne :

- La rationalisation de l'utilisation du papier

Pour réduire la consommation de papier, la Ville sensibilise ses agents, achète des papiers éco-conçus, dématérialise ses procédures et optimise les impressions.

Ainsi, chaque année, les directions reçoivent l'état de leur consommation de papier, ainsi qu'un rappel des consignes pour réduire leur consommation.

Pour aider les agents, une fiche bonne pratique sur l'utilisation et la consommation de papier a été élaborée en 2013 et diffusée en 2014 auprès des directions de la Ville et dans les mairies d'arrondissement.

Par ailleurs, la dématérialisation des procédures administratives (comptabilité municipale, instruction des courriers...) s'est progressivement étendue en 2014 et 2015.

Ces actions, ainsi que la mise en réseau des imprimantes, et la sensibilisation des agents ont permis de réduire de 37,9 % le nombre de ramettes de papier entre 2009 et 2015.

- Les achats responsables

La commande publique est un levier important pour renforcer l'exemplarité de l'action municipale. La Ville et le Département de Paris peuvent donc intégrer dans leurs marchés publics des obligations ou des critères de sélection qui favorisent la prévention et la bonne gestion des déchets.

Un guide des achats environnementaux permet aux acheteurs de disposer des informations nécessaires pour intégrer les problématiques environnementales dans leurs recherches de

fournisseurs et dans les marchés publics. Ce guide a été actualisé en 2014 et 2015, en particulier sur les déchets d'emballages, les achats de papier, cartons et livres, de matériel informatique, de téléphonie, de mobilier et de textile d'habillement. La problématique de prévention des déchets qui sont associés a ainsi pu être intégrée.

En 2015, dans le cadre de la création d'un schéma de promotion de l'achat socialement et écologiquement responsable, ont été intégrées les orientations en lien avec l'économie circulaire. Notamment, la Ville de Paris visera à ne plus acheter que du papier recyclé ou biosourcé et à ne plus utiliser de vaisselle jetable.

- Le développement du réemploi des objets et matériaux

La démarche a été lancée initialement sur le mobilier administratif pour lequel des pratiques de réemploi n'existent que ponctuellement lors des déménagements de bureaux. Une bourse expérimentale du mobilier est active depuis 2014 afin de pouvoir réemployer le mobilier non utilisé grâce à une plateforme de mise en relation dématérialisée dédiée à cet usage.

En 2015, à l'issue d'une concertation menée auprès des agents municipaux pour réduire l'empreinte écologique de l'administration, une proposition de plateforme « Economie circulaire » a été retenue. Ce projet doit permettre de faciliter les pratiques de récupération et de réemploi, dans le cadre professionnel, des matériaux, pièces techniques et bien divers, utilisés au sein de l'administration. Une fois en place la plateforme remplacera la bourse au mobilier.

- La réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants administratifs

Dans le cadre de la préparation début 2014 de la collecte des biodéchets au restaurant administratif de l'Hôtel de Ville (restaurant ASPP), les agents ont été sensibilisés à la réduction du gaspillage alimentaire par l'association A l'écoute de la nature. Des actions ont également été mises en place par le responsable du restaurant pour réduire le gaspillage, telles que la modification de la distribution des légumes et de la présentation du fromage conduisant à une réduction de plus de 10 % du gaspillage au démarrage.

En 2015, ces actions se sont progressivement mises en place dans d'autres restaurants administratifs, en particulier dans les trois nouveaux restaurants ayant démarré le tri des biodéchets.

- La limitation des déchets dangereux

L'Accord Cadre Santé et Sécurité au Travail (ACSST), signé en février 2012 avec quatre organisations syndicales, inclut la prévention du risque chimique. Le programme d'action repose sur la fiabilisation de la procédure d'élimination des déchets dangereux.

- L'accompagnement d'établissements municipaux engagés

Quatre mairies d'arrondissement et un restaurant administratif ont souhaité bénéficier de l'accompagnement d'un bureau d'études pour réduire leur production de déchets. Certains de ces établissements sont actuellement accompagnés pour mettre en œuvre des actions visant notamment à réemployer le mobilier, ou encore réduire la consommation de papier. Cette action se poursuit en 2016.

En 2015, une démarche indépendante et de grande envergure a été engagée à l'Hôtel de Ville, qui vise à améliorer le management environnemental des bâtiments en engageant des actions exemplaires. Cette démarche, qui a mobilisé plusieurs Directions, intègre en particulier la problématique de la prévention et de la réduction des déchets. Elle a fait l'objet de plusieurs actions mises en œuvre dès 2015, ou de proposition d'actions : actualisation du diagnostic réalisé en 2012, sensibilisation des agents aux éco-gestes, renforcement de la prévention du gaspillage alimentaire, étude des possibilités de réemploi des cartons et palettes, ...

Les retours d'expériences des actions engagées par les différentes structures seront valorisés auprès des autres établissements publics parisiens. Ils apporteront également des informations concrètes, support de réflexion pour le développement ou la généralisation d'actions susceptibles d'être engagées avec d'autres directions, à l'échelle de l'administration parisienne.

- L'organisation d'événements exemplaires sur le territoire

La prévention et la gestion des déchets font désormais partie intégrante des problématiques examinées lors de l'organisation ou l'accueil d'événements parisiens en lien avec des rendez-vous nationaux et internationaux (ex : événement sportifs tels que l'Euro de football 2016). Des préconisations ont été intégrées dans certains cahiers des charges des prestataires.

Par ailleurs, en 2015, l'association Zéro waste a été soutenue par la Ville de Paris pour l'élaboration d'un kit informatif et pratique à destination des organisateurs d'événements. Ce guide a été transmis à l'ensemble des référents de l'administration parisienne et aux mairies d'arrondissement, afin d'aider à la mise en place des bonnes pratiques de réduction et de tri des déchets lors d'événements de proximité. Une charte a également été élaborée à destination des organisateurs non-municipaux.

- Sensibilisation et information des agents

Pour inviter les agents à aller plus loin, la diffusion de supports d'informations sur les bonnes pratiques de prévention des déchets au bureau s'est poursuivie en 2014 et 2015. De nombreuses actions de sensibilisation sont menées chaque année auprès des agents. En 2014, par exemple, à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets, plusieurs directions ont réalisé dans leurs locaux un événement intitulé « Le Grand Tri » pour sensibiliser les agents au réemploi en les invitant à donner, troquer et récupérer des objets déposés par d'autres agents de la Ville. Les objets non réutilisés ont été donnés à la Ressourcerie Paris Centre. En 2015, par exemple, une collecte de jouets a été organisée auprès des agents. Les Directions participantes se sont associées pour accueillir les réceptacles de la recyclerie Rejoué, et diffuser une communication auprès des agents.

LE PLAN GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En novembre 2015, le Conseil de Paris a adopté le Plan stratégique parisien de lutte contre le gaspillage alimentaire 2016-2020.

Les actions menées auprès des différents publics-cibles y ont été intégrées, et de nouvelles actions ont été retenues. Ce plan constitue une feuille de route sur le gaspillage alimentaire, articulée autour de 3 axes et 13 actions.

AXE 1 - RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION DE LA COLLECTIVITÉ

Action 1 : Engager les restaurants de la collectivité parisienne dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Action 2 : Développer une offre globale de formation sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire, à destination des personnels de cuisine et des animateurs des écoles.

Action 3 : Aider au développement de filières durables de proximité à destination de la restauration collective.

Action 4 : Accompagner les acteurs de la restauration de la collectivité parisienne dans les opérations de don alimentaire.

AXE 2 - IMPLIQUER LES COMMERCE ET LES MARCHÉS ALIMENTAIRES PARISIENS

Action 5 : Inciter les commerces alimentaires à améliorer la vente des produits en fin de vie.

Action 6 : Favoriser l'ouverture de magasins en vrac, sans emballage jetable, zéro déchet.

Action 7 : Diffuser des fiches de bonnes pratiques pour la restauration privée.

Action 8 : Généraliser les dispositifs de récupération-transformation-don des fruits et légumes frais et autres invendus alimentaires sur les marchés alimentaires parisiens.

Action 9 : Soutenir le développement de dispositifs pour la collecte, la transformation et la redistribution des invendus alimentaires.

AXE 3 - SENSIBILISER LES CITOYENS

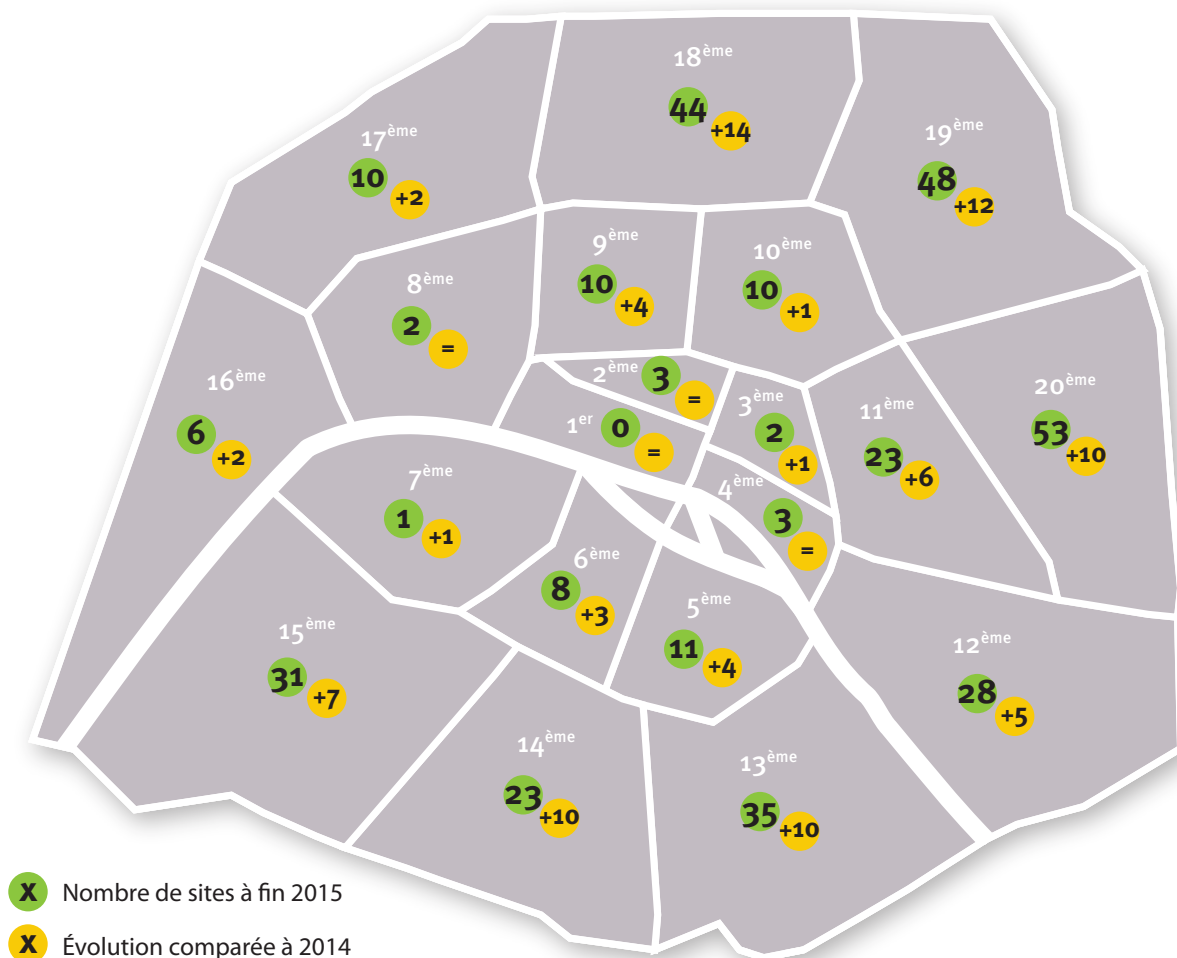
Action 10 : Soutenir et participer à l'organisation d'actions locales de sensibilisation.

Action 11 : Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et de manière transversale.

Action 12 : Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs sur le sujet de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Action 13 : Mesure l'évolution du gaspillage alimentaire à Paris.

CARTOGRAPHIE DES SITES ÉQUIPÉS DE COMPOSTEURS



■ Focus sur le compostage à Paris

Depuis 2010, la Mairie de Paris propose aux habitants et aux établissements publics volontaires (écoles, sites administratifs) un accompagnement au compostage collectif en pied d'immeuble. Les participants trient leurs déchets organiques de cuisine ou de jardin et les déposent dans des composteurs ou des lombricomposteurs collectifs pour en produire du compost. Ce dernier est réutilisé directement par les participants pour leur plantes d'appartement, pour végétaliser les espaces verts commun ou pour un projet de jardin partagé. Le matériel, la formation des responsables de sites (guides composteurs) et l'accompagnement par un maître composteur sont offerts.

Au total, à fin 2015, plus de 500 candidatures ont été reçues et 183 copropriétés, 140 écoles et 28 établissements publics ont été accompagnés pour composter leurs déchets.

Pour faire découvrir aux Parisiens comment il est possible de composter ses déchets dans sa résidence ou dans son école, la Ville de Paris, en partenariat avec l'association Compostaparis, relaie la semaine nationale du compostage. Elle s'est déroulée du 1^{er} au 11 avril et une dizaine de sites ont ouvert leur porte.

Pour compléter le dispositif de compostage en pied d'immeuble, la Ville de Paris accompagne les porteurs de projet de compost de quartier. Ces composteurs publics, dont le fonctionnement est similaire à celui des composteurs domestiques, sont installés dans des lieux ouverts au public et aménagés pour composter les biodéchets apportés par les participants. Ils sont gérés par des associations, ou des collectifs d'habitants, et le nombre de participants est limité.

En 2015, quatre nouveaux composteurs de quartier ont démarré :

- un pavillon de compostage a été installé dans le square Héloïse et Abélard (13^{ème}). Initié par le conseil de quartier et développé avec l'association J'aime le vert, ce projet rencontre un fort succès auprès des 200 foyers participants.

- Le compost de quartier Mouton Duvernet, situé dans le square de l'aspirant Dunant (14^{ème}). Ce projet émane du conseil de quartier Mouton Duvernet. Il est géré en partenariat avec l'association Espaces et compte 70 foyers participants.

- Le compost de quartier situé sur le stade de la Muette au 32 bd Lannes (16^{ème}) et compte 50 foyers participants. Ce projet expérimental conduit par l'association Espaces consiste à proposer aux riverains et usagers du centre sportif Henry de Montherlant et au stade de la Muette de rapporter leurs déchets de cuisine triés afin de les composter sur place. Les apports sont ensuite transportés par triporteur vers une base de compostage et le compost produit est utilisé pour végétaliser le site.

- Le compost de quartier Au jardin de la félicité, situé sur un terrain d'éducation physique au 24 rue Paul Barruel (15^{ème}), est né de la création d'un jardin partagé et d'une forte demande des habitants du quartier pour y déposer leurs bio-déchets de cuisine. L'association qui gère le jardin partagé porte ce projet auprès des 60 foyers participants.

Pour 2016 plusieurs compost de quartier sont en projet. En outre, pour faciliter le développement de ces projets et amplifier les opérations existantes, la municipalité s'est proposé de formaliser sa stratégie de développement du compostage dans un plan compostage.

Il est possible de suivre l'actualité du compostage à Paris et d'obtenir les informations pratiques sur le blog « Compost & vous... à Paris » : <http://blogs.paris.fr/compost>.



■ SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- **La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) remplace désormais la Semaine du Développement Durable (SED).** Elle a désormais lieu en mai et invite les entreprises, les associations, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable (écologiques, sociaux et économiques). Divers événements incitent le public à adopter des comportements responsables.

De nombreuses manifestations ont été organisées dans les arrondissements en 2015 : animations, sensibilisations, stands d'information, etc.

- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », et s'adresse au grand public, aux administrations, aux collectivités, aux associations et au public scolaire. L'objectif est de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets et de donner des clés pour agir au quotidien. Par exemple, en 2015, le café associatif Pernéty (14^{ème}) a organisé des ateliers de couture à partir de textiles récupérés et une conférence artistique sur la récupération. Toutefois la SERD 2015 n'a pas eu l'impact attendu car de nombreuses animations ont dû être annulées ou reportées en raison des tragiques événements de la fin de l'année.

■ Focus sur la promotion de l'eau du robinet en 2015

Les campagnes de communication sont conçues par Eau de Paris, opérateur public en charge de la production et de la distribution de l'eau dans Paris. Les divisions locales de propreté relaient le message de promotion de la qualité de l'eau potable disponible au robinet et aux fontaines, et mettent en valeur l'intérêt de la consommer au regard de la réduction des emballages. Pour inciter les Parisiens à consommer davantage d'eau du robinet, la Mairie de Paris a mis en place depuis 2012 six fontaines d'eau pétillante en accès libre. Elles viennent compléter les 1 200 fontaines de distribution d'eau potable disponibles sur l'espace public.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 2015 EN QUELQUES CHIFFRES :

- **Appels à projets associatifs,**
58 animations réalisées ;
- **8 structures du réemploi,**
ressourceries et recycleries, soutenues
par la Mairie de Paris, 2 910 tonnes col-
lectées ;
- **3 051 tonnes de textiles collectés**
dans les conteneurs sur voie publique et
lors de vide-greniers dont 55 à 60 % sont
réemployés, le reste étant pour 35 à
37 % recyclé et 3 à 10 % incinéré ;
- **351 sites de compostage en pied d'im-
meuble et 5 sites de compostage de
quartier** en fonctionnement ;
- **23 entreprises, établissements publics**
et/ou municipaux accompagnés par la
Ville dans la réduction des déchets ;
- **25 fiches bonnes pratiques sur des éco-
gestes et 3 024 cartes postales ont été
diffusées par les divisions de propreté.**
- **856 animations sur le thème de la
prévention des déchets ont permis de
sensibiliser 44 664 personnes.**

Quelques exemples :

- Opérations de collecte des textiles lors de
vide-greniers. Au total plus de 5,5 tonnes
de vêtements collectées au cours de 21
animations ;
- 568 animations scolaires ont été réa-
lisées sur le thème de la prévention à
destination de plus de 16 000 écoliers.

■ LA CRÉATION DE SUPPORTS D'INFORMATION SPÉCIFIQUES

En 2015, la Mairie de Paris a complété la liste
des supports d'information avec la création
d'un livret pédagogique pour les écoles
engagées dans l'opération compostage.



LES RECYCLERIES ET RESSOURCERIES À PARIS EN 2015 :

- **La Petite rockette**
125, rue du Chemin Vert, Paris 11^{ème}
- **Emmaüs défi**
Marché Riquet,
36-42, rue Riquet Paris 19^{ème}
- **Emmaüs Coup de Main**
Place de la Porte de Montreuil (espace
de don)
70, rue Saint-Blaise (espace de vente)
Paris 20^{ème}
- **Ma ressourcerie**
126, avenue d'Italie Paris 13^{ème}
(déménagement en février 2015)
- **L'Interloque Paris Nord**
7 ter, rue de Trétaigne Paris 18^{ème}
- **L'Interloque Paris centre**
13, rue Léopold Bellan Paris 2^{ème}
- **Rejoué**
rue Prévost-Paradol Paris 14^{ème}
- **La Ressourcerie créative**
82 avenue Denfert-Rochereau Paris 14^{ème}

■ BILAN DU PLPD 2012-2015 ET PERSPECTIVES : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PLPD 2012-2015 s'achève le 31 janvier 2016. D'ores et déjà, l'objectif de réduction des ordures ménagères et assimilées, hors objets encombrants, de 7 % est atteint.

Les campagnes de caractérisation des déchets parisiens de 2011, 2013 et 2015 ont permis d'identifier les produits qui ont enregistré des diminutions de tonnages collectés : il s'agit des emballages, des déchets alimentaires (hors produits non consommés), des papiers bureaux, des journaux/magazines, des imprimés publicitaires, des textiles et des textiles sanitaires. Au niveau de l'administration parisienne, nous observons également une baisse des tonnages collectés par le service municipal. Les actions de promotion et d'accompagnement à la réalisation des écogestes et du STOP PUB, le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du réemploi des textiles, les actions relatives à l'administration écoexemplaire ont vraisemblablement contribué à ce résultat.

En revanche, nous constatons une augmentation significative des produits alimentaires non consommés dans les poubelles. Cette tendance a été prise en compte lors de l'élaboration du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire qui a été voté au conseil de Paris de novembre 2015.

Les résultats du sondage¹ d'opinion ont permis de compléter l'analyse sur l'appréciation du niveau de sensibilisation et d'information des Parisiens : 68 % des personnes interrogées considèrent qu'elles sont assez informées sur les déchets et 25 % ont repéré le logo en forme de cœur de la Ville de Paris sur la réduction des déchets.

Les 3 gestes de prévention considérés comme les plus faciles à mettre en œuvre sont : éviter de jeter des aliments, utiliser des sacs réutilisables, acheter des produits moins emballés. Malgré l'amélioration des connaissances sur ces gestes, il faut noter que 43 % des personnes interrogées citent encore le tri comme un geste de réduction des déchets.

Compte tenu de ce succès et de l'importance de la prévention des déchets dans la stratégie « zéro déchet » de la Ville de Paris, celle-ci a décidé de réviser le PLPD 2012-2015 avec un objectif encore plus ambitieux de réduction des déchets : – 10 % (objets encombrants compris), entre 2010 et 2020.

En effet, la prévention des déchets s'inscrit depuis juin 2014 dans la stratégie « zéro déchet », adoptée unanimement au Conseil de Paris. Cette approche globale de la gestion des déchets (réduction, réemploi et tri), vise d'une part, à supprimer l'enfouissement et d'autre part, à limiter l'incinération aux déchets non recyclables ou non réutilisables. En 2015, cet engagement stratégique a conduit la Ville de Paris à présenter sa candidature à l'appel à projets national « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet », votée en décembre 2014 au Conseil de Paris, et retenue par l'ADEME en 2015. A cette occasion, la Ville a pris l'engagement de réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Plus largement, la prévention des déchets constitue également un des 4 axes du Plan Climat Energie Territorial parisien (PCET). A ce titre, elle contribue à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Elle s'inscrit également dans la démarche d'économie circulaire engagée en 2015 avec les Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire, visant à limiter les flux entrants et sortants du territoire métropolitain. La tenue d'ateliers d'échanges et de concertation entre 240 acteurs économiques, associatifs et institutionnels, a permis de faire émerger 65 propositions dans un livre blanc, qui portent en grande partie sur la gestion des déchets et notamment sur leur prévention. Ce travail s'est également traduit par la signature avec les collectivités participantes du Pacte métropolitain de l'économie circulaire. Elle se poursuit avec l'élaboration d'un Plan d'actions « économie circulaire » pour la Mairie de Paris, qui mobilise de nombreuses directions. (Les principales actions mises en œuvre dès 2015 sont intégrées dans la partie 3.3.)

Enfin, la gestion des déchets fait partie des grandes thématiques intégrées à la démarche d'aménagement durable « Ville intelligente et

¹ Sondages téléphoniques réalisés en 2011, 2013 et 2015 auprès d'un échantillon représentatif de 3 500 ménages parisiens.

durable », qui a fait l'objet dès 2015 de groupes de travail dédiés. Ces travaux se poursuivront en 2016 afin d'aboutir à l'élaboration d'une charte visant à fédérer les acteurs autour d'engagements et d'actions nouvelles.

Ces diverses dynamiques ont conduit en 2015 à un fort développement des actions engagées et à la mise en œuvre de nouvelles, initiant un nouveau changement d'échelle dans la prévention

des déchets. La révision du PLPD, préparée en 2015, fera la synthèse de ces actions, tout en tenant compte des orientations données par le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020. Il comprendra un axe fort sur la prévention des biodéchets avec un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de déploiement du compostage. A nouveau, une place importante sera laissée à la concertation avec les différents acteurs du territoire.

3.4 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DES PREMIERS RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

TABLEAU DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG PAR HABITANT, PAR ARRONDISSEMENT
(PÉRIMÈTRE PLPD) :

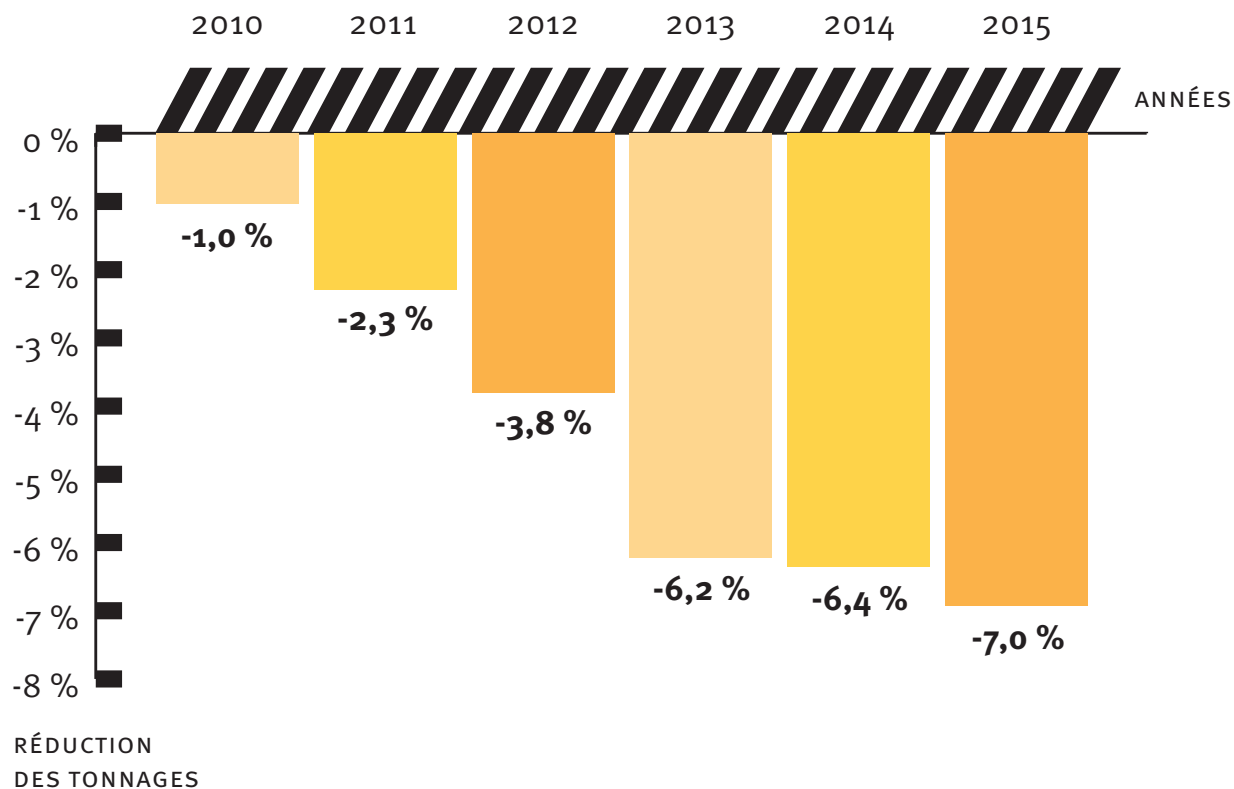
ARRONDISSEMENTS	POPULATION (RÉF. INSEE JAN. 2016)	2014 (KG/HAB)	2015 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2014/2015
1 ^{er}	17 165	1 286,0	1 258,8	- 2,1 %
2 ^e	21 914	1 021,5	1 058,1	+ 3,6 %
3 ^e	36 380	531,5	537,7	+ 1,2 %
4 ^e	27 689	707,3	701,9	- 0,8 %
5 ^e	61 267	463,2	451,1	- 2,6 %
6 ^e	44 458	632,8	610,3	- 3,6 %
7 ^e	57 372	515,2	525,2	+ 1,9 %
8 ^e	39 802	1 272,7	1 226,2	- 3,7 %
9 ^e	60 170	675,3	668,0	- 1,1 %
10 ^e	93 438	471,9	477,9	+ 1,3 %
11 ^e	155 267	403,4	407,1	+ 0,9 %
12 ^e	146 251	344,7	340,6	- 1,2 %
13 ^e	185 489	329,5	330,1	+ 0,2 %
14 ^e	142 145	350,7	347,7	- 0,9 %
15 ^e	239 535	326,6	323,6	- 0,9 %
16 ^e	169 070	415,5	418,7	+ 0,8 %
17 ^e	171 906	387,6	378,7	- 2,3 %
18 ^e	200 915	350,9	354,3	+ 1,0 %
19 ^e	187 550	343,6	341,4	- 0,6 %
20 ^e	196 479	305,2	302,2	- 1,0 %
Services municipaux		2,53	2,14	- 15,3 %
Déchets diffus spécifiques *		0,12	0,12	0,0 %
Paris	2 254 262	419,1	416,7	- 0,6 %

* Déchets dangereux issus des ménages ou des activités (exemple : piles, peintures, etc.).

La production de déchets présentée dans ce tableau comprend les ordures ménagères et assimilées et les déchets recyclables triés.

RAPPORTÉE À LA POPULATION, QUI SELON L'INSEE A BAISSÉ EN 2015, LA BAISSÉ DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EST MODÉRÉE ENTRE 2014 ET 2015 (- 0,6 %).

RÉDUCTION CUMULÉE DES TONNAGES PAR HABITANT PAR RAPPORT À 2009 (PÉRIMÈTRE PLPD)



L'OBJECTIF EST ATTEINT : LE TONNAGE DES DÉCHETS COLLECTÉS A BAISSÉ DE 7 % (HORS OBJETS ENCOMBRANTS).

SI L'ON PREND EN COMPTE LE PÉRIMÈTRE TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS, EN AJOUTANT LES DÉCHETS DE VOIRIE, LES DÉCHETS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES ET LES DÉCHETS OCCASIONNELS, LE TOTAL PAR HABITANT AUGMENTE DE 0,4 % PAR RAPPORT À 2014.

PÉRIMÈTRE DÉCHETS	2014 (KG/HAB)	2015 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2014/2015
Périmètre PLPD	419,1	416,7	- 0,6 %
Autres déchets collectés par la Ville de Paris	63,6	68,0	+ 6,9 %
TOTAL	482,7	484,6	+ 0,4 %

4 La collecte et le tri des déchets, autre pilier de l'économie circulaire

4.1 L'ORGANISATION
de la collecte des déchets
ménagers et assimilés

4.2 LA COLLECTE
des ordures ménagères
résiduelles

4.3 LA COLLECTE
sélective des papiers et des
emballages (hors ceux en verre)

4.4 LA COLLECTE
sélective des emballages
en verre

4.5 LA COLLECTE
sélective des biodéchets

4.6 LA COLLECTE
des déchets occasionnels

4.7 LA COLLECTE
des déchets dangereux

4.1 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la direction de la propreté et de l'eau.

Chaque jour, des hommes et des femmes collectent et acheminent les déchets des Parisiens vers les filières de traitement appropriées.

■ LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DU SERVICE MUNICIPAL DE COLLECTE

Les services municipaux ont assuré en régie la collecte :

- des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert), des papiers et emballages dits multimatériaux (bac à couvercle jaune), des réceptacles de propreté (corbeilles de rue), des marchés alimentaires dans les 2^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 20^{ème} arrondissements ;

- des déchets occasionnels dans tout Paris.

Les prestataires privés ont assuré la collecte :

- des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert), des papiers et emballages dits multimatériaux (bac à couvercle jaune), des corbeilles de rue, des marchés alimentaires dans les 1^{er} 3^{ème}, 4^{ème}, 7^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements ;

- des emballages en verre (bac à couvercle blanc et colonne à verre) dans tout Paris ;

- des biodéchets des gros producteurs municipaux, 2 marchés alimentaires des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et 4 restaurants administratifs. Le tri et la valorisation seront étendus en 2016 au 54 marchés parisiens ;

- des corbeilles de rue, dans le cadre de services complémentaires, dans tout Paris.

■ LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

En 2015, la collecte des déchets ménagers et assimilés, assurée par la Ville de Paris a été principalement opérée en porte-à-porte.

La collecte est effectuée par des bennes. Les bacs dédiés aux ménages sont à cuve verte et ceux des activités économiques à cuve grise.

La couleur du couvercle change en fonction de la nature des déchets :

■ Bac à couvercle vert pour les ordures ménagères et vert ou ocre pour les ordures assimilées qui sont collectées quotidiennement (sauf cas exceptionnels très localisés) ;

■ Bac à couvercle blanc pour les emballages en verre qui sont collectés une fois par semaine (sauf pour les gros producteurs de verre) ;

■ Bac à couvercle jaune pour les papiers et emballages hors ceux en verre (papiers, cartons, bouteilles plastique, emballages métalliques) qui sont collectés deux fois par semaine (sauf cas exceptionnels très localisés) ;

■ Bac à couvercle bleu (couleur provisoire en attendant de connaître la couleur retenue dans le cadre de l'harmonisation des consignes de tri) pour la collecte des biodéchets dans les deux marchés parisiens et les 4 restaurants administratifs.

Les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés. Ces bacs sont mis à disposition par les services municipaux. La dotation par immeuble est évaluée en fonction des besoins constatés.

La collecte des déchets ménagers et assimilés est également effectuée depuis 2014 par voie pneumatique dans une partie de la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème} arrondissement).

La collecte pneumatique permet de collecter les ordures ménagères résiduelles et les papiers et emballages hors ceux en verre (papiers, cartons, bouteilles plastique, emballages métalliques) par aspiration dans un réseau souterrain de canalisations construit entre des bornes et un terminal de collecte.

Les usagers déposent dans les bornes leurs déchets qui sont ensuite aspirés jusqu'au terminal de collecte à partir duquel ils sont acheminés vers la bonne filière.

Ce type de collecte permet de réduire les nuisances, en particulier celles liées à la circulation des bennes (bruit, pollution).

La conception, la construction et l'exploitation du système de collecte pneumatique ont été attribuées à l'entreprise Veolia pour une durée de 12 ans. Les travaux de pose de la première branche du réseau d'aspiration du système de collecte pneumatique se sont achevés fin 2013. Le déploiement s'est poursuivi en 2015.

Au total, huit immeubles sont désormais raccordés comprenant 1 092 logements, deux écoles, une crèche, un EPHAD, un centre culturel et des activités commerciales. Le développement se poursuivra de 2016 à 2019 dans les secteurs Est, Ouest et Nord de la ZAC.



■ LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La collecte en apport volontaire (liste des points d'apport sur Paris.fr) est complémentaire à la collecte en porte-à-porte :

- Les emballages en verre peuvent être déposés dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées, situées sur la voie publique ;
- Les déchets recyclables peuvent être apportés dans les 2 Points tri et les 7 Espaces tri de la Mairie de Paris. Les Espaces tri accueillent aussi les encombrants et les déchets dangereux des particuliers ;
- Les TLC peuvent être donnés à des associations et recycleries ou déposés dans les conteneurs installés sur l'espace public par Le Relais 75, Le Relais Val-de-Seine et Ecotextile (convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Paris). Les conteneurs sont collectés au rythme de leur taux de remplissage ;
- Les petits objets dont les Parisiens ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante par les collectes en porte à porte (petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, radiographies, cartouches d'encre, déchets dangereux...) peuvent être apportés depuis septembre 2014 dans des Trimobiles.

■ LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS

Il est possible de prendre un rendez-vous pour faire enlever en pied d'immeuble les encombrants et les produits dangereux par les services de propreté, soit en utilisant le formulaire en ligne sur Paris.fr, soit en appelant le 3975*.

* prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

■ EN COMPLÉMENT DU SERVICE MUNICIPAL, LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE CHEZ LES COMMERÇANTS ET DISTRIBUTEURS

Les ampoules basse consommation et tubes néons, les piles, les cartouches d'impression, l'électroménager et tout équipement fonctionnant avec un courant électrique, une pile, ou un accumulateur peuvent être apportés chez les commerçants et distributeurs qui mettent à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits.

Ces points d'apport volontaire sont collectés par les éco-organismes, structures à but non lucratif auxquelles adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens, en vertu du principe de la REP, ou du principe « pollueur-payeur ».

Agréés par les pouvoirs publics, les éco-organismes ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains, en matière de prévention des déchets.

LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS ASSIMILÉS

Une partie des **déchets des entreprises ou des services publics** est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites. Ces déchets peuvent alors être collectés et traités de la même façon, ce sont des déchets dits « assimilés ».

S'ils ne posent pas de contraintes particulières de service, ces déchets peuvent alors être collectés par la Mairie de Paris en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont le mode de calcul et les tarifs sont votés par le Conseil de Paris. Cette redevance s'applique aux entreprises qui produisent plus de 330 litres de déchets par jour. Le tarif est constitué d'une part fixe, destinée à financer les frais fixes liés à la prestation, et d'une part variable qui est établie en fonction du tonnage produit.

Pour inciter à trier davantage les déchets, un abattement est appliqué lorsque le volume des conteneurs faisant l'objet d'une collecte sélective est supérieur à 1 270 litres. Les établissements qui proposent une restauration sur place ouverte au public sont exonérés de la redevance spéciale. Au dernier trimestre 2015, 2 705 contrats étaient signés dans le cadre de la redevance spéciale, ce qui est en légère baisse par rapport à 2014 (2 738 contrats).

Les **déchets de la collectivité parisienne** sont également des déchets non ménagers dont une partie est dite assimilée. Du fait de l'étendue de compétences, la collectivité produit effectivement des déchets de natures très variées, dont une partie (déchets papiers, alimentaires ...) est collectée avec les déchets ménagers. Pour les autres types de déchets plus spécifiques (déchets verts, déchets de travaux...), ils suivent des filières particulières qui sortent du champ du service public de collecte.

Les tonnages « assimilés » sont intégrés dans les chiffres des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives, présentés dans le tableau de la page suivante.

NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA VILLE DE PARIS

**TONNAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :
BAISSE MODÉRÉE DES TONNAGES ET PROGRESSION SIGNIFICATIVE DU TRI.**

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE FILIÈRE : BIODÉCHETS.

DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	2014	2015	ÉVOLUTION (%)
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES	1 012 337	1 007 426	- 0,5 %
Ordures ménagères résiduelles	869 098	860 176	- 1,0 %
dont ordures ménagères en mélange (bac vert)	797 269	787 400	- 1,2 %
dont recyclables déclassés en ordures ménagères (refusés à l'entrée du centre de tri)	4 423	764	- 82,7 % ⁴
dont déchets des marchés alimentaires	22 849	22 282	- 2,5 %
dont autres déchets de la voirie ¹	41 804	47 191	+ 12,9 %
dont autres déchets des services de la Ville de Paris ²	2 753	2 539	- 7,8 %
Déchets des collectes sélectives	143 239	147 250	+ 2,8 %
dont multimatériaux recyclables acceptés en centre de tri (bac jaune)	75 476	78 551	+ 4,1 %
dont multimatériaux recyclable collectés en Espaces tri	1 227	1 276	+ 4,0 %
dont emballages en verre (bacs blancs + colonnes)	66 502	67 307	+ 1,2 %
dont bio-déchets des marchés alimentaires et des restaurants administratifs	34	116	+ 241,2 %
DÉCHETS OCCASIONNELS (dont encombrants)	81 576	85 082	+ 4,3 %
Ecombrants et autres (collecte voie publique et apport en CVAE)	77 845	81 992	+ 5,3 %
dont Déchets d'éléments d'Ameublement (DEA)	9 774	10 346	+ 5,9 %
dont Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	1 118	1 297	+16,0 %
dont gravats triés	11 650	25 514	+ 119,0 %
dont ferrailles	1 282	1 465	+ 14,2 %
Encombrants en mélange des services de la Ville de Paris ²	477	526	+ 10,3 %
Déchets verts spécifiques ³ des services de la Ville de Paris ²	2 984	2 292	- 23,2 %
Déchets dangereux	270	272	+ 0,7 %
TOTAL (tonnes)	1 093 913	1 092 508	-0,1 %
Population	2 265 886	2 254 262	- 0,5 %
Production de déchets (kg/habitant)	483	485	+0,4 %

¹ Cette catégorie comprend notamment les réceptacles de propreté, les déchets des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, les marchés aux puces, etc.

² La partie des déchets produits par les services municipaux et traitée par le Syctom est en baisse (5 357 tonnes en 2015 contre 6 214 en 2014) notamment en raison de la baisse des déchets verts incinérés. Les autres déchets des services municipaux, non pris en charge par le service public municipal, sont valorisés dans des filières particulières.

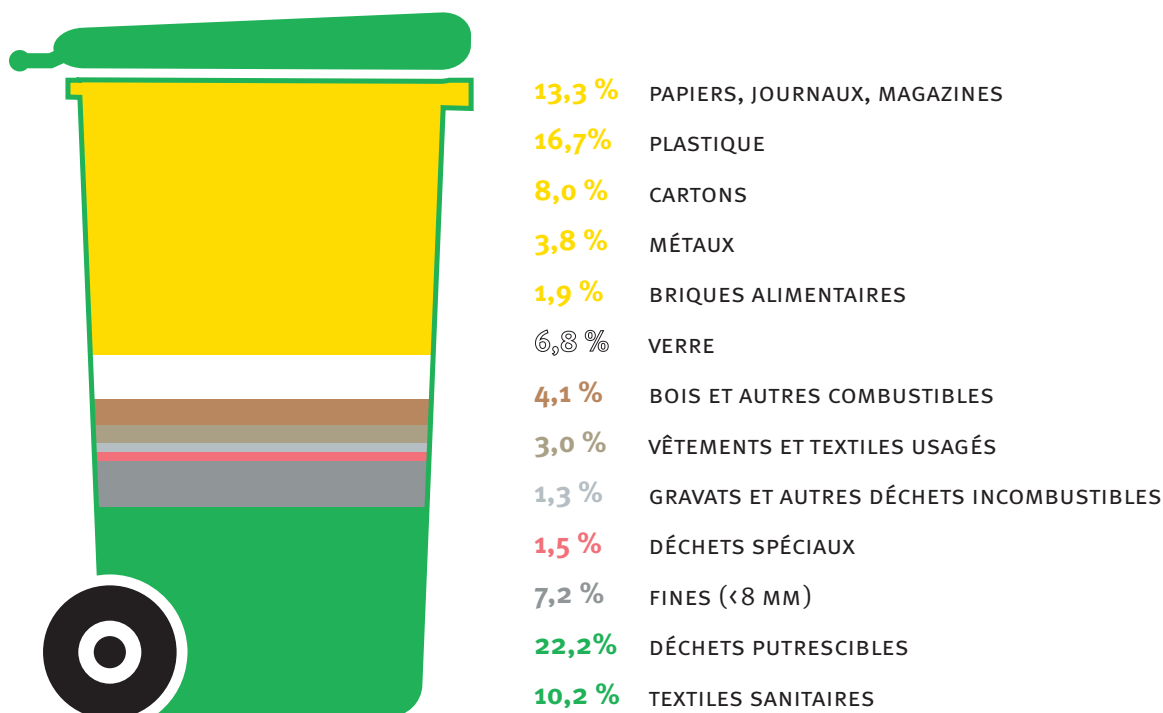
³ La plupart des déchets verts municipaux sont valorisés en compost ou mulch, les autres sont incinérés.

⁴ La baisse observée s'explique par l'apport des multimatériaux vers des centres de tri plus performants que celui de Romainville en travaux.

4.2 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont celles jetées dans le bac vert après que le tri ait été effectué.

LA COMPOSITION DU BAC À COUVERCLE VERT (MODECOM 2015)



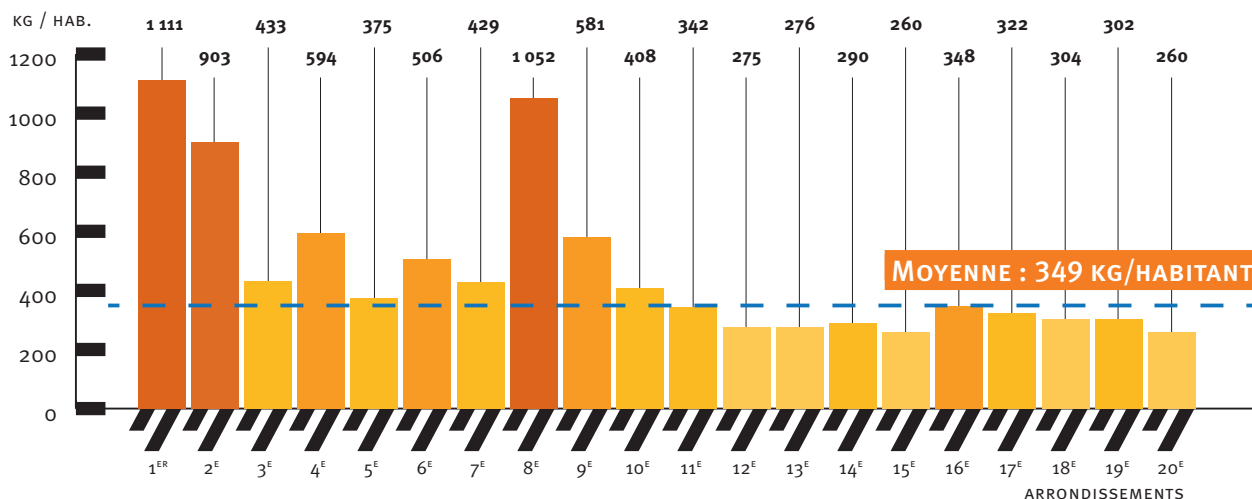
La composition du contenu du bac est analysée selon une méthode de comptage dite MODECOM mise au point par l'ADEME (données 2015).

En 2015, le bac vert est constitué pour moitié de matériaux recyclables (papier, carton, plastique, verre, métaux) non triés, de 11,9 % de déchets alimentaires et 7,4 % de produits alimentaires non déballés. Par rapport à la composition des ordures ménagères précédente (MODECOM 2013), l'analyse du bac vert 2015 montre une baisse de près de 10 points de la part des déchets recyclables.

Imaginons que le bac ne contienne plus que les déchets non recyclables, son poids serait allégé de 62 %.



PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR ARRONDISSEMENT (EN KG/HABITANT)



La production moyenne d'ordures ménagères et assimilées issue du bac à couvercle vert se situe en 2015 à 349 kilos par habitant. Dans les 1^{er}, 2^e et 8^e arrondissements, l'activité économique des gros producteurs de déchets explique les pics de production.

■ Nombre de sorties de véhicules par jour pour la collecte des bacs à couvercle vert

Les bennes ont réalisé chaque jour en moyenne :

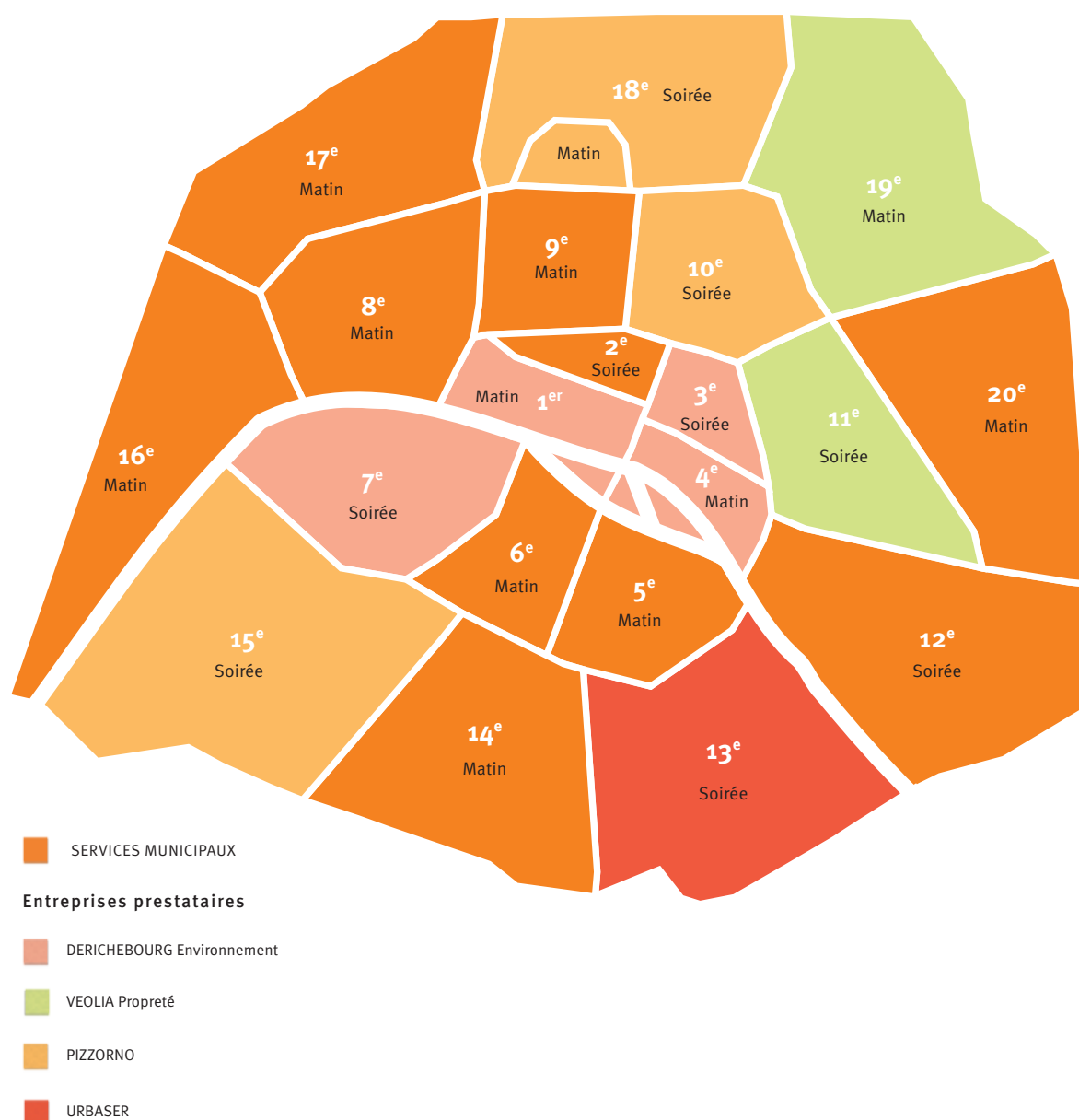
- 291 sorties le lundi ;
- 243 sorties du mardi au vendredi ;
- 222 sorties le samedi ;
- **153** sorties le dimanche en raison du faible taux de présentation ce jour-là qui se reporte par conséquent sur la journée du lundi.

Les itinéraires de collecte sont établis en fonction des jours de la semaine et des variations saisonnières. Chaque jour, jusqu'à 600 itinéraires différents couvrent l'ensemble du territoire parisien.

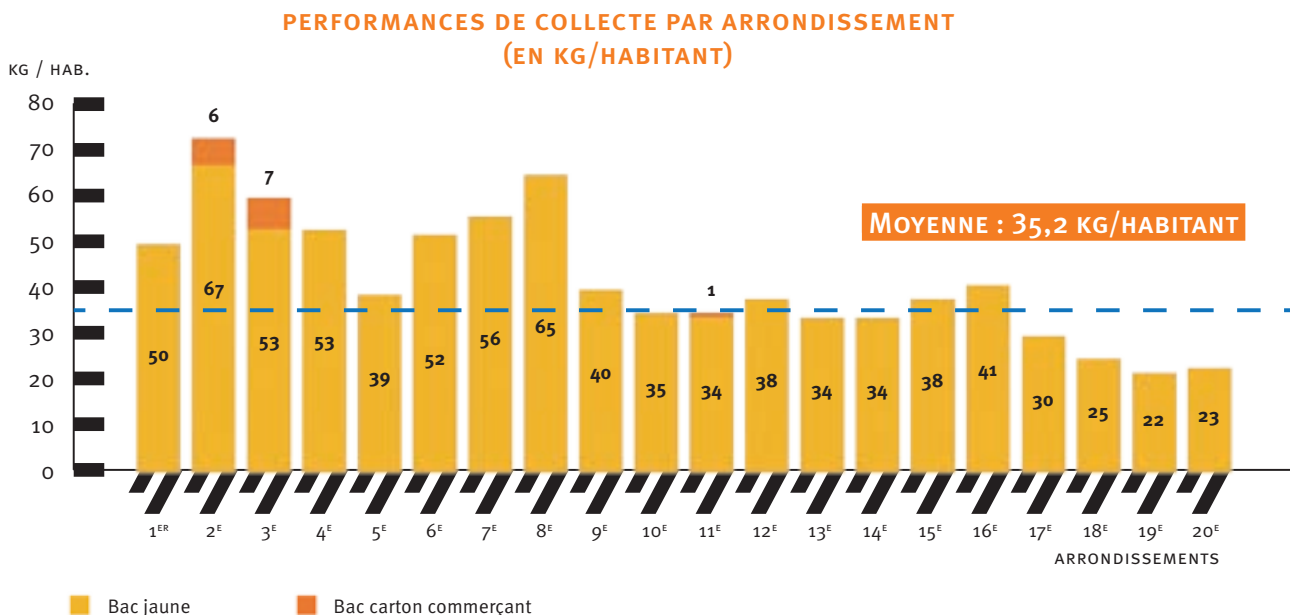
En moyenne, une benne collecte 6 à 7 tonnes de déchets par tournée.

CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour les ordures ménagères et les multimatériaux, le territoire parisien est partagé entre la collecte en régie et la collecte confiée à des entreprises. Les collectes ont lieu dans la même tranche horaire. La collecte s'effectue pour moitié le matin et pour moitié en soirée.



4.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES (HORS CEUX EN VERRE)



La quantité de papier et d'emballages (hors ceux en verre) collectée en porte-à-porte reste stable avec 35,2 kg par habitant en 2015 (contre 35,3 kg en 2014).

Dans une partie des 2^{ème}, 3^{ème}, 8^{ème} et 11^{ème} arrondissements, caractérisés par une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 3 jours par semaine des cartons et papiers des commerçants accroît les volumes et les performances de tri.

Nombre de sorties de véhicules par jour pour la collecte des bacs à couvercle jaune

Pour collecter les déchets recyclables du bac à couvercle jaune, 361 sorties dont 19 réservées à la collecte des cartons des professionnels et des administrations ont été programmées chaque semaine.

Les prestataires de collecte des multimatériaux sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères, leur intervention s'effectue aussi aux mêmes horaires.

La qualité du tri

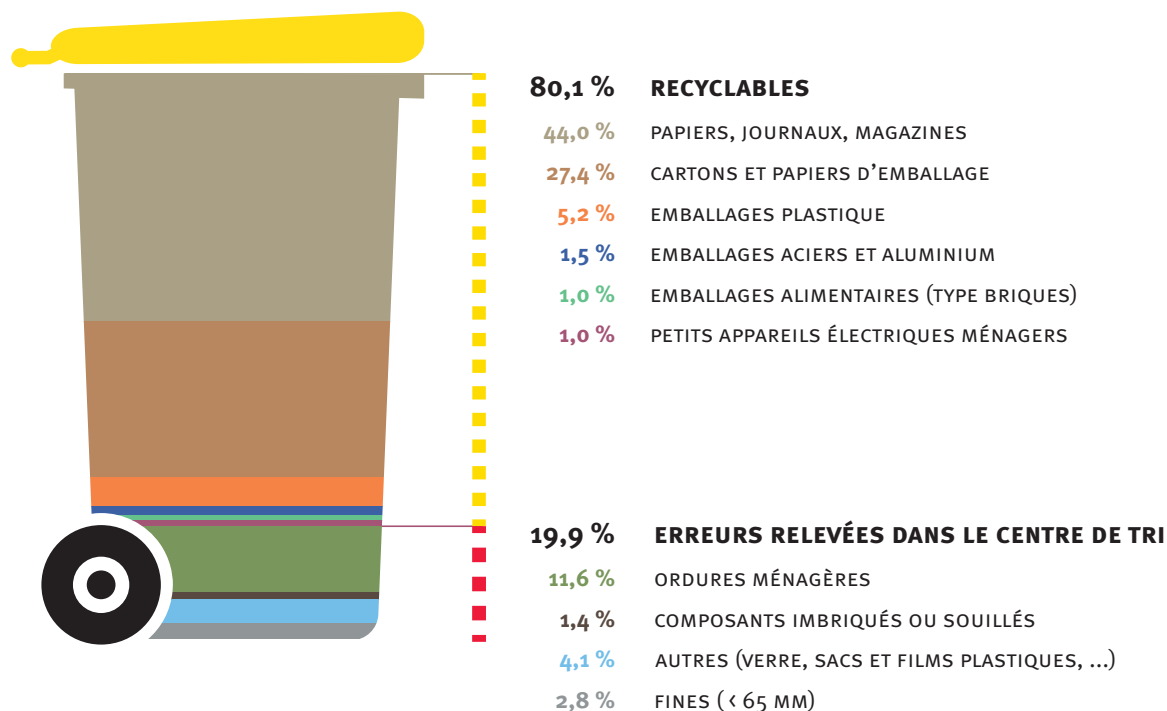
Les bacs à couvercle jaune sont collectés séparément de ceux à couvercle vert. L'éboueur vérifie la qualité du tri dans le bac par un premier contrôle visuel. Si les erreurs de tri

sont trop importantes, le bac est fermé par un adhésif signalant le refus de tri afin qu'il soit collecté avec les ordures ménagères.

Pour les bacs à couvercle jaune acceptés à la collecte sélective, un deuxième contrôle est réalisé à l'arrivée au centre de tri. Le contenu de la benne est déchargé sur le quai : s'il est correct, il est acheminé vers la chaîne de tri, dans le cas contraire, le contenu est déclassé en ordures ménagères et part en usine d'incinération. En moyenne en 2015, 1 % du tonnage collecté a été déclassé en ordures ménagères. Ce taux de refus à l'entrée des centres de tri est en nette baisse par rapport à celui de 2014 qui est de 5,5 %. Cette évolution s'explique principalement par le recours à un autre centre de tri suite aux travaux de celui de Romainville où un haut niveau de déclassé était pratiqué.

Pour les déchets acceptés en centre de tri, des contrôles successifs sont effectués à chaque étape pour affiner la qualité du tri. Après ce contrôle, il reste encore environ 19,9 % d'erreurs de tri.

LA COMPOSITION DU BAC À COUVERCLE JAUNE (MODECOM 2015)



Les erreurs de tri ont un coût

Les erreurs de tri peuvent polluer la totalité du contenu d'une benne, entraîner son déclassement et le renvoi vers l'incinération. Au coût de la collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement au titre des ordures ménagères. Le soutien financier à la collecte sélective n'est alors pas perçu par la collectivité. Ainsi, à la perte du bénéfice écologique, s'ajoute la perte financière.

Les quantités de papiers et emballages effectivement recyclables sont en légère progression, de 27 kg par habitant en 2014, à 27,9 kg par habitant en 2015, soit + 3,3 %.

Cela s'explique principalement par l'augmentation significative des tonnages de déchets collectés.

■ L'AMÉLIORATION DU TRI

Le 24 novembre 2014, EcoEmballages a lancé un appel à candidature pour relancer le tri, notamment dans les zones nécessitant des optimisations.

La Ville de Paris a saisi cette opportunité pour enclencher un saut quantitatif et qualitatif majeur à Paris et emporter une dynamique culturelle.

Pour cela, en 2015, elle a mobilisé ses moyens pour répondre à l'appel à candidature. Des groupes de travail internes mobilisant l'ensemble des catégories d'agents (expert technique, responsable de communication, organisateur de collecte, responsables d'ambassadeurs du tri

et d'inspecteurs) travaillant dans les services territoriaux et centraux ont analysé le retour d'expérience des actions qu'ils avaient menées ainsi que les différentes études réalisées.

Ces groupes de travail ont conçu des actions dont l'objectif est d'achever, sur une courte période, l'équipement complet de la capitale en outils de tri depuis les immeubles jusqu'aux espaces publics et de le faire largement savoir afin d'installer l'évidence du tri à travers une campagne de sensibilisation destinée elle à durer dans le temps. Trois critères ont dominé le choix des actions : simplicité, proximité et visibilité.

A l'issue des différents comités du plan de relance du tri, huit actions ont été validées par EcoEmballages en septembre 2015 :

Action 1 : Amélioration du dispositif d'apport volontaire grâce à une optimisation du parc existant de colonnes à verre et une densification du maillage ;

Action 2 et 3 : Mobilisation des gestionnaires d'immeubles ayant un parc important d'immeuble non dotés de bacs de collecte sélective afin de renforcer la dotation et la sensibilisation des habitants ;

Action 4 : Adapter les règles de présentation des cartons à la collecte afin d'en capter davantage ;

Action 5 : Amélioration du dispositif du tri de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIVP) ;

Action 6 : Expérimenter des points d'apports volontaires dans deux parcs parisiens ;

Action 7 : Sensibiliser les trieurs non systématiques au tri des déchets ;

Action 8 : Renforcer l'information des habitants.

En complément de ces actions, EcoEmballages s'est engagé avec l'accord de la Mairie de Paris à expérimenter un dispositif innovant sur l'espace public de point d'apport volontaire pour les emballages légers, y compris ceux en verre et pour les textiles. Ce dispositif, appelé TriLib, devrait permettre d'installer l'évidence du tri dans la vie quotidienne des Parisiens en lui donnant une plus grande visibilité.

Le 2^{ème} semestre de l'année 2015 a consisté à organiser, préparer et débiter ces actions.

En parallèle, la Ville de Paris a maintenu son travail de fond sur le tri.

Ainsi, elle a poursuivi et amplifié sa communication* auprès des Parisiens et des professionnels qu'elle collecte :

- Avec un nombre plus important de personnes sensibilisées sur le tri grâce aux animations réalisées sur l'espace public et dans les écoles ;
- Des formations assurées gratuitement auprès des gardiens d'immeubles de plusieurs bailleurs sociaux partenaires ;
- Un rappel des consignes de tri via le SYNHORCAT, premier syndicat de la restauration à Paris, auprès de ses adhérents.

* Les outils d'aides au tri sont consultables sur Paris.fr

■ L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES

Depuis 2012, les habitants du 3^{ème} arrondissement participent, avec 10 communes de Seine-Saint-Denis, à une expérimentation nationale menée par EcoEmballages pour élargir les consignes de tri à tous les emballages plastiques (pots, barquettes, sacs et films plastiques). L'objectif est à la fois de doper les performances de recyclage et de simplifier les consignes de tri.

Le contenu du bac à couvercle jaune est ensuite trié au centre de tri de Sevran (93), lequel a dû subir des adaptations techniques nécessaires à cette expérimentation.

Durant l'année 2015, le SYctom a effectué les travaux pour adapter le centre de tri de Romainville à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques. Cette adaptation va non seulement permettre de réduire le taux d'erreurs de tri des emballages collectés sur la part parisienne du bassin versant du centre de tri, mais aussi réduire les temps de trajets de la collecte des emballages du 3^{ème} arrondissement, le centre de tri de Romainville étant plus proche que celui de Sevran.

Le SYCTOM a engagé en partenariat avec EcoEmballages, une étude de faisabilité pour adapter les autres centres de tri dans lesquels la Ville de Paris dépose les emballages. L'objectif est de généraliser à tout Paris, cette extension de consignes de tri.

LE MARATHON DE PARIS

Le 12 avril 2015, pour la 39^{ème} édition du marathon de Paris, plus de 41 000 athlètes se sont présentés pour parcourir les 42,2 km de cette épreuve.

Le marathon est un événement générateur de déchets. Les bouteilles d'eau apportées par les coureurs ou distribuées par les organisateurs constituent à la fin de la course un volume important d'emballages plastiques et de cartons.

Pour encourager le tri, la Mairie de Paris, en partenariat avec l'organisateur, a mis en place des conteneurs différenciés à chaque point de ravitaillement.

57 tonnes de déchets ont été collectées, dont 16 tonnes d'emballages recyclés.

4.4 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES EN VERRE

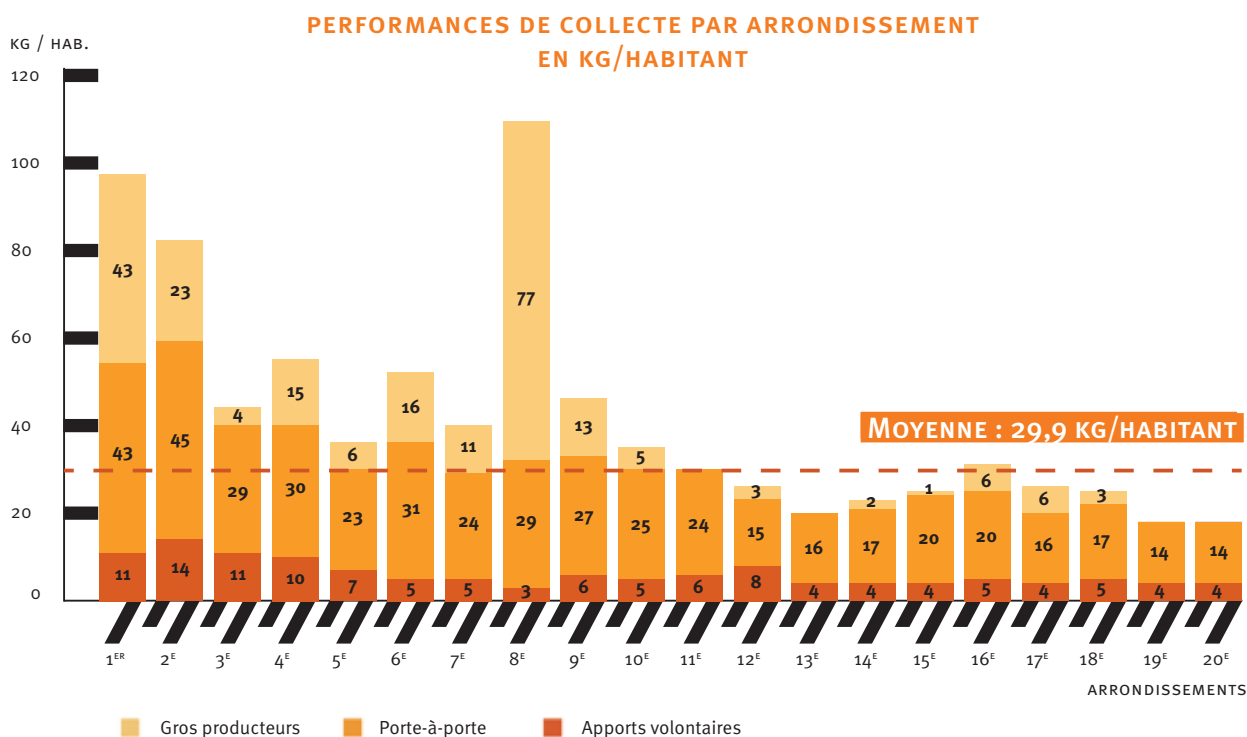


La quantité d’emballages en verre collectée augmente de 1,9 % par rapport à 2014 et s’établit à 29,9 kg par habitant.

Les Gros Producteurs de Verre (GPV : cafés, hôtels, restaurants) bénéficient de collectes supplémentaires sauf dans le 13^e arrondissement. Dans cet arrondissement, les GPV ont

dans la mesure du possible, des colonnes à proximité de chez eux pour déposer leurs emballages en verre.

Cette collecte complémentaire, notamment dans les 1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissements, explique les pics de production.



■ LES CRITÈRES DE QUALITÉ DU VERRE

Pour assurer le recyclage du verre dans leurs fours, les verriers émettent des exigences sur la qualité du verre. Ces Prescriptions Techniques Minimales (PTM) prennent en compte 3 critères :

- Les impuretés (papier, plastique, boue, ...) dont un maximum de 20 kg par tonne de verre est toléré ;
- La présence d’infusibles (porcelaine, céramique, graviers, ...) est limitée à 4,9 kg par tonne car ils ne fondent pas à la même température que le verre et provoquent des défauts dans le verre recyclé ;
- La densité moyenne du verre doit être inférieure à 0,76 car les morceaux de verre cassés ou trop petits, ne peuvent pas être triés.

■ L’AMÉLIORATION DU TRI

Des caractérisations sont réalisées régulièrement afin de vérifier la conformité aux PTM et mesurer l’évolution de la qualité du verre collecté.

Un rappel des consignes sur le tri des emballages en verre a été mené par le Synhorcat, premier syndicat de restaurateurs à Paris, avec l’appui de la Mairie.

Six des huit actions du plan de relance du tri présenté dans la partie précédente concernent également les emballages en verre. Il s’agit des actions n° 1, 3, 5, 6, 7 et 8.

Le projet TriLib’ comportera également un module pour les emballages en verre.

En parallèle, le service municipal continue ses actions d'information (cf. partie précédente sur l'amélioration du tri des papiers et emballages).

Dans le cadre du budget participatif 2014, les Parisiens ont retenu le projet sur le tri comportant 20 nouvelles colonnes à verre.

Les services techniques ont réussi à implanter quelques colonnes à verre enterrées. Ils continuent à rechercher des emplacements validés et pertinents pour atteindre l'objectif.



Le ramassage des emballages en verre en nombre de sorties de véhicules par jour

162 sorties hebdomadaires dont 41 auprès des GPV, notamment les cafetiers et restaurateurs.

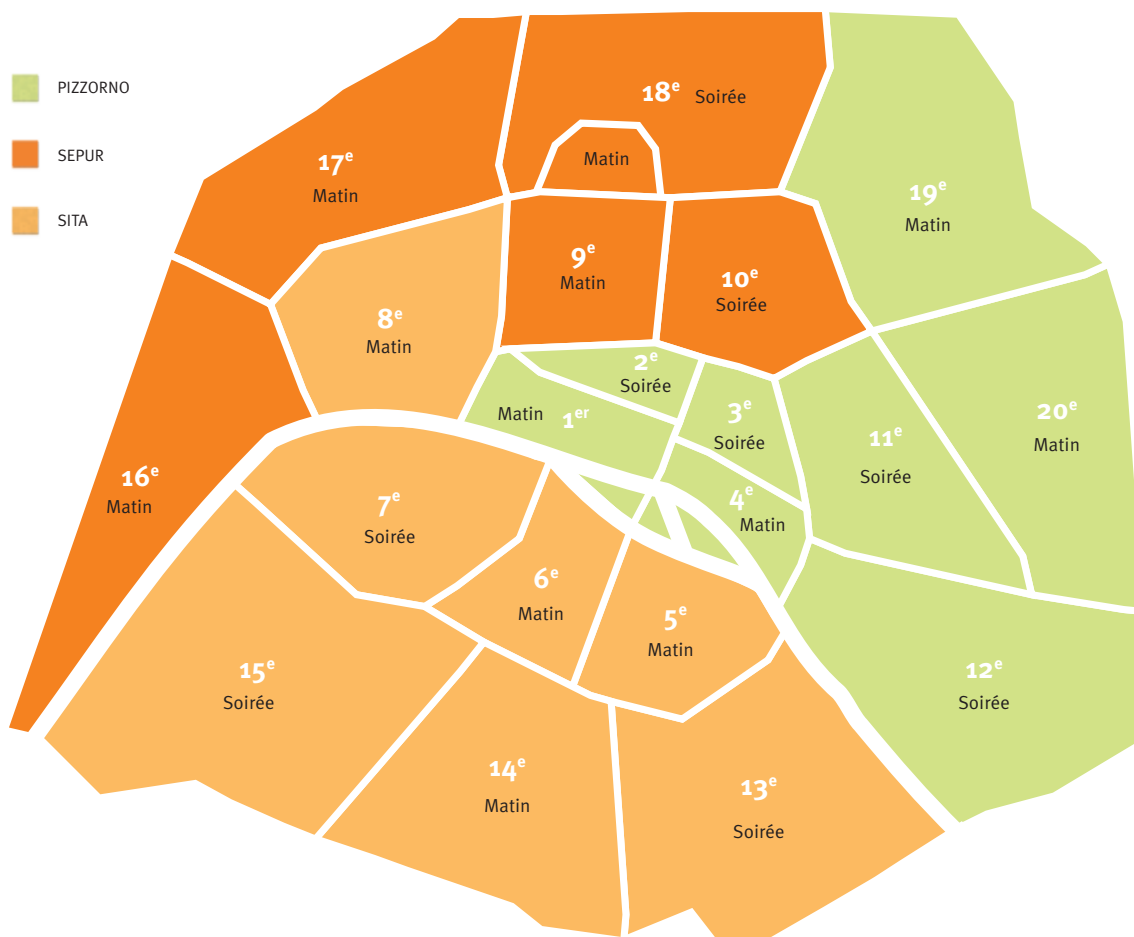
Collecte des emballages en verre en porte-à-porte

Elle est confiée jusqu'en juillet 2016 aux entreprises privées SITA, SEPUR et PIZZORNO dans le cadre d'un marché public.

Apport volontaire dans les colonnes à verre

L'entreprise DERICHEBOURG est chargée de la collecte et de la maintenance des colonnes à verre sur la voie publique jusqu'en juillet 2016.

CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DES EMBALLAGES EN VERRE
(EN PORTE-À-PORTE)



4.5 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES BIODÉCHETS

■ CARACTÉRISTIQUES DES BIODÉCHETS

Le Code de l'environnement définit le biodéchet comme « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires ».

A Paris, les déchets alimentaires (87 % des déchets putrescibles) sont aujourd'hui principalement collectés en mélange avec les ordures ménagères résiduelles et représentent 19,3 % du contenu du bac à couvercle vert, soit le deuxième gisement des OMA.

■ LE TRI À LA SOURCE

Parce qu'ils sont principalement composés d'eau, les biodéchets ont un faible pouvoir calorifique et sont peu valorisables par l'incinération. Les traiter séparément des autres ordures ménagères résiduelles permet ainsi d'extraire de l'énergie renouvelable (méthanisation), et/ou de produire du compost de qualité.

La valorisation de proximité

La Mairie de Paris encourage la pratique du compostage domestique comme première réponse à la valorisation des biodéchets. Ce geste de prévention permet une gestion de proximité, et présente l'avantage de réduire les nuisances liées à la collecte et au traitement, ainsi que l'énergie nécessaire à l'élimination des biodéchets qui n'ont plus à être collectés. C'est également d'autant moins de coûts de traitement pour la collectivité.

Les obligations des gros producteurs (non ménagers)

La loi Grenelle II a instauré l'obligation du tri à la source et la valorisation organique (compostage ou méthanisation) des biodéchets des « gros producteurs ». En 2015, elle concerne les établissements qui produisent plus de 20 tonnes par an.

Seuls les professionnels et services publics sont pour l'instant concernés. Selon l'ADEME,

ils représentent environ 21 % du gisement total de biodéchets en France. Les secteurs économiques les plus directement concernés sont la grande distribution, la restauration collective et le commerce alimentaire (y compris les marchés).

■ FOCUS : LES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ PARISIENNE

L'obligation réglementaire concerne une partie des établissements municipaux suivants : les restaurants administratifs, les restaurants scolaires des écoles, des établissements de la Petite Enfance et de l'Action Sociale, et les marchés alimentaires.

Des expérimentations de collecte sont menées sur les marchés alimentaires de Joinville (19^{ème}) depuis fin 2013 et d'Ornano (18^{ème}) depuis mars 2014, afin de préciser les modalités de collecte pour les 54 marchés concernés. 56 tonnes ont été collectées en 2014 et envoyées dans un centre de compostage.

Ce retour d'expérience de plus d'un an a permis de tirer les enseignements pour la généralisation de cette collecte à l'ensemble des marchés parisiens en 2016. Ainsi de nouvelles dispositions ont été introduites dans les contrats de délégation de gestion des marchés alimentaires qui ont été notifiées fin 2015.

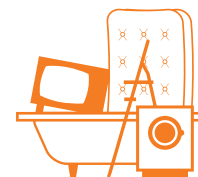
La Ville de Paris a mis en place en 2015, l'organisation du tri à la source et la collecte des biodéchets dans 4 restaurants administratifs dont celui de l'Hôtel de Ville. 60 tonnes ont été collectées et envoyées dans un centre de méthanisation. L'objectif municipal est de généraliser la collecte des biodéchets à toute la restauration collective municipale.

Enfin, 22 cantines scolaires dans les 2^{ème}, 9^{ème} et 18^{ème} arrondissements ont expérimenté la collecte des biodéchets.

■ LES BIODÉCHETS DES MÉNAGES

La Ville de Paris a décidé d'expérimenter la collecte des biodéchets dans les 2^{ème} et 12^{ème} arrondissements. Une étude d'aide à la décision a été menée en 2015 pour définir l'organisation et la logistique de tri à la source, de collecte et de traitement.

4.6 LA COLLECTE DES DÉCHETS OCCASIONNELS



Avant de recourir à un service de la Ville (apport volontaire en Espace tri ou prise en charge au pied du domicile), les Parisiens peuvent confier leurs encombrants en bon état à une association ou une recyclerie.

■ LA COMPOSITION DES OBJETS ENCOMBRANTS

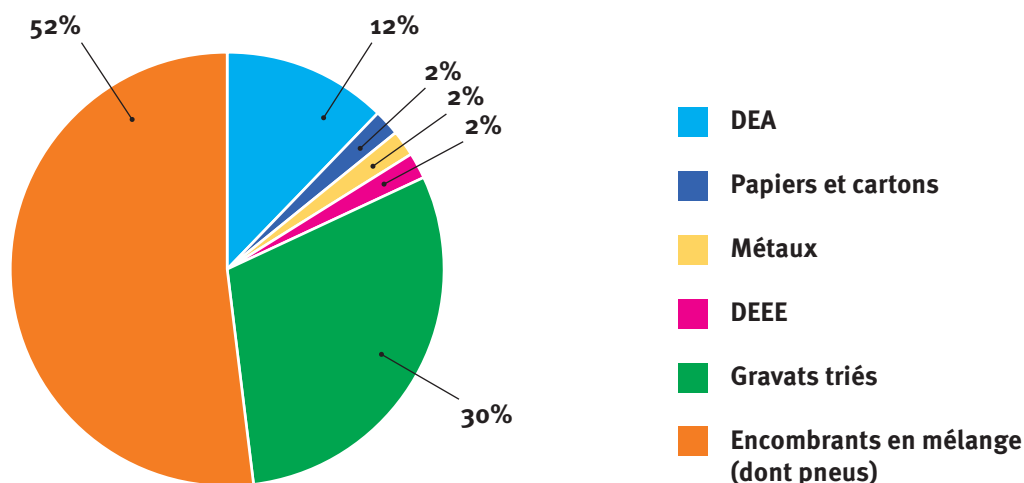
La répartition du tonnage collecté par les services municipaux selon la nature des objets encombrants montre la part majoritaire des encombrants en mélange qui résulte de la difficulté de trier les encombrants collectés sur rendez-vous ou ramassés sur la voie publique. Les pneus sont bien recyclés dans le cadre d'un contrat de reprise avec l'organisme Aliapur.

La remunicipalisation de l'accueil en Espaces tri (cf. partie suivante) et la mise en place de gardiennage et de vidéosurveillance dans certains Espaces tri avaient permis de faire baisser de 9 % le tonnage d'objets encombrants en 2014.

En 2015, ce total progresse sensiblement (+ 5 %) mais la part des encombrants en mélange continue de baisser fortement (- 16 %), en particulier grâce à un meilleur tri des gravats (+ 119 %). Ce sont donc désormais près de 50 % des objets encombrants qui sont triés dans les équipements de la Ville de Paris.

Les encombrants en mélange font ensuite l'objet d'un tri par le SYCTOM pour être recyclés (voir 6.2).

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS
PAR NATURE DES ENCOMBRANTS



■ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE: APPORT VOLONTAIRE EN ESPACE TRI ET PRISE EN CHARGE AU PIED DU DOMICILE

■ La Ville de Paris met gratuitement à disposition des particuliers, 7 Espaces tri et 2 Points tri (Vincent Auriol 13^{ème} et Pasteur 15^{ème}). 2 nouveaux Espaces tri (Pantin et Ménilmontant) sont en projet dans l'est parisien. Celui de Pantin devrait ouvrir en 2016 et celui de Ménilmontant en 2018.

■ Les **Espaces tri** (anciennement CVAE) sont des lieux clos et gardiennés destinés à l'apport volontaire des objets encombrants, des déchets recyclables et des déchets toxiques. Ils permettent aux habitants d'évacuer les déchets dont ils ne peuvent se débarrasser en raison de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

■ Les **Points tri** (anciennement espaces propreté) sont de taille plus petite et ont une capacité d'accueil plus restreinte. Ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

■ Depuis 2015, la Ville de Paris met à disposition sur tout le territoire parisien des **Trimobiles**.

L'accès à ces équipements municipaux est réservé aux particuliers habitant Paris.

La Ville de Paris dispose également de terrains ou points relais permettant le tri des OE (DEEE, gravats,...). Leur accès est réservé exclusivement aux services de la propreté.

Tous ces lieux d'apport permettent :

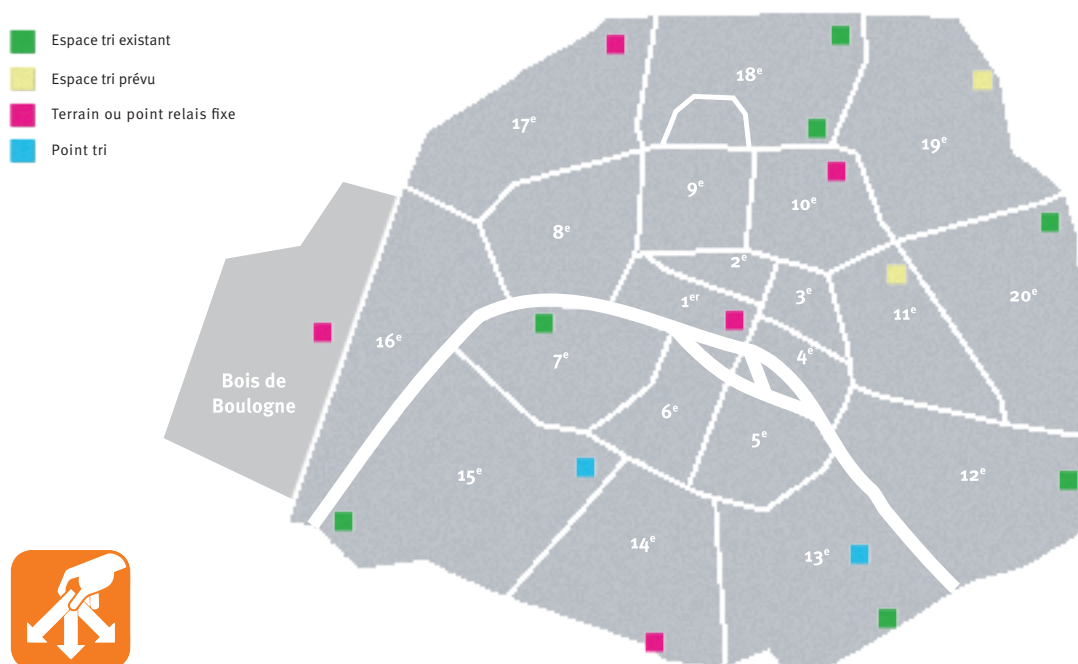
■ La limitation des dépôts sur le domaine public ;

■ La récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants pour les recycler ;

■ La collecte des produits toxiques (batteries automobile, pots de peinture, etc.) ;

■ Les Parisiens qui ne peuvent pas se rendre sur des points d'apport volontaire ont la possibilité de demander l'enlèvement gratuit de leurs objets encombrants, au pied de leur immeuble, en prenant rendez-vous directement sur Paris.fr ou en appelant le 39 75.

CARTE DES SITES ESPACE TRI, POINT TRI ET TERRAIN OU POINT RELAIS FIXE



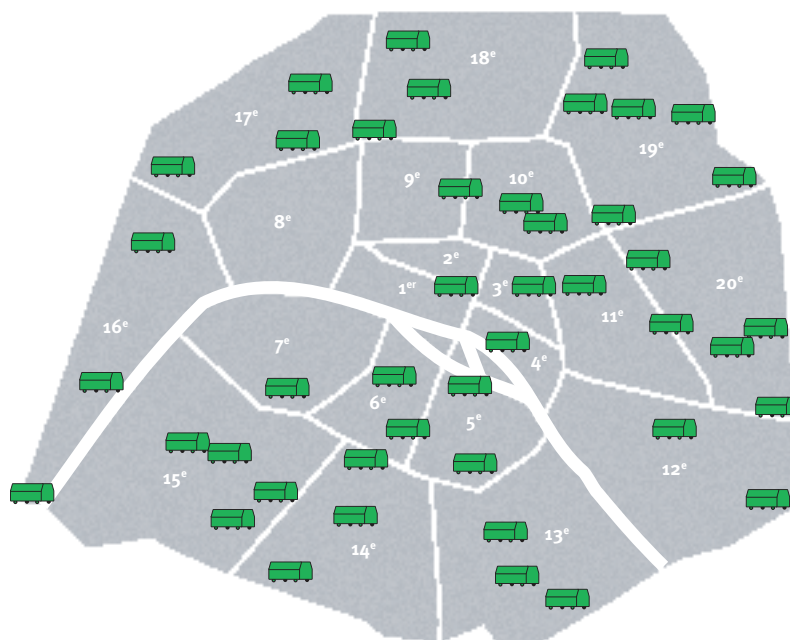
■ Focus sur Trimobile

Trimobile est un dispositif itinérant ayant vocation à informer les Parisiens sur les écogestes de réduction, de réutilisation et de tri de déchets, notamment les déchets dangereux afin de les orienter vers les différents points de collecte permanents existants mis à disposition par la municipalité ou par les Eco organismes (collecte des piles, des lampes usagées...).

En même temps, il accueille les petits déchets apportés par les Parisiens dont ils ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante par les collectes en porte à porte (petits DEEE, piles et accumulateurs, ampoules, cartouches d'encre, radiographies, certains déchets toxiques, ...).

D'abord expérimenté sur le quartier de Clichy-Batignolles (17^{ème}), il a été ensuite déployé à partir de mi-2015 sur tous les arrondissements de Paris. Au total, les 5 Trimobiles ont réalisé 369 tournées, soit en moyenne 70 par mois, collecté environ 34 tonnes de produits et sensibilisé près de 10 500 personnes.

CARTE DES SITES DE DÉPOSE PÉRIODIQUE DU DISPOSITIF TRIMOBILE



LABELLISATION QUALIPARIS DANS LES ESPACES TRI

Initiée en 2014, la labellisation QualiPARIS constitue un enjeu majeur de la reprise en régie de l'accueil dans les espaces tri, gage de garantie de la qualité du service rendu à l'utilisateur. Il s'agit plus globalement de concevoir et mettre en place une organisation efficace, centrée autour de la relation « usager/agent d'accueil ».

Cela a conduit à des engagements forts en terme de délais de réponse dont le traitement est désormais formalisé dans un contrat de service.

L'information et la formation sur le tri et la prévention des déchets constituent également un axe prioritaire. En 2015, plus de 70 % des agents d'accueil ont bénéficié d'une formation et de la mise à disposition d'outils leur permettant de mieux répondre sur le devenir des objets déposés et les modes de réemploi et de recyclage existants.

Afin d'évaluer la qualité du service rendu et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration, les agents municipaux iront en 2016 à la rencontre des usagers des Espaces tri et leur proposeront de s'exprimer à travers un questionnaire de satisfaction.

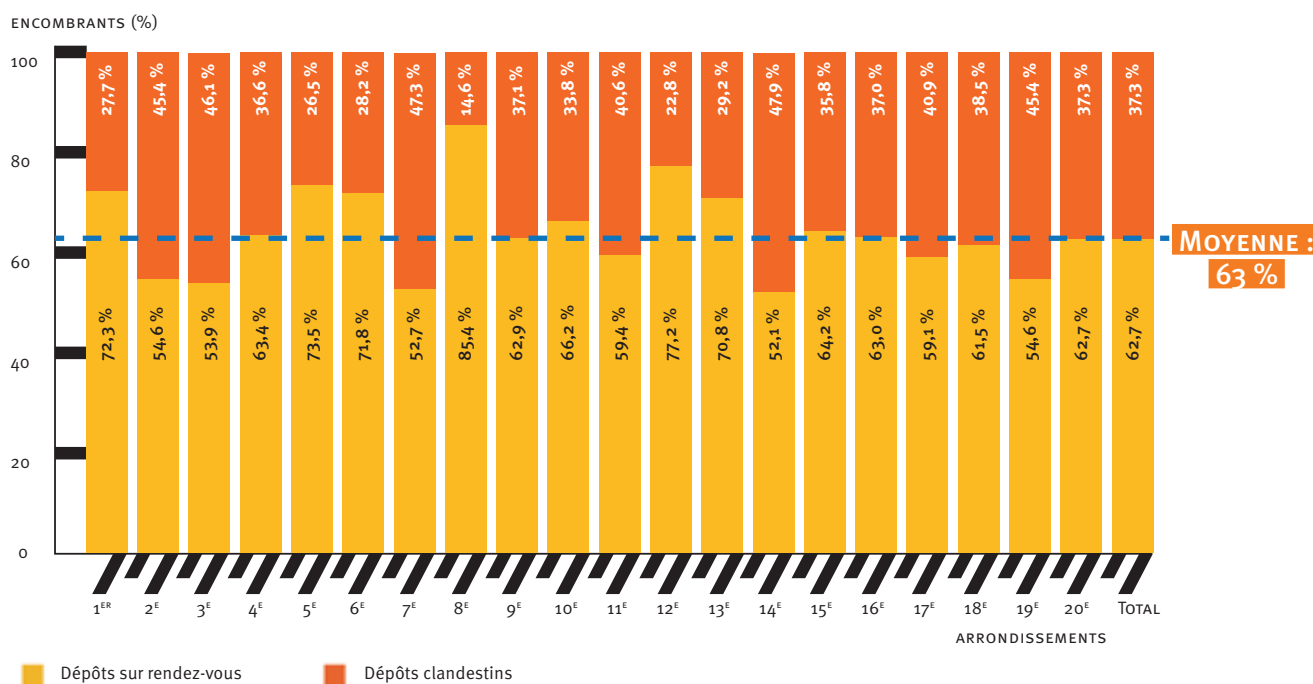
Bilan des prises de rendez-vous

En 2015, les demandes d'enlèvements d'objets encombrants sur rendez-vous continuent de progresser (+ 2 points par rapport à 2014). 63 % des enlèvements sont réalisés après une prise de rendez-vous, soit un nombre de 612 846 interventions. Les 37 % restants sont encore des dépôts clandestins.

**TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

RÉPARTITION DES ENLÈVEMENTS D'OBJETS ENCOMBRANTS PAR ARRONDISSEMENT ET PAR NATURE DE DÉPÔT



■ LE TRI DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Pour répondre à l'obligation du Grenelle de l'environnement de valoriser les déchets d'ameublement, et en vertu du principe de responsabilité élargie du producteur (REP), les fabricants et distributeurs se sont regroupés au sein de l'éco-organisme « Eco-mobilier » pour organiser une filière de collecte et de recyclage des DEA ménagers. Une éco-participation, visible sur le prix des meubles neufs, assure le financement de la filière.

Les objectifs nationaux fixés dans l'agrément sont au nombre de quatre :

- collecter 45 % des DEA d'ici 2015 ;
- atteindre un taux de valorisation de 80 % d'ici 2017 ;
- favoriser l'accès au gisement de meubles aux acteurs de l'économie sociale et solidaire afin de développer le don et la réutilisation ;
- réduire l'empreinte écologique des produits en développant l'éco-conception.

Les DEA inclus dans le périmètre de l'éco-organisme sont regroupés en 10 familles :

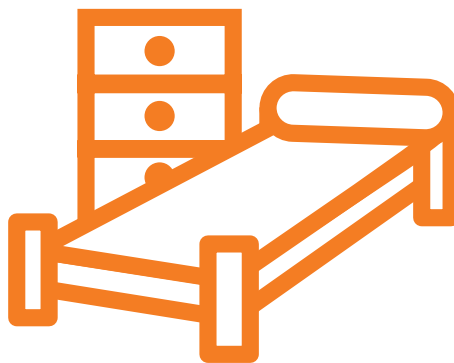
1. Meubles de cuisine
2. Meubles de chambres
3. Sièges
4. Meubles de salon
5. Meubles d'appoint
6. Literie
7. Meubles de bureau
8. Meubles de salle de bains
9. Meubles de jardin
10. Combinaisons de meubles

Dans le cadre d'une convention signée entre le Syctom et l'éco-organisme Eco-mobilier, la Mairie de Paris a installé, depuis octobre 2013, des caissons spécifiques pour trier le mobilier dans les Espaces tri et certains points relais. Ces caissons viennent en remplacement de caissons dédiés au « bois » ou au « tout-venant ».

10 346 tonnes de DEA ont ainsi été collectés en 2015 sur l'ensemble des Espaces tri, soit + 5,9 % par rapport à 2014.

Les objets déposés dans ces caissons sont collectés par un prestataire d'Eco-mobilier, puis acheminés vers des centres de regroupement et de tri avant leur valorisation. Ils sont ensuite expédiés vers des filières de valorisation dédiées : bois et panneaux, matelas et rembourrés, plastiques et métaux. De nouveaux caissons pour les DEA devraient être installés en 2016 afin de renforcer la collecte de ce flux.

BIEN QU'ILS N'Y SOIENT PAS OBLIGÉS, QUELQUES MAGASINS COMMENCENT ÉGALEMENT À PROPOSER DES DISPOSITIFS DE REPRISE DU VIEUX MOBILIER.



■ LE TRI DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les sociétés Eco-systèmes et Ecologic ont été réagrées pour l'ensemble des DEEE, à l'exception des matériels d'éclairage et des panneaux photovoltaïques. Recylum est agréé pour la collecte des « matériels d'éclairage ». L'agrément porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020. Le nouvel objectif national de collecte est fixé à 45 % du gisement pour 2016, 52 % pour 2017, 59 % pour 2018 et 65 % pour 2019 et 2020. Le gisement est calculé à partir du poids moyen d'équipements électriques et électroniques (EEE) mis sur le marché.

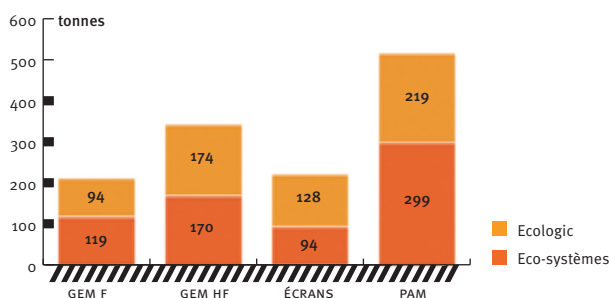
OCADEEE est l'organisme coordonnateur qui regroupe notamment Ecologic et Eco-systèmes, les éco-organismes opérationnels qui se répartissent le territoire parisien. Dès 2007, la Mairie de Paris a conclu, avec cet organisme, une convention pour la récupération des DEEE dans ses 7 Espaces tri et 7 points de regroupement des objets encombrants.

Les points de dépôt ou d'apport des DEEE sont les suivants :

- chez le vendeur ou dans les grandes surfaces de distribution, pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf ;
- auprès des recycleries ou associations qui les collectent ;
- en Espaces tri et sur les trimobiles ;
- sur la voie publique après prise de rendez-vous avec le service municipal.

En 2015, 1 297 tonnes de DEEE ont été collectées en Espaces tri (+ 16 % par rapport à 2014).

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR GRANDE FAMILLE DE DEEE



GEM F* = gros électroménager froid (congélateurs, réfrigérateurs, climatiseurs, ...)

GEM HF* = gros électroménager hors froid (appareils de cuisson, lavage, chauffage, informatique, ...)

Écrans = téléviseurs, moniteurs, ...

PAM* = petits appareils en mélange

Suite à une baisse des tonnages en 2012 et 2013, en raison notamment du pillage de ces appareils dans les points de collecte, les mesures mises en place depuis 2013 (vidéo surveillance, renforcement du gardiennage) ont permis d'inverser la tendance ; ainsi la collecte a doublé depuis 2013.

Par ailleurs, 759 tonnes de petits appareils électroménagers ont été captées dans le bac à couvercle jaune.

Au total, en 2015, 2 056 tonnes de DEEE ont été collectées par la Mairie de Paris, soit 0,91 kg par habitant.

QUEL QUE SOIT LE MODE DE COMMANDE (EN MAGASIN OU PAR INTERNET)

LE FOURNISSEUR A L'OBLIGATION DE REPENDRE GRATUITEMENT LES APPAREILS USAGÉS.

IL S'AGIT DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR, EN VERTU DUQUEL UNE ÉCO-TAXE EST PAYÉE POUR L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE OU ÉLECTRONIQUE.



■ Focus : une collecte solidaire des DEEE

Initiée en 2013 avec la Mairie du 11^{ème} arrondissement, l'association Emmaüs et l'éco-organisme Eco-systèmes ont poursuivi en 2015 le développement des collectes solidaires de proximité. Un camion Emmaüs recueille les dons : gros électroménager, petits appareils (mixeurs, aspirateur, fer à repasser, jouet, téléphone portable, ...), matériel informatique, téléviseurs mais également les textiles, livres et bibelots. Ces dons sont triés par Emmaüs : la partie encore en fonctionnement est revendue, le reste est confié à Eco-systèmes pour être dépollué et recyclé.

En 2015, ces collectes ont eu lieu presque tous les mois dans 14 arrondissements couverts par Écosystèmes (1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, et 20^{ème} arrondissements). Ces opérations ont mobilisé au total 16 500 visiteurs et permis de collecter 141 tonnes d'équipements électriques et électroniques (91 tonnes de PAM, 26 tonnes d'écrans et 11 tonnes de gros électroménagers). Le déploiement de ce dispositif sur le territoire d'Ecologic a démarré fin 2015 sur le 14^{ème} arrondissement et se poursuivra sur les autres arrondissements en 2016.

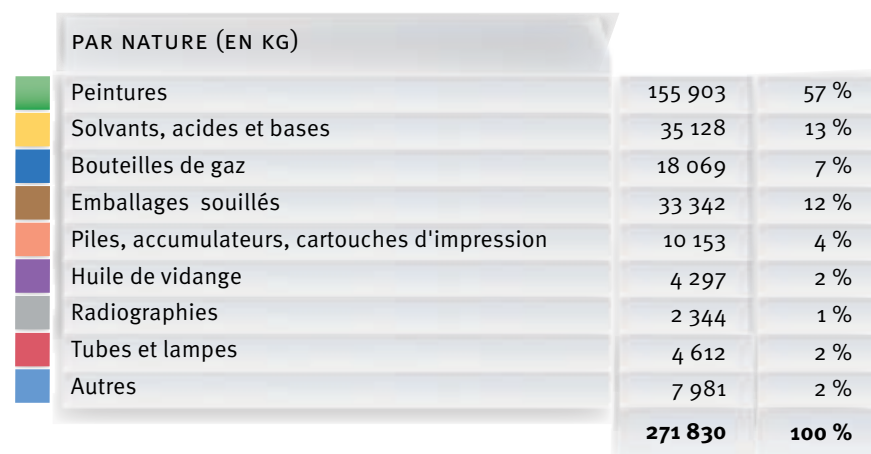
4.7 LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

La limitation de l'impact des déchets dangereux sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des autres déchets, est une mesure qui implique le respect de règles de sécurité pour leur stockage, et nécessite un traitement spécifique.

Les déchets sont à déposer en Espaces tri ou à faire enlever gratuitement sur rendez-vous, (informations sur **Paris.fr** ou en appelant le **39 75**).

En 2015, 2 220 enlèvements à domicile ou en apport volontaire en Espaces tri ont été réalisés et **272 tonnes ont été collectées**, soit une progression de + 1 % par rapport à 2014.

La Mairie de Paris construit un partenariat avec Eco-DDS, éco-organisme opérationnel pour la collecte des déchets dangereux spécifiques des ménages. Il sera opérationnel en 2016.





5 Les moyens affectés à la collecte des déchets

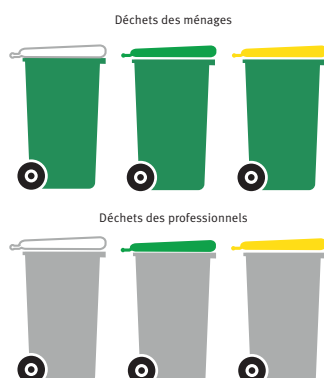
5.1 LES CONTENANTS

5.2 LES MOYENS HUMAINS

5.3 LES MOYENS MATÉRIELS

5.4 LES ATELIERS ET LES GARAGES

5.1 LES CONTENANTS



■ LES BACS DE COLLECTE

La mise à disposition des bacs est gratuite pour les ménages. La redevance spéciale pour les entreprises et administrations collectées par les services municipaux intègre le coût de mise à disposition des bacs. Pour les particuliers comme pour les professionnels, les bacs sont réparés ou remplacés sur simple demande auprès des divisions locales de propreté (informations sur Paris.fr). Des bacs supplémentaires peuvent être obtenus par les particuliers, associations ou entreprises en faisant la demande auprès du service municipal (coordonnées sur Paris.fr).

Depuis novembre 2012, les services mettent progressivement à disposition des producteurs de déchets non ménagers des bacs à cuve grise destinés à remplacer progressivement les anciens bacs à couvercle ocre.

Les bacs sont mis à disposition par 2 sociétés, Plastic Omnium et Conteneur, qui assurent également leur maintenance et leur renouvellement sur demande. Ils sont progressivement tous équipés de puces afin de permettre à la Mairie de Paris, à terme, de connaître pour chaque site les quantités de bacs (et leurs volumes) présentés à la collecte.

Le dernier recensement (fin 2014) révélait que 15 % des immeubles étaient non dotés de bacs MM et 34 % de bacs pour les emballages en verre.

LE PARC DE BACS AU 31 DÉCEMBRE 2015

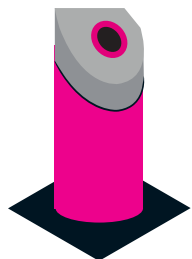
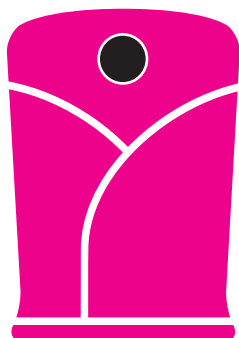
MIS À DISPOSITION DES PARTICULIERS						MIS À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS COLLECTÉS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX			
BACS À COUVERCLE VERT (OM)		BACS À COUVERCLE JAUNE (MM)		BACS À COUVERCLE BLANC (VERRE)		BACS À DÉCHETS NON MÉNAGERS (DNM)			
NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES		
163 512	45 880 680	122 890	34 732 100	73 326	12 437 230	83 013	24 512 880		

Pour réduire les nuisances sonores liées au roulage du conteneur sur le sol, les bacs doivent répondre à des normes précises qui imposent de ne pas dépasser 85 décibels.

Deux sociétés assurent la fourniture et la maintenance des bacs à Paris.

PRESTATAIRES	ARRONDISSEMENTS
Plastic Omnium	1 ^e - 2 ^e - 3 ^e - 4 ^e - 5 ^e - 6 ^e - 7 ^e - 8 ^e 11 ^e - 12 ^e - 13 ^e - 14 ^e - 17 ^e - 18 ^e
Contenur	9 ^e - 10 ^e - 15 ^e - 16 ^e - 19 ^e - 20 ^e





■ LES COLONNES À VERRE

897 colonnes à verre aériennes insonorisées sont à disposition sur la voie publique. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé) qui dessert environ 65 % des habitations. Leur nombre total peut varier d'une année sur l'autre en fonction des travaux de voirie qui peuvent nécessiter des déposes.

Il existe également 52 colonnes à verre enterrées, réparties dans 13 arrondissements.

Ce dispositif présente des avantages :

- Le bruit, lors des dépôts de verre, est sensiblement diminué puisque le caisson se trouve dans le sol.

- La fréquence de vidage est réduite car la capacité de contenance est supérieure aux colonnes aériennes.
- Enfin, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est facilitée car l'opercule est situé à 1,10 mètre de hauteur.

Depuis fin 2012, de nouvelles colonnes aériennes remplacent progressivement les anciennes. La Ville de Paris a exigé que ces nouveaux modèles permettent un gain sur le plan acoustique (83 décibels au lieu de 89 pour les anciens modèles). La couleur grise de ce mobilier urbain facilite l'intégration dans le paysage.

IMPLANTATIONS DES COLONNES À VERRE ET TONNAGES COLLECTÉS

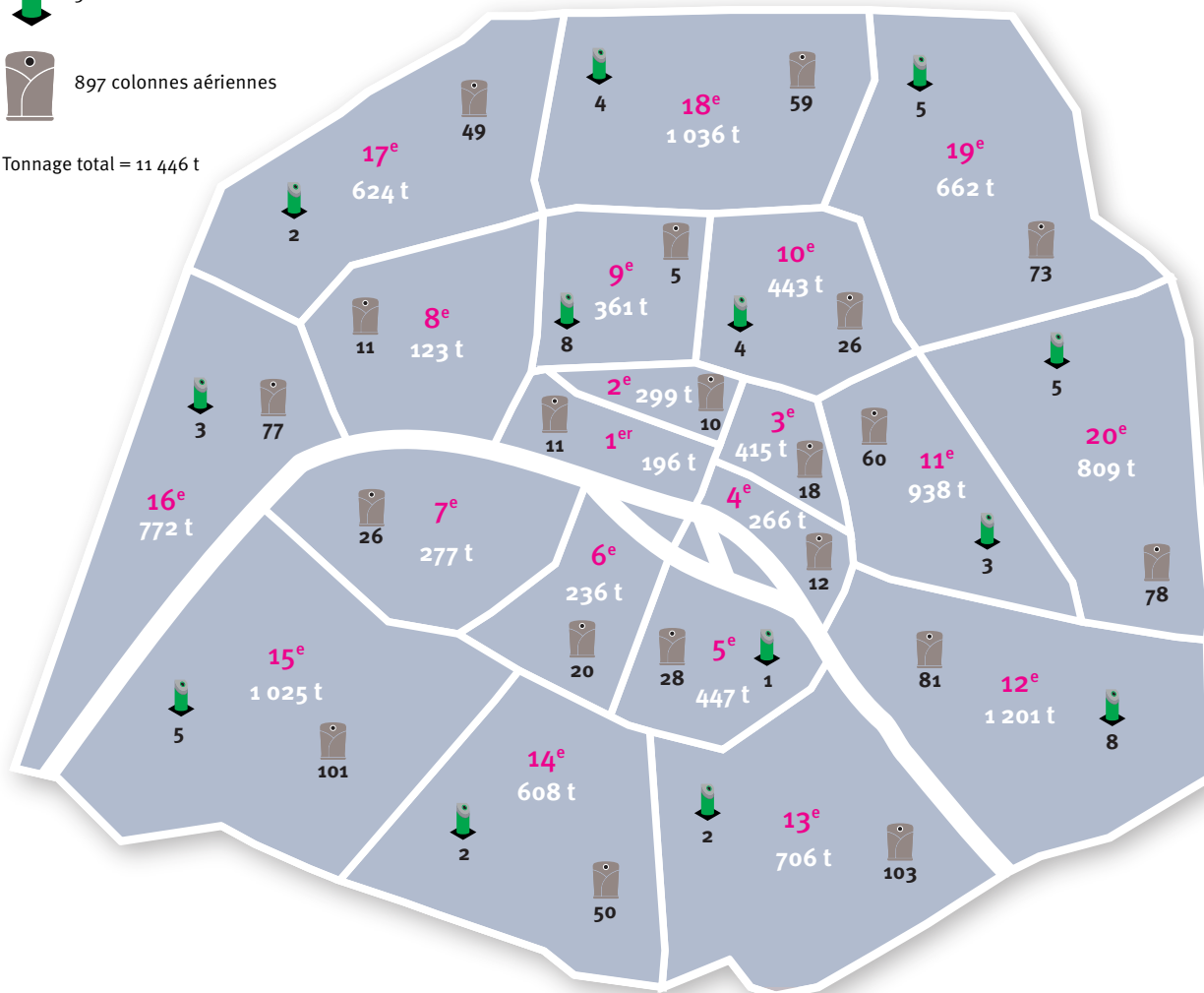


52 colonnes enterrées



897 colonnes aériennes

Tonnage total = 11 446 t



5.2 LES MOYENS HUMAINS CONSACRÉS À LA COLLECTE

■ LES AGENTS OPÉRATIONNELS : LES EFFECTIFS RÉGIE (SERVICES MUNICIPAUX) ET ENTREPRISES



Effectifs régie

Les effectifs en régie sont comptabilisés au 31 décembre 2015. Ils sont exprimés en agents présents sur le terrain.

Pour la régie, en raison de la polyvalence des agents qui réalisent à la fois des tâches de collecte et de propreté, les effectifs ne se rapportent qu'à la seule mission de collecte.

La collecte des OE (objets encombrants) est assurée sur le terrain par 557 ripeurs, 17 conducteurs, 57 chefs d'équipe et 12 agents

de maîtrise, soit **643 agents** (dont 32 femmes). Par ailleurs, **184 agents** (dont 9 femmes) effectuent des missions de collecte exceptionnelles (vidages supplémentaires de RDP, pré collecte sur certains marchés de quartier, collecte de feuilles, etc.).

Dans la moitié des arrondissements, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, des marchés alimentaires et les vidages réguliers des réceptacles de propreté sont réalisées par **1 010 agents**.

Collectes OM + MM	Femmes	Hommes	TOTAL
Ripeurs (éboueurs)	30	564	594
Conducteurs	4	337	341
Chefs d'équipe	3	58	61
Agents de maîtrise	1	13	14
TOTAL	38	972	1 010

Effectifs privés

Les entreprises prestataires déclarent leurs effectifs (hors intérimaires) au 31 décembre 2015. Dans la moitié des arrondissements, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, des marchés alimentaires et les vidages réguliers des réceptacles de propreté sont réalisés par **796 salariés**.

Collectes OM + MM	Femmes	Hommes	TOTAL
Ripeurs (éboueurs)	0	450	450
Conducteurs	0	290	290
Chefs d'équipe	1	15	16
Agents de maîtrise	3	37	40
TOTAL	4	792	796

Par ailleurs, les entreprises privées assurent la collecte du verre et mobilisent **95 salariés** masculins sur le terrain et mettent à disposition de la Police pour l'enlèvement des déchets, **2 salariés** masculins.

Au total, 2 730 personnes, dont 83 femmes, sont chargées de la collecte des déchets produits sur l'ensemble de Paris.

La féminisation des métiers de la collecte

Depuis 2002, année de l'ouverture du métier d'éboueur aux femmes, leur nombre a augmenté dans les services municipaux (79 femmes en régie).

Le Service technique de la propreté de Paris présente un taux de féminisation de 4,5 %.



Bilan des procès-verbaux dressés

18 037 procès-verbaux ont été dressés en 2015, dont 13 811 concernaient le dépôt sauvage de déchets ou un défaut de présentation des bacs.

Le décret 2015-337 du 25 Mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets, prévoit le changement de catégories de certaines infractions qui seront désormais considérées de 3^{ème} classe et dont le montant de l'amende est plus élevé. Il a donc été nécessaire de former les inspecteurs aux dispositions prévues par ce nouveau décret qui est appliqué à compter du 1^{er} Juillet 2015.

■ LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets ;
- Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires) ;
- Les ambassadeurs de la prévention et du tri pour encourager les usagers et les aider à trier leurs déchets ;
- Les inspecteurs de salubrité pour prévenir ou sanctionner le non-respect de la présentation des bacs et objets encombrants (horaires, dépôts dans les conteneurs...).

■ BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL A BAISSÉ EN 2014.

En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Des agents, relais de prévention hygiène et sécurité, réalisent un suivi de ces accidents et participent à la politique de prévention des risques professionnels.

ÉVOLUTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR ACTIVITÉ DE COLLECTE DES ÉBOUEURS

En 2014, les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent 93 % du total des accidents liés à l'activité de collecte.

TYPES DE COLLECTE	2013	2014	ÉVOLUTION 2013/2014
Collecte OM-MM	376	355	- 5,6 %
Collecte OE	195	151	- 22,6 %
Collecte des marchés	30	40	+ 33,3 %
TOTAL	601	546	- 9,2 %

Les chiffres de 2015 sont provisoires : il faut au minimum 1 an pour obtenir des chiffres définitifs compte tenu des délais d'homologation des accidents.

5.3 LES MOYENS MATÉRIELS AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS



■ NOMBRE DE VÉHICULES AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

À Paris, 495 bennes et 175 petits utilitaires collectent les déchets ménagers et assimilés. Les bennes sont de différentes dimensions (7 m³ à 22 m³) afin de s'adapter aux différentes configurations de voies (cf. tableau sur les caractéristiques des bennes).

Les petits utilitaires sillonnent quotidiennement les rues pour collecter les dépôts sauvages et les objets encombrants sur rendez-vous.

Pour répondre à la volonté municipale de sortir du diesel, la Ville de Paris renouvelle depuis 2014 son parc avec des bennes à motorisation Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). Elle dispose en effet d'une solide expérience de ce type de motorisation dont les premiers modèles ont été utilisés dès 2002 à Paris pour la collecte des déchets.

Parallèlement, les services testent les innovations technologiques, qui peuvent porter sur la motorisation, les équipements... afin de s'assurer de leur capacité à répondre aux besoins du service. Une attention particulière est portée sur la limitation des différentes pollutions, qu'elles soient atmosphériques ou sonores. La Mairie impose également aux prestataires de collecte privés en contrat de ne plus recourir au diesel. Les mêmes exigences seront imposées aux futurs prestataires de collecte du verre dont les marchés seront renouvelés mi-2016.

Fin 2015, 79 % des bennes régie et privé fonctionnent au GNV et 4 bennes à l'électricité.

TYPES DE VÉHICULES (état au 31/12/2015)	RÉGIE	PRIVÉ	TOTAL
Bennes OM/MM/Verre	241	233	474
<i>dont GNV</i>	159	211	370
<i>dont électrique</i>	0	4	4
Bennes encombrants (OE)	8	13	21
<i>dont GNV</i>	8	13	21
Petits utilitaires pour OE et OM (porter)	175	0	175
TOTAL	424	246	670

CARACTÉRISTIQUES DES BENNES

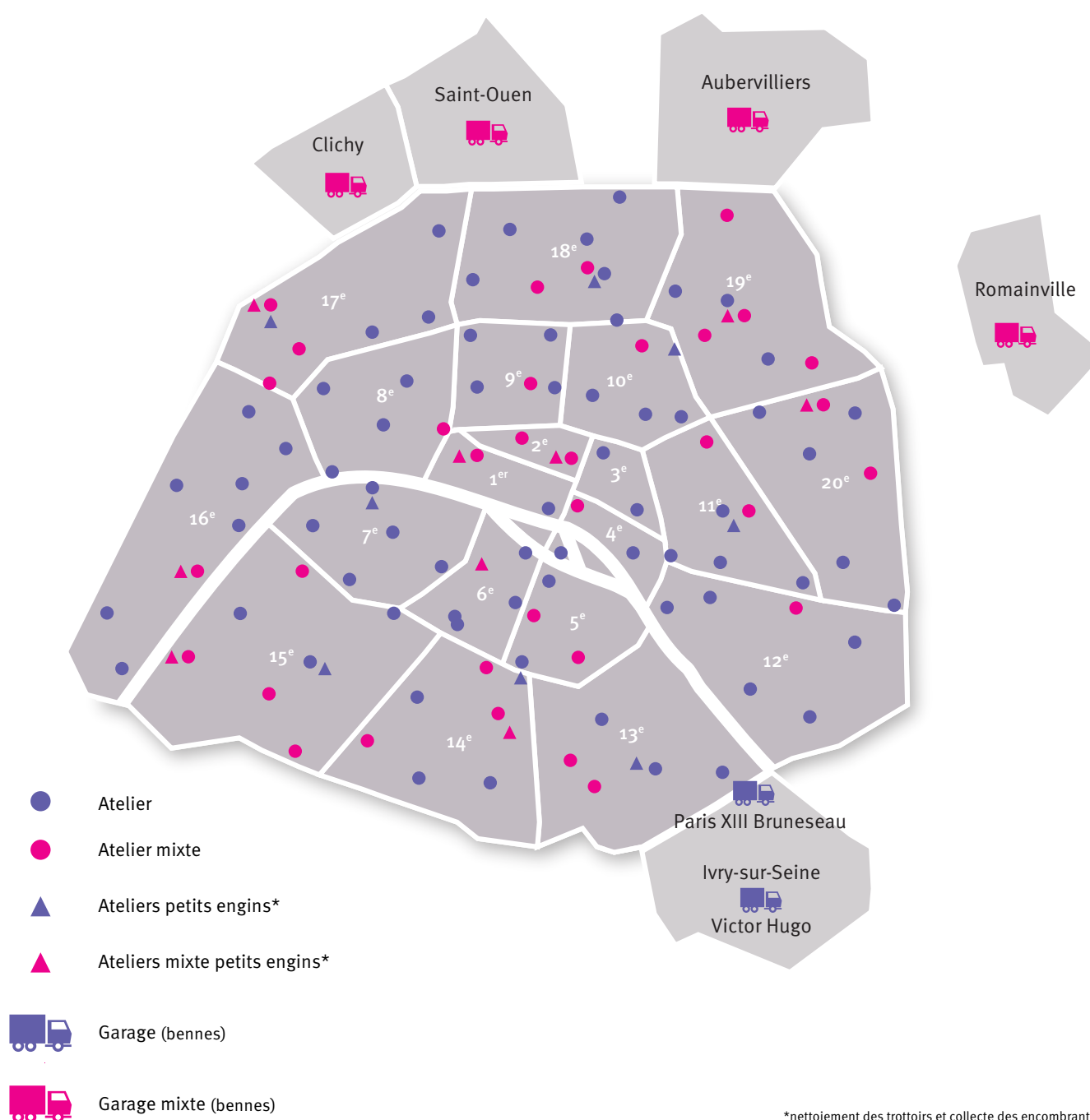
TYPES DE BENNE	VOLUME	POIDS TOTAL EN CHARGE	CHARGE UTILE	DIMENSIONS
Voie étroite	6 à 11 m ³	7,5 à 12 t	> 2 t	Largeur < 2,24 m
Voie moyenne	11 à 14 m ³	16 à 17 t	> 6 t	Largeur < 2,42 m
Voie large	14 à 17 m ³	19 t	> 7 t	conforme code de la route
Voie extra-large	> 17 m ³	26 t	> 10 t	conforme code de la route

5.4 LES ATELIERS ET LES GARAGES

Pour assurer la collecte, la Mairie de Paris dispose d'un foncier important : 6 garages et plus d'une centaine de locaux sociaux, appelés ateliers pour les éboueurs.

En 2015, les travaux de relogement de la circonscription fonctionnelle et de l'atelier engins du 20^{ème} arrondissement ont démarré. Ils seront à terme implantés rue Paul Meurice au sein de la ZAC Porte des Lilas (20^{ème}).

CARTE D'IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES



6 Le traitement des déchets

6.1 L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

6.2 LA VALORISATION MATIÈRE PAR LE SYCTOM

6.3 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR LE SYCTOM

6.4 LE STOCKAGE DES DÉCHETS "ULTIMES" PAR LE SYCTOM

Les déchets collectés par la Mairie de Paris suivent des filières de traitement très diverses, faisant intervenir plusieurs acteurs.

A l'échelle des déchets ménagers du territoire parisien, le Syctom assure le traitement de la majorité des déchets collectés par la Mairie de Paris.

6.1 L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

■ LES ACTEURS DU TRAITEMENT

Le Syctom assure le traitement des ordures ménagères résiduelles, des collectes sélectives (hors emballages en verre), des biodéchets, et d'une partie des déchets occasionnels (objets encombrants, gravats...).

Au sein du Syctom, le traitement s'appuie sur 4 types d'installations : les centres de tri des collectes sélectives, les centres de transfert des déchets occasionnels, les usines de valorisation énergétique et les installations de stockage des déchets.

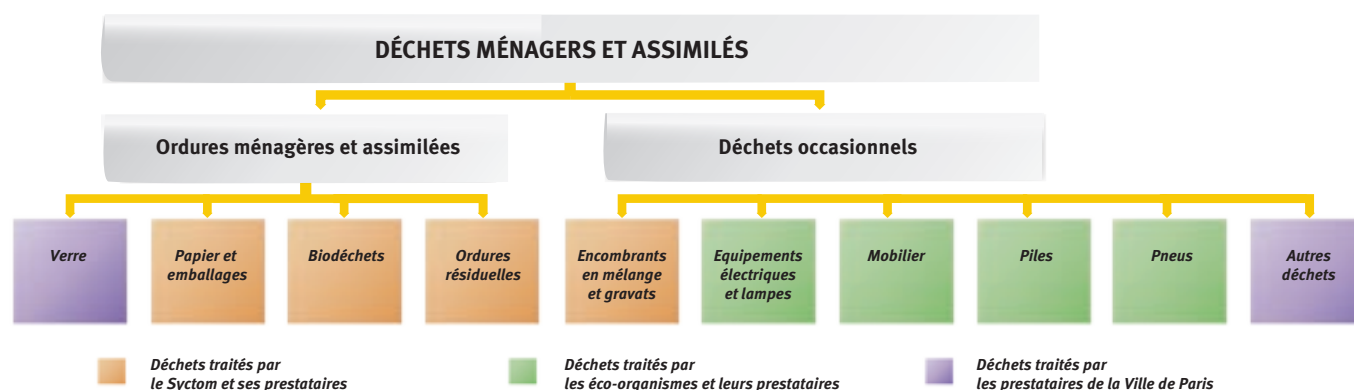
Les emballages en verre collectés par la Mairie de Paris sont repris directement par la société Saint-Gobain dans le cadre d'une convention signée entre le Syctom et Eco-Emballages.



Les déchets occasionnels triés dans les caissons des Espaces tri sont acheminés directement dans les filières de traitement adaptées par diverses entreprises qui en assurent la valorisation ou l'élimination.

Il s'agit, soit de prestataires de la Mairie de Paris, soit de prestataires des éco-organismes lorsque ces derniers viennent collecter les déchets dans les Espaces tri parisiens.

■ LES MODES DE TRAITEMENT PAR TYPE DE DÉCHETS



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES, LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES (HORS CEUX EN VERRE)



Ces déchets sont traités par valorisation énergétique, valorisation matière ou enfouissement, comme présenté en détails dans les parties 6.2, 6.3. et 6.4.

LES BIODÉCHETS



Les biodéchets collectés sur les marchés alimentaires sont traités par valorisation organique dans des installations de compostage. Mélangés à d'autres types de biodéchets, ils suivent plusieurs phases de traitement (fermentation, maturation, tamisage, ...) avant de devenir du compost qui sera ensuite réutilisé dans l'agriculture.

Les biodéchets collectés dans les restaurants administratifs sont traités par méthanisation pour produire du biogaz et du digestat.

LES EMBALLAGES EN VERRE



Le verre d'emballage est traité par valorisation matière. Il est d'abord acheminé vers des plateformes de regroupement, puis dans un centre de traitement où l'entreprise Saint Gobain, procède à des tris successifs pour le purifier. Le verre est ensuite broyé (calcin) puis fondu pour fabriquer de nouveaux emballages en verre.

LES ENCOMBRANTS EN MÉLANGE ET LES GRAVATS



Ces déchets sont traités par valorisation matière (58 % sont recyclés) et par enfouissement dans des Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) ou Installations de stockage des déchets inertes (ISDI) pour les gravats triés, comme présenté dans les parties 6.3 et 6.4.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



Les éco-organismes agréés Ecologic et Eco-systèmes procèdent à l'enlèvement de ces déchets dans les Espaces tri municipaux et dans leurs points d'apport volontaire. Les DEEE qui ne sont pas réemployés sont démantelés puis traités principalement par valorisation sous forme de nouvelles matières premières, et par valorisation énergétique. Sont ainsi recyclés : le plastique, le verre des tubes cathodiques, les métaux ferreux et non ferreux. Les matières dangereuses (condensateurs, plastiques contenant des composés réglementés et autres substances dangereuses...) sont envoyées dans des Installations de stockage de déchets dangereux (ISDD).

PLUS D'INFORMATION :
WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM
WWW.ECO-SYSTEMES.FR

LES LAMPES ET NÉONS



L'éco-organisme agréé Recylum procède à l'enlèvement de ces déchets en Espaces tri et dans ses points d'apport volontaire.

Les lampes et tubes néons sont traités par valorisation matière après extraction des éléments polluants (contenu mercuriel des poudres fluorescentes). Après broyage, un tri permet de séparer le verre et les métaux qui sont ensuite recyclés.

Les ampoules à filaments, dont les halogènes, ne rentrent pas dans ce périmètre et ne sont pas recyclées.

PLUS D'INFORMATION SUR :
WWW.RECYLUM.COM

LES PILES ET ACCUMULATEURS



Les éco-organismes agréés Corepile et Screlec procèdent à l'enlèvement de ces déchets en Espaces-tri ou directement dans d'autres points d'apport volontaire. Les piles et accumulateurs sont broyés puis traités par valorisation matière. Les techniques utilisées, procédé chimique ou thermique, visent à isoler les métaux qui pourront ensuite être recyclés. Les autres composants chimiques sont soit détruits dans des installations adaptées, soit réutilisés pour la fabrication d'autres piles, soit recyclés dans l'industrie chimique.

PLUS D'INFORMATION SUR :
WWW.COREPILE.FR
WWW.SCRELEC.FR

DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

L'éco-organisme agréé Eco-mobilier procède à l'enlèvement de ces déchets dans les Espaces tri municipaux (cf. page 56).

Ils sont ensuite expédiés vers des filières de valorisation dédiées. Environ 86 % des différents matériaux (bois panneau, matelas et rembourrés, métal, ...) sont recyclés. Les autres déchets sont incinérés ou enfouis.

PLUS D'INFORMATION SUR :
WWW.ECO-MOBILIER.FR

**LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS (MNU)
ET LES DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS
À RISQUES INFECTIEUX (DASRI).**

Les éco-organismes Cyclamed et DASTRI assurent la collecte (en pharmacie) et le traitement, respectivement des médicaments non utilisés et des déchets d'activités de soins à risques infectieux (seringues).

PLUS D'INFORMATION SUR :
WWW.CYCLAMED.ORG
WWW.DASTRI.FR

LES DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux, ou déchets diffus spécifiques qui se retrouvent en Espaces tri sont de différentes natures (batteries, huiles de vidange, peintures, acides/bases, solvants organiques et chlorés, produits phytosanitaires, ...). Plusieurs entreprises spécialisées, prestataires de la Mairie de Paris, assurent leur élimination.

PLUS D'INFORMATION SUR :
WWW.ECODDS.COM

LES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)

Les opérateurs de la collecte des textiles sont multiples sur le territoire parisien. Trois d'entre eux, Ecotextile, Le Relais 75, Le Relais Val de Seine, ont conclu une convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Paris pour installer des conteneurs sur l'espace public. Ils en assurent la bonne gestion.

La plus grande part des TLC est réemployée (62%). Environ 31,5% sont réutilisés en chiffons d'essuyage ou recyclés par effilochage, par exemple en matériaux d'isolation. Le reste (6,5 %) des TLC est valorisé par incinération ou enfouis.

PLUS D'INFORMATION SUR :
WWW.ECOTLC.FR

6.2 LA VALORISATION MATIÈRE PAR LE SYCTOM

■ LES CENTRES DE TRI

Les centres de tri de collectes sélectives du Syctom

Les centres de tri des collectes sélectives reçoivent les déchets des bacs à couvercle jaune triés par les habitants. Ces déchets sont alors séparés par type de matériaux et dirigés vers les filières de recyclage.

- Paris : Paris XV et Ivry-Paris XIII ;
- Romainville et Sevrans (93) ;
- Issy-les-Moulineaux (Isséane)
et Nanterre (92).

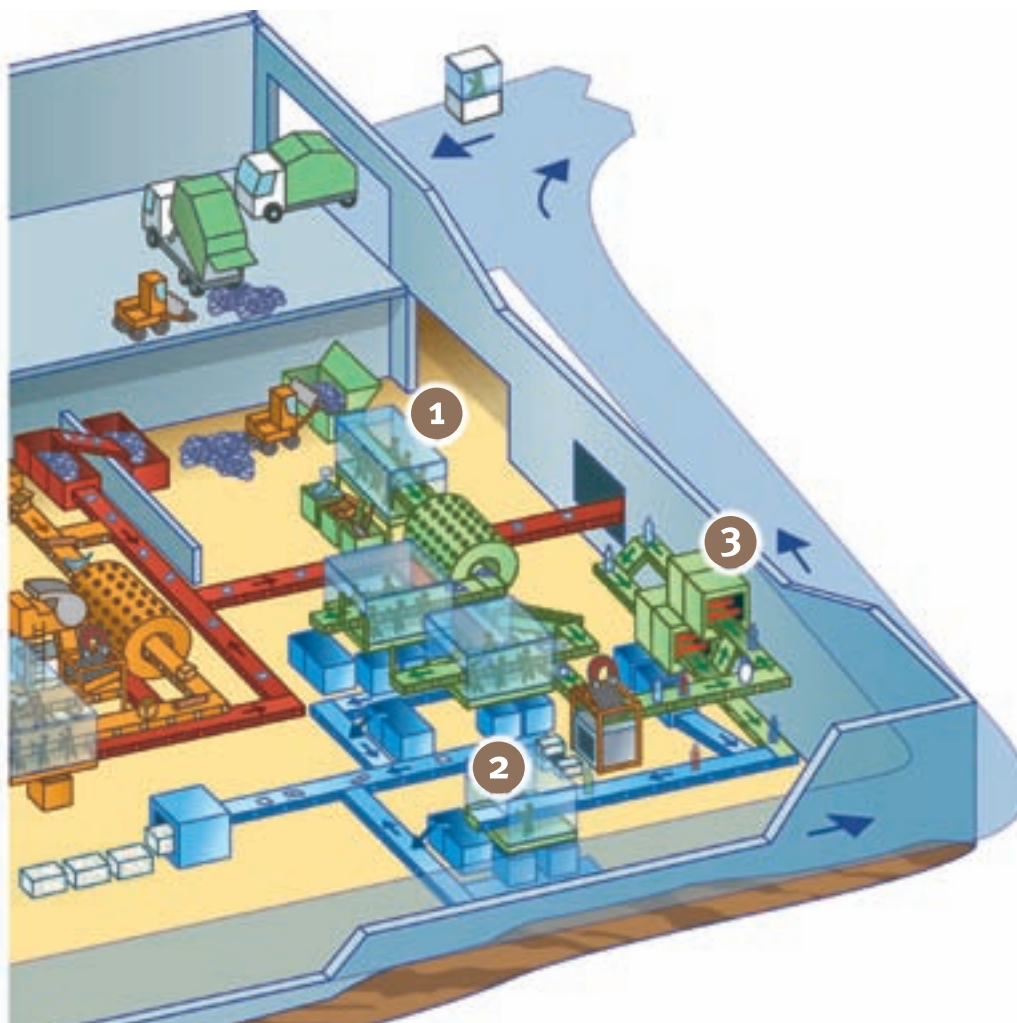
En complément des centres de tri privés sont utilisés : Gennevilliers (92), Chelles (77), et Le Blanc-Mesnil (93).

Le Syctom dispose également d'un centre de transfert permanent à Romainville, qui lui permet de réguler les flux de déchets en les orientant soit vers les centres d'incinération, soit vers les centres de stockage.

Les centres de tri des déchets occasionnels

Pour les objets encombrants en mélange déposés en Espaces tri, le Syctom fait appel à une dizaine de centres de tri et de transfert privés : Châtillon, Noisy-le-Sec, Pierrefitte, La Courneuve, Gennevilliers...

SCHÉMA DU PROCÉDÉ DE TRI DU CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES D'ISSÉANE

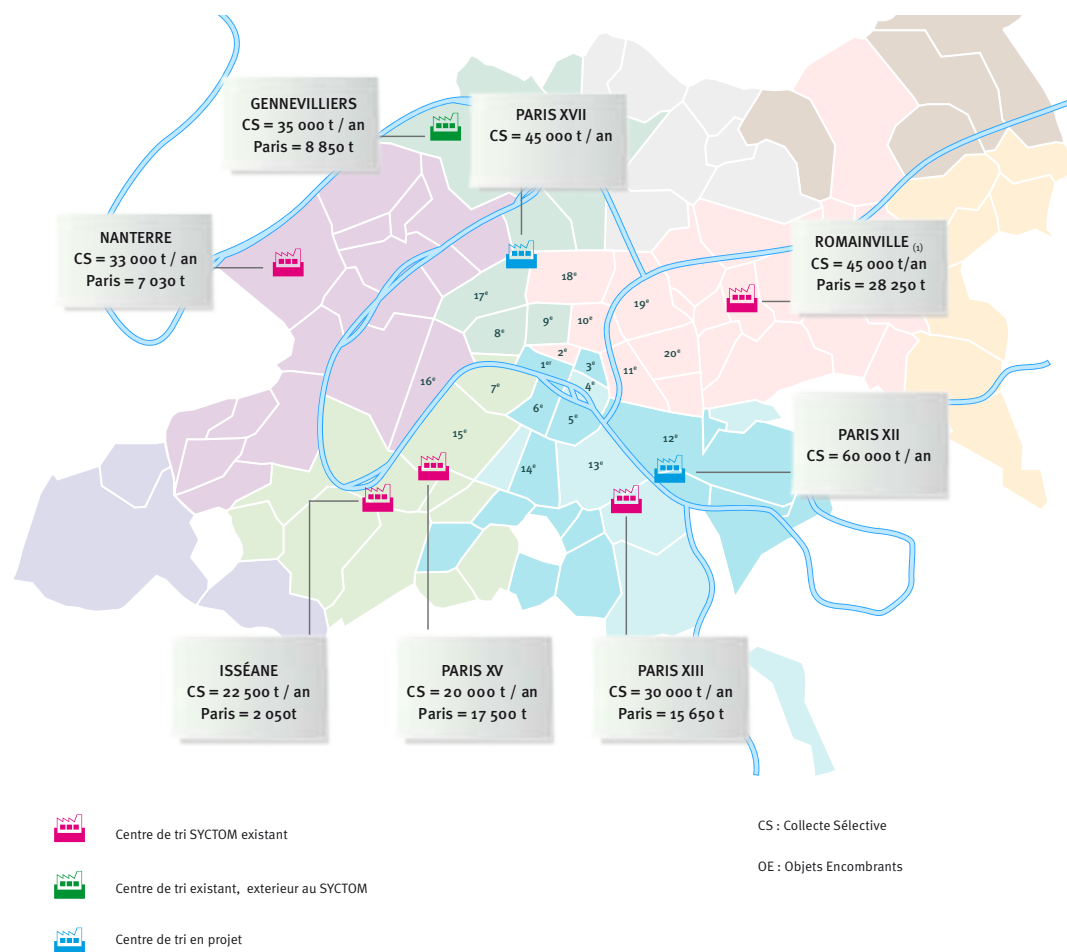


- 1** Après avoir subi un contrôle qualité lors de son déchargement, le contenu des bennes de collecte sélective arrive dans une cabine de pré-tri où sont retirés les gros cartons et les indésirables (sacs plastique, verre, ...). Il passe ensuite dans un trommel. Ce crible rotatif sépare les produits selon leur taille en trois flux (fin, moyen, grand), afin de les orienter vers d'autres étapes de tri.
- 2** La fraction moyenne, composée de papiers et d'emballages, passe sur un crible qui sépare les corps plats des corps creux. Ces derniers (canettes, boîtes de conserve, bouteilles en plastique) passent sous un séparateur magnétique qui récupère les éléments en acier, conditionnés ensuite par la presse à paquets.
- 3** Le flux majoritaire des corps creux passe successivement sous deux machines de tri optique à reconnaissance infrarouge.

La première trie les plastiques épais (produits d'entretien, bouteilles de lait, ...), des plastiques plus fins (bouteilles d'eau, de soda, ...). Le plastique fin est dirigé vers la deuxième machine de tri optique, qui distingue le plastique clair du coloré.

La séparation est affinée manuellement, ensuite chaque matériau est conditionné en balles pour préparer son transport vers la filière de recyclage appropriée.

IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS CENTRES DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES* UTILISÉS PAR PARIS ET LES BASSINS VERSANTS DU SYCTOM CORRESPONDANTS



⁽¹⁾ demande de modification de capacités d'exploitation en cours d'instruction

* Les 14 centres de traitement privés utilisés par le Sycotom pour les objets encombrants ne sont pas représentés.

Un bassin versant est un territoire, ou une zone de collecte, regroupant plusieurs communes qui utilisent un même centre de traitement. Cette carte indique uniquement les capacités des centres de traitement (en tonnes par an) et les flux parisiens de collectes sélectives d'emballages entrants dans ces centres (en tonnes). En mars 2019, un deuxième centre de tri intra-muros devrait voir le jour dans le nord de Paris, implanté dans le futur éco-quartier Clichy-Batignolles (17^{ème}).

En 2015, le Sycotom a effectivement traité 179 581 tonnes de déchets dans ses centres de tri et dans des centres extérieurs dont 129 909 tonnes ont été effectivement recyclées. A l'échelle du Sycotom, la valorisation matière, tous matériaux confondus, représente 718 730 tonnes, soit 30,1 % des déchets. Pour Paris, cela représente 189 865 tonnes de déchets recyclés (hors métaux issus d'incinération) dont 57 861 tonnes issues des collectes de multimatériaux recyclables.

■ Focus sur la modernisation du centre de Romainville

Le centre de tri de Romainville est en travaux depuis mars 2015 jusqu'en février 2016. La modernisation des nouvelles lignes de tri permettra en février 2016, d'assurer une valorisation optimale des collectes sélectives avec notamment le recyclage des films plastiques souples (cf. p. 48 extension des consignes de tri des plastiques) et des petits emballages métalliques dans le cadre d'un partenariat avec Nespresso.

■ RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

Les données publiées concernent les déchets contenus dans le bac à couvercle jaune. Les résultats de valorisation matière indiqués correspondent à la totalité des déchets déversés par les communes adhérentes (la ventilation de la valorisation par commune n'est pas possible).

Par ailleurs 60 % des objets encombrants envoyés au Syctom sont recyclés et les résidus sont acheminés vers des Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

	2013	2014	2015
Total des déchets triés livrés au Syctom (collectes sélectives)	168 198	174 376	179 581
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	119 479	120 807	129 909
	(71,0 %)	(69,3 %)	(72,3 %)
Emballages papiers et cartons (EMR)	35 227	39 934	45 665
Briques alimentaires (ELA : Emb. Liq. Alim.)	1 177	1 171	1 262
Journaux, revues, magazines (JRM)	52 432	50 617	51 892
Autres papiers et cartons (gros de magasin)	17 705	15 619	15 248
Emballages en plastique (PET/PEHD + PE/PP/PS)	9 884	10 231	11 849
Métaux ferreux (acier)	2 505	2 485	2 834
Métaux non ferreux (aluminium)	207	220	321
Petit électroménager	342	373	370
Autres (stock)		157	468
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les ISDND	48 719	53 569	49 672
	(29,0 %)	(30,7 %)	(27,7 %)

A ce total, il faut ajouter 116 086 tonnes d'emballages en verre qui ne transitent pas par le Syctom. La valorisation de ce flux est gérée directement par les collectivités adhérentes.

ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE RÉALISÉES AU SYCTOM GRÂCE À LA COLLECTE SÉLECTIVE

TONNAGE ENVOYÉ PAR LE SYCTOM EN FILIÈRE DE RECYCLAGE EN 2015	ÉCONOMIES RÉALISÉES		
	EN MATIÈRES PREMIÈRES	EN CO ₂	EN ÉNERGIE
2 834 tonnes d'acier	4 016 t de minerai de fer 1 627 t de coke (charbon) 3 092 m ³ d'eau	5 101 t	17 974 MWh
321 tonnes d'aluminium	727 t de bauxite 2 894 m ³ d'eau	234 t	9 503 MWh
116 086 tonnes de verre	76 617 t de sable 62 686 m ³ d'eau	46 434 t	127 179 MWh
11 849 tonnes de plastiques	9 861 m ³ de pétrole 2 897 081 m ³ de gaz naturel 99 318 m ³ d'eau	14 219 t	142 497 MWh
114 067 tonnes de papiers-cartons	297 715 t de bois 1 924 310 m ³ d'eau	4 563 t	1 252 646 MWh

mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-Emballages

6.3 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR LE SYCTOM

■ LES USINES D'INCINÉRATION

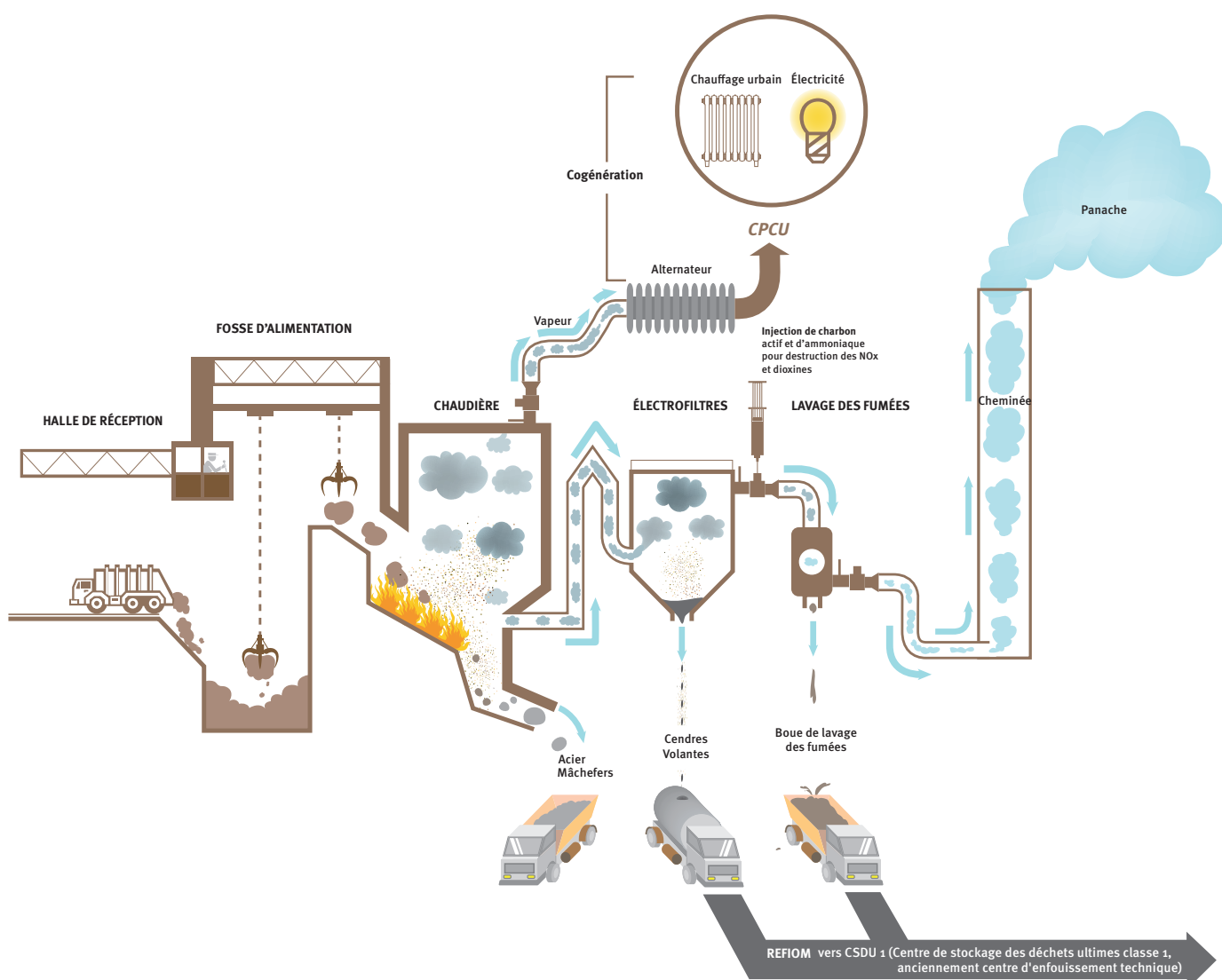
Les usines d'incinération du Syctom sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux. 7 centres privés sont utilisés en complément (Argenteuil, Sarcelles, Saint-Thibault-des-Vignes...).

Elles reçoivent différents types de déchets : les ordures résiduelles, les refus de tri des collectes sélectives...

L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à ERDF. La Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) utilise la vapeur issue des usines d'incinération pour alimenter

en chauffage 300 000 équivalents logements de 70 m² (900 000 tonnes de CO₂ économisées par rapport à une production thermique classique).

Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés. Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière. Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en Installations de stockage des déchets dangereux (ISDD) compte tenu de leur concentration en polluants.



■ RÉSULTATS DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

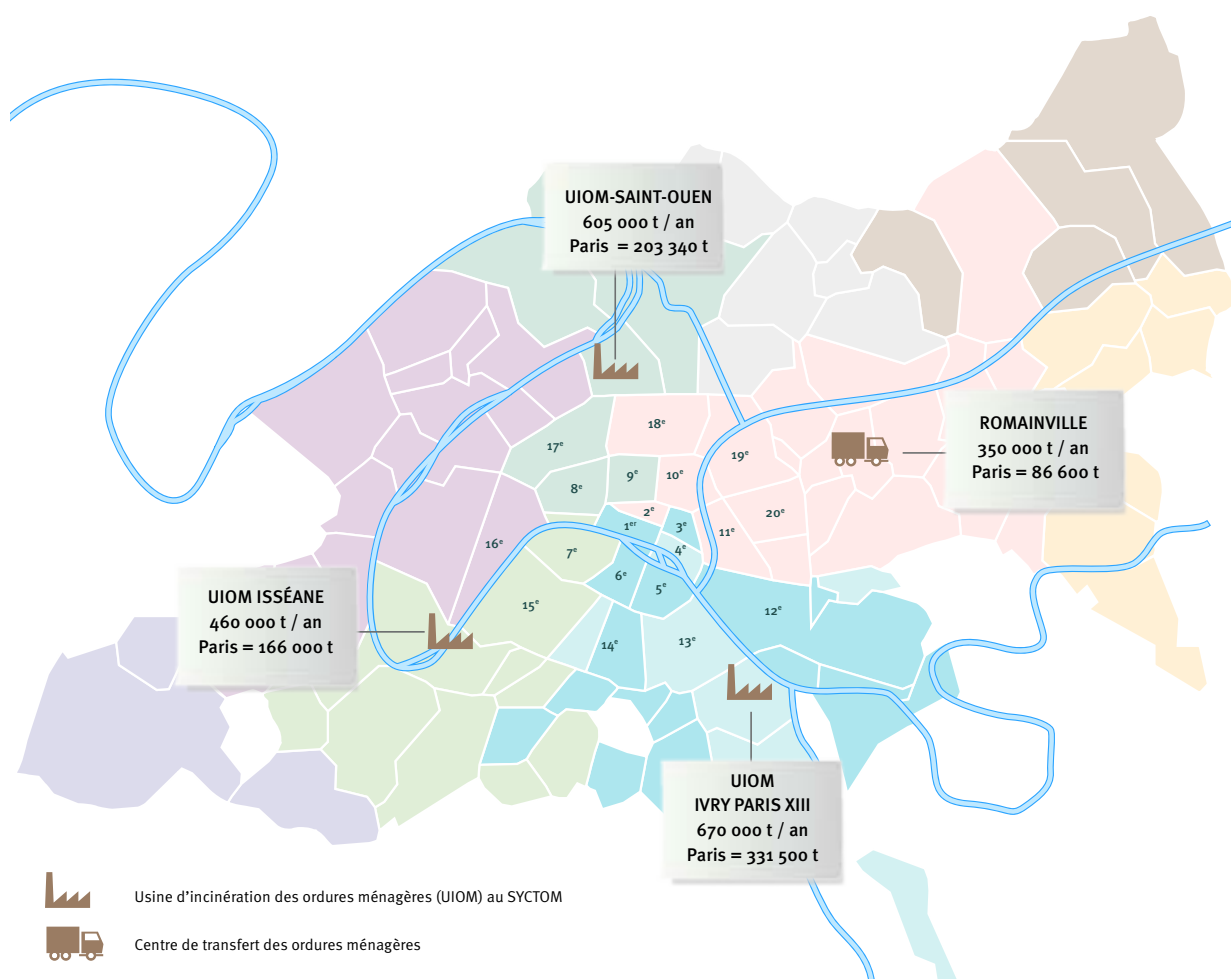
Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique sont mesurées par l'exploitant et par des laboratoires agréés extérieurs. Les principaux polluants mesurés sont les poussières, les oxydes d'azote et de soufre, les gaz acides, le monoxyde de carbone et les métaux lourds (cadmium, mercure, dioxines, ...).

Grâce à un traitement des fumées renforcé, les rejets atmosphériques se situent en-dessous des seuils des normes en vigueur.

Les résultats sont transmis régulièrement à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et aux Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) des installations concernées dont la mission est d'informer la population sur le fonctionnement et l'impact des 3 usines d'incinération du Sycotom.

Les résultats sont également consultables sur sycotom-paris.fr.

IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTS INCINÉRATEURS ET LEURS BASSINS VERSANTS



Les flux des tonnages parisiens indiqués sur cette carte sont ceux du bac à ordures ménagères au sens strict (couvercle vert).

RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

CENTRES D'INCINÉRATION	TOTAL 2015
Total incinéré (dont refus de tri et déclassements)	1 812 590 t
Sous-produits valorisés	3 centres Syctom + 7 Privés
Électricité	46 215 MWh
Vapeur	2 807 845 MWh
Mâchefers	320 180 t
Ferrailles	32 625 t
Non ferreux (Aluminium, zinc, ...)	2 751 t
Résidus non valorisés	
Cendres (REFIOM) et boues d'épuration	41 596 t

EN 2015, LE SYCTOM A INCINÉRÉ 1 812 590 TONNES DE DÉCHETS.

A L'ÉCHELLE DU SYCTOM, LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE REPRÉSENTE 61 % DES DÉCHETS.

POUR PARIS, CELA REPRÉSENTE 861 995 TONNES DE DÉCHETS INCINÉRÉS.

■ AUGMENTER LES PERFORMANCES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'objectif du Syctom est d'optimiser le rendement de ses incinérateurs afin de réduire l'enfouissement des déchets et d'alimenter en vapeur les réseaux de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU). En 2015, 47 % des réseaux utilisaient la vapeur produite par les usines d'incinération pour chauffer des logements. L'objectif que s'est fixé le Syctom est d'atteindre 50 % d'énergie renouvelable pour l'obtention du label européen « Réseau de chaleur vert ». Cela explique la baisse, en 2015, de la production d'électricité au profit de la vapeur.

L'optimisation est également au cœur du projet de traitement des fumées mené sur l'UIOM de Saint-Ouen. Des travaux, qui devraient s'achever mi-2018, permettront d'augmenter de 30 % le rendement énergétique de l'installation.

6.4 LE STOCKAGE DES DÉCHETS DITS « ULTIMES » PAR LE SYCTOM

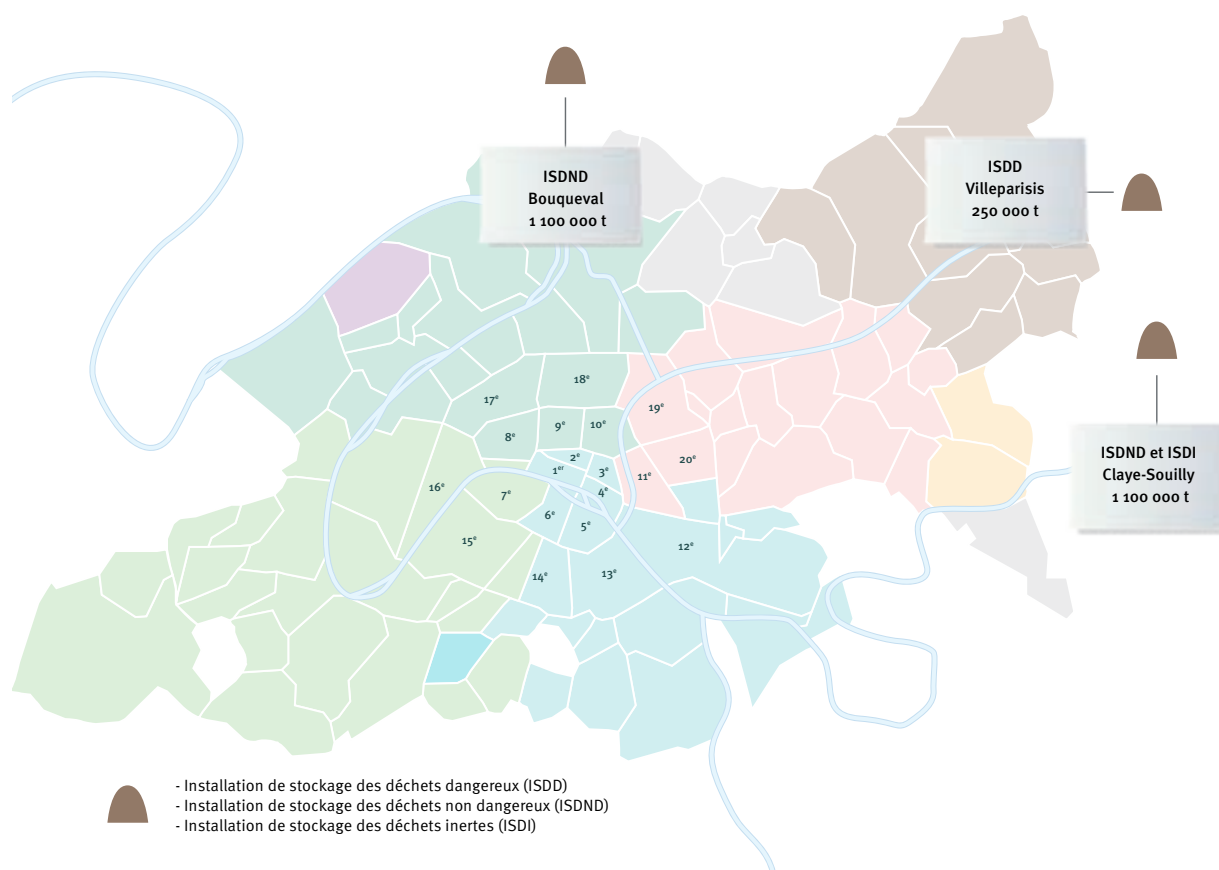
■ DÉFINITION ET SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Les installations de stockage recueillent les déchets dits « ultimes », c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas de solution de valorisation viable sur le plan technique, économique et environnemental.

On distingue 3 types d'installations en fonction des propriétés des déchets stockés :

- Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place ;
- Les Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD). Les déchets doivent subir un pré-traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex : arsenic, chrome, amiante ...) ;
- Les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) sont réservées aux gravats triés (pierre, tuile, céramique...).

IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTES INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE LEURS BASSINS VERSANTS



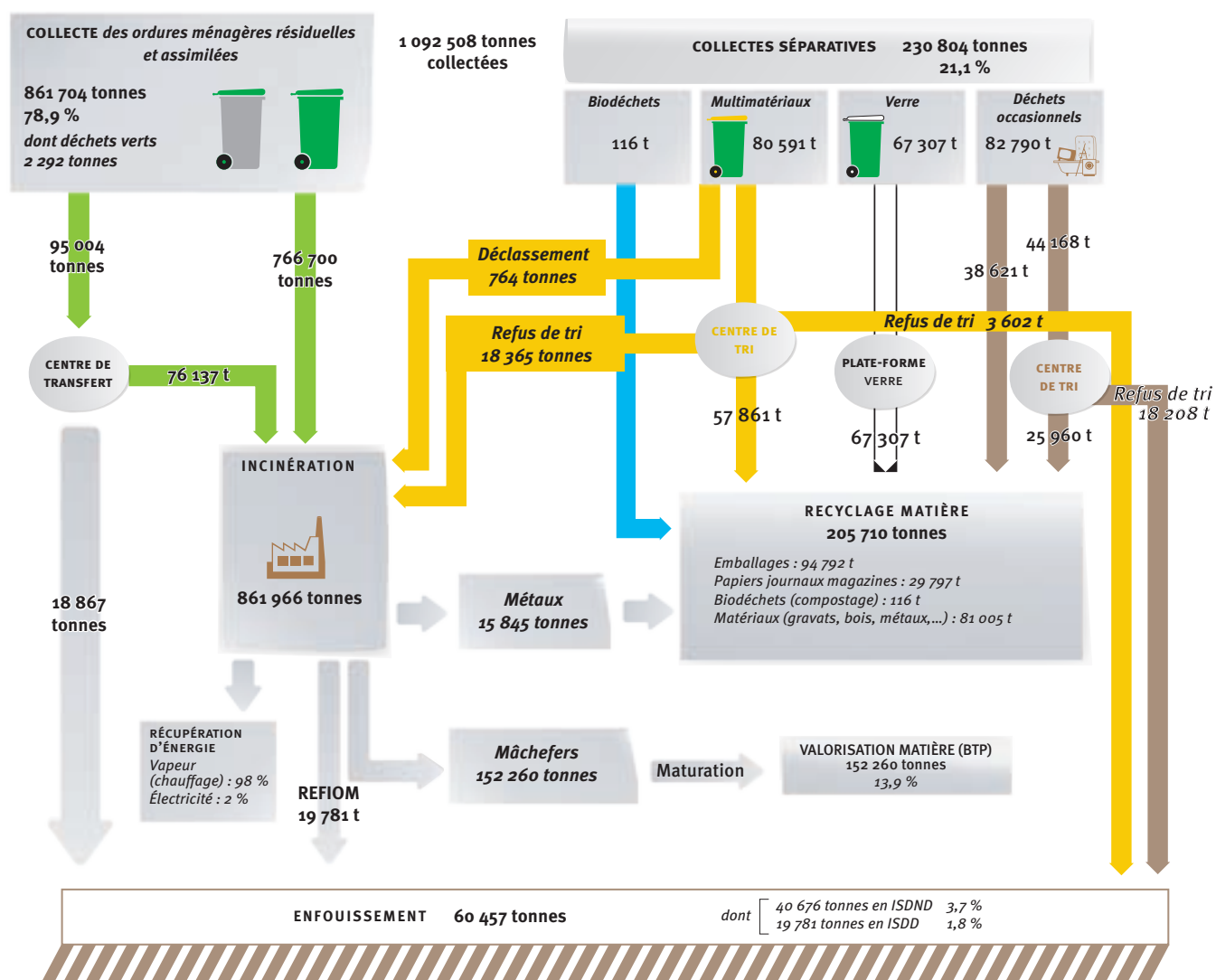
EN 2015, À L'ÉCHELLE DU SYCTOM, L'ENFOUISSEMENT REPRÉSENTE 8,9 % DES DÉCHETS, DONT 130 560 TONNES EN ISDND, 41 596 TONNES DE REFIOM ENFOUIES EN ISDD, ET 37 106 DU SYCTOM ENFOUIES EN ISDI (6 837 TONNES DE GRAVATS ISSUES DES ESPACES TRI ET 30 269 TONNES PROVENANT DE CHANTIERS DE TRAVAUX). POUR PARIS, CELA REPRÉSENTE 60 461 TONNES DE DÉCHETS ENFOUIES DONT 40 682 TONNES EN ISDND ET 19 779 TONNES DE REFIOM EN ISDD.

SYNTHÈSE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2015, le tonnage collecté a baissé de 0,1 %.
Le recyclage matière a augmenté de 9,6 %.

GRÂCE À L'ACTION CONJUGUÉE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET L'AUGMENTATION DU RECYCLAGE, LE TONNAGE DES DÉCHETS ENFOUIS A BAISSÉ DE 16 %, ET CELUI DES DÉCHETS INCINÉRÉS DE 1,15 %.

SCHEMA DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS



PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS (TONNAGES ENTRANTS)

Filière de traitement	2014 (tonnages)	2014 (part en %)	2015 (tonnages)	2015 (part en %)	Variation du tonnage admis 2014-2015
Incinération	872 033	79,72 %	861 966	78,90 %	- 1,15 %
Recyclage ¹	173 454	15,86 %	189 865	17,38 %	+ 9,46 %
Enfouissement ²	48 426	4,43 %	40 676	3,72 %	- 16,00 %
TOTAL	1 093 913		1 092 508		

¹ les matériaux issus de l'incinération ont été retranchés pour ne pas les compter deux fois.

² les REFIO issus de l'incinération (envoyés en ISDD) ne sont pas comptabilisés.

7 Les éléments financiers

7.1 LES DÉPENSES 2015

7.2 LES RECETTES 2015

7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

7.1 LES DÉPENSES 2015

■ COÛT ET FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La Mairie de Paris a confié au Syctom la compétence du traitement des déchets et prend directement en charge la collecte.

■ LES DÉPENSES 2015

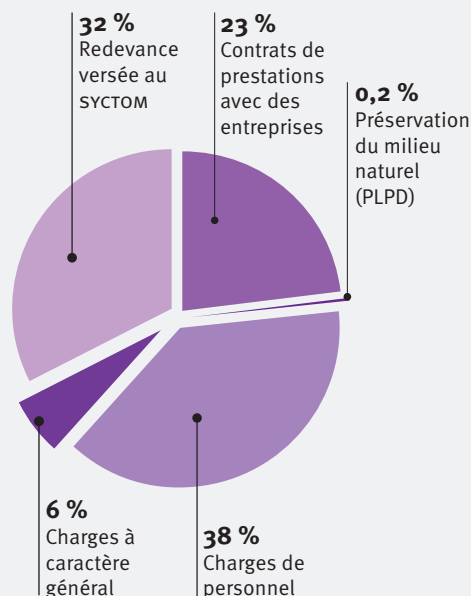
Les dépenses représentent une estimation de l'effort budgétaire global que Paris assume pour assurer le service de collecte et traitement. Elles s'appuient sur les résultats du compte administratif dont sont extraites ou estimées les dépenses liées à ce service. Elles intègrent les charges transverses constituées des frais de structure.

+ 0,6 % de dépenses de fonctionnement

En 2015, les dépenses de fonctionnement hors celles affectées aux valeurs locatives sont les suivantes :

- Contrats de prestations avec les entreprises : **88,9 M€**
 - Collecte des déchets : 78,2 M€
 - Fourniture et maintenance des bacs : 5,4 M€
 - Gestion Espaces tri et encombrants : 5,3 M€
- Charges de personnel : **158,4 M€**
- Charges à caractère général comprenant les dépenses de prévention : **27,5 M€**
- Redevance versée au Syctom pour le traitement des déchets : **118,9 M€**

Dépenses de fonctionnement



+ 53,7 % de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **28,6 M€** en 2015 contre 18,6 M€ en 2014. Cette différence conjoncturelle s'explique essentiellement par le relogement de la circonscription fonctionnelle et de l'atelier engins du 20^{ème} sur le site de Paul Meurice et l'achat de 8 bennes GNV de collecte des objets encombrants.

Évolution des coûts moyens du traitement des déchets par le Syctom

Depuis 2012, le Syctom fait bénéficier les collectivités adhérentes des économies réalisées grâce à la baisse des tonnages traités, l'étalement des programmes d'équipement et les soutiens des ecoorganismes (EcoEmballages, EcoMobilier...).

En effet, le Syctom reverse aux collectivités les sommes perçues au titre des soutiens d'EcoEmballages (barème E) liés aux performances de Paris et des autres collectivités adhérentes ainsi que d'autres ecoorganismes (EcoMobilier).

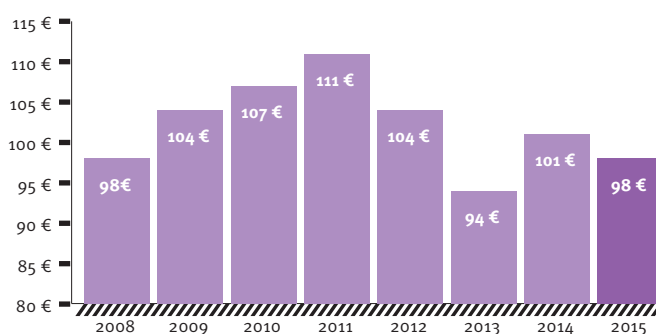
En 2013, la suspension des travaux de l'usine de Romainville explique la baisse ponctuelle du coût de traitement.

Les montants sont ceux du compte administratif, ils incluent les régularisations pour trop perçu, les recettes issues des collectes sélectives et

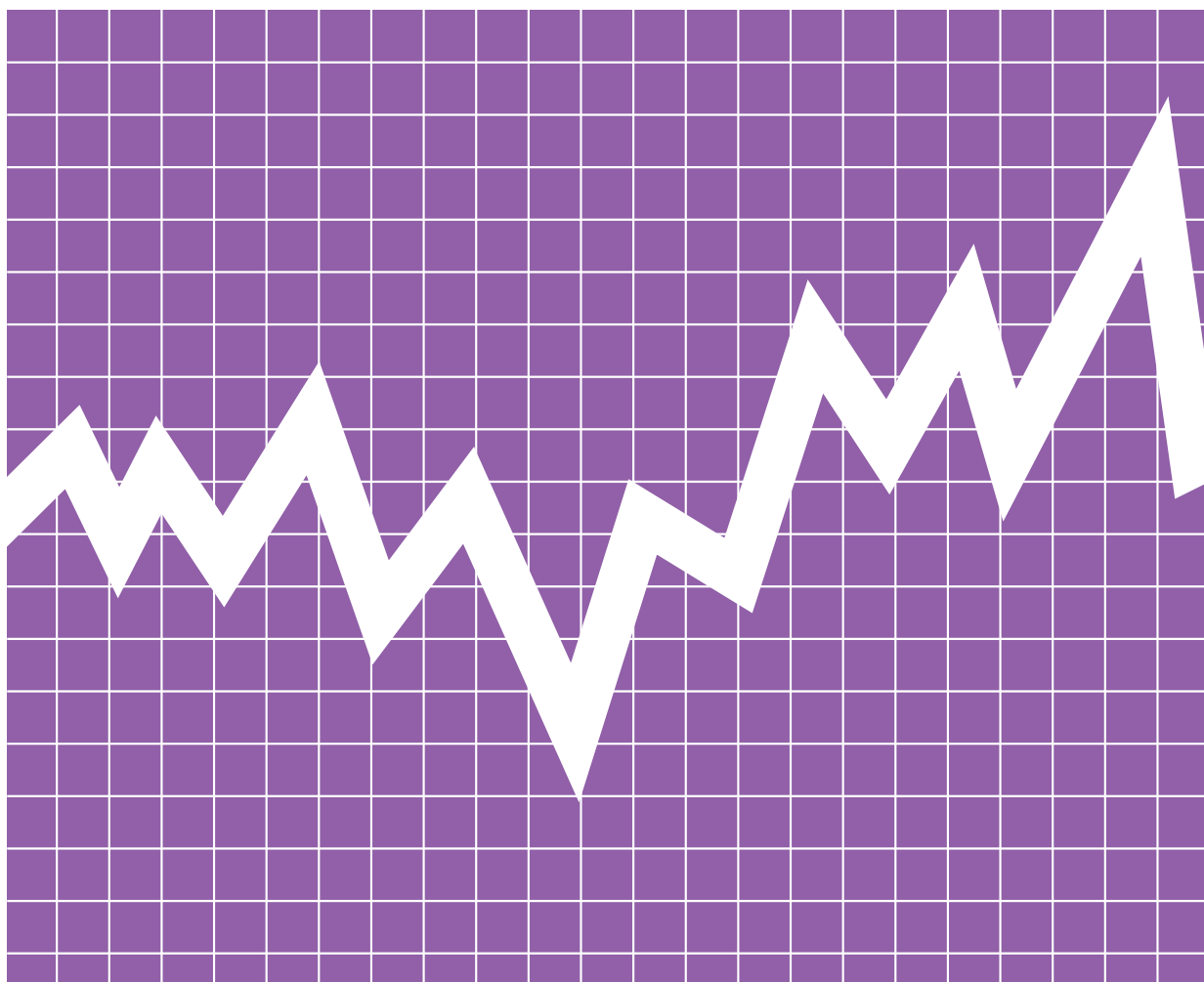
sont rapportés à l'ensemble des tonnages y compris le verre.

Fin 2015, le SYCTOM a revu sa politique tarifaire.

COÛT NET MOYEN À LA TONNE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
PONDÉRÉ PAR LA PERFORMANCE PARISIENNE*



* Prise en compte de l'effort du tri



7.2 LES RECETTES 2015

Le service de collecte et de traitement des déchets à Paris est financé par :

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 458,0 M€

La TEOM, comme la taxe foncière, est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties.

En 2015, son produit a progressé de 1,7 % par rapport à 2014.

Cette augmentation résulte de la seule revalorisation nominale des bases de fiscalité locale, votée annuellement par le Parlement et de l'évolution physique des propriétés (constructions, travaux, etc.), et de l'augmentation de la population.

La Redevance Spéciale (RS) pour l'enlèvement des déchets des commerçants, administrations et entreprises (y compris les comptes de tiers) : 20,1 M€

La RS s'applique aux activités assujetties produisant plus de 330 litres de déchets par jour.

Les soutiens à la performance de tri : 13,6 M€

- **Soutien financier mutualisé du Syctom aux déchets triés et valorisés : 13,4 M€**

Le soutien du Syctom provient du soutien financier apporté par les éco-organismes (Eco-Emballages, Adelphe, Ecofolio, EcoMobilier), de la vente des matériaux et d'un accompagnement apporté par le Syctom aux communes adhérentes.

Grâce aux nouveaux soutiens d'EcoMobilier, le montant du soutien du SYCTOM a légèrement progressé par rapport à 2014.

- **Soutien à la tonne triée de DEA (EcoMobilier) : 0,15 M€**

Le soutien au tri des DEA vient du contrat passé en 2014 avec le SYCTOM, la Ville de Paris et EcoMobilier.

- **Soutien à la tonne triée de déchets d'équipements électriques et électroniques (OCAD3E), de certaines lampes usagées (RECYLUM) et de piles (COREPILE) : 0,06 M€**

Ces déchets sont collectés dans les magasins, chez les distributeurs et dans les Espaces tri. Le montant de la recette a augmenté de 16 % par rapport à 2014.

La vente de la ferraille : 0,2 M€

La régularisation pour trop-perçu de la redevance de traitement due à la baisse des tonnages : 1,6 M€

Les recettes diverses du SYCTOM : 0,4 M€

Le soutien à la prévention des déchets : 1,3 M€

Il comprend le soutien à la mise en oeuvre du PLPD, au compostage, à la fin de l'opération « Moins de déchets dans le 11^{ème} » et des secteurs à fort potentiel de tri.

+ 1,5 % DE SOUTIEN POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE (PAPIERS, JOURNAUX, CARTONS, PLASTIQUES, ACIER, ALUMINIUM, VERRE)

7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

■ COÛTS INDUSTRIELS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR PARIS

Les coûts industriels représentent les coûts opérationnels de la collecte, c'est-à-dire sans les frais de structure. Ces coûts reflètent le plus exactement possible l'efficacité de l'organisation de la collecte et de ses moyens.

Résultats exprimés en € TTC par tonne	OM	VERRE		MM	OE
		COLONNES	GPV ET PARTICULIERS		
TONNAGE	787 400 t	11 441 t	55 866 t	79 315 t	85 082 t
Coût moyen de la collecte	143 €	113 €	148 €	226 €	482 €
Coût bacs, colonnes ou supports	6 €	11 €	2 €	9 €	
Coût de traitement par le Syctom	117 €			117 €	117 €
Soutien aux collectes sélectives		- 20 €	- 20 €	- 128 €	- 7 €
Recette de valorisation		- 23 €	- 23 €		- 2 €
COÛT TOTAL	266 €/tonne	82 €/tonne	108 €/tonne	224 €/tonne	590 €/tonne
COÛT MOYEN PAR HABITANT	92,4 €/hab.	0,4 €/hab.	2,7 €/hab.	7,8 €/hab.	22,1 €/hab.

■ COÛTS COMPLETS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR PARIS

Aux coûts industriels s'ajoutent les frais de structures supportés par le budget municipal.

Résultats exprimés en € TTC par tonne	OM	VERRE		MM	OE
		COLONNE	GPV ET PARTICULIERS		
TONNAGE	787 400 t	11 441 t	55 866 t	79 315 t	85 082 t
Coût moyen de la collecte	202 €	150 €	196 €	310 €	628 €
Coût bacs, colonnes ou supports	8 €	14 €	3 €	12 €	
Coût de traitement par le Syctom	117 €			117 €	117 €
Soutien aux collectes sélectives		- 20 €	- 20 €	- 128 €	- 7 €
Recette de valorisation		- 23 €	- 23 €		- 2 €
COÛT TOTAL	327 €/tonne	122 €/tonne	157 €/tonne	312 €/tonne	736 €/tonne
COÛT MOYEN PAR HABITANT	113,3 €/hab.	0,6 €/hab.	3,8 €/hab.	10,9 €/hab.	27,5 €/hab.

8 Glossaire

BOUES

Résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération.

CENDRES

Particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques.

COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement.

DDS

Déchets diffus spécifiques. Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants,...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.

DÉCLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant trop de déchets non recyclables, et dont le contenu est redirigé vers l'incinération.

DEEE ou D3E

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

DMA

Déchets ménagers assimilés. Ce sont les déchets non ménagers collectés par les services municipaux, assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, les services publics, artisans et commerçants parisiens.

ECONOMIE CIRCULAIRE

Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

ESPACE TRI (DÉCHÈTERIE)

Anciennement Centre de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE). C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, où le particulier peut apporter les déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés.

MULCH

Produit végétal que l'on étale sur le sol au pied des végétaux dans un massif, pour empêcher la pousse des mauvaises herbes, préserver l'humidité du sol et enrichir la terre en se décomposant.

ECO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets. Ceux cités dans le rapport sont :

- Eco-Emballages pour les emballages ménagers ;
- Ecologic et Eco-systèmes pour les DEEE ;
- Recylum pour les ampoules ;
- Eco-TLC pour les textiles, linges et chaussures ;
- Ecofolio pour les papiers ;
- Corepile pour les piles ;
- DASTRI pour les DASRI ;
- EcoMobilier pour les meubles ;
- Aliapur pour les pneus.

ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille, etc.

FINES

Tous les déchets inférieurs à 2 mm.

GNV

Gaz naturel pour véhicules. Énergie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène.

ISD

Installation de stockage des déchets. Les déchets qui ne sont ni recyclés, ni incinérés, sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 3 catégories d'installation : les ISDND pour les déchets non dangereux, les ISDD pour les déchets spéciaux ou toxiques, et les ISDI pour les déchets inertes.

ISDD

Installations de stockage des déchets dangereux. Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex. : amiante, ...).

ISDI

Installations de stockage des déchets inertes réservées aux gravats triés. Les déchets sont enfouis sans être traités.

ISDND

Installations de stockage des déchets non dangereux. Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place.

LOMBRICOMPOSTAGE

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé.

MÉTHANISATION

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

MM

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs à couvercle jaune.

MODECOM

Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

OM

Ordures ménagères, déchets des ménages.

POINT TRI

Anciennement espaces propreté. Ils sont de taille plus petite et ont une capacité d'accueil plus restreinte que les Espaces tri. Ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN)

Collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs verts, à couvercle jaune et à couvercle blanc, des DMA, des encombrants des particuliers.

RDP

Réceptacle de propreté ou corbeille de rue.

RECYCLERIE

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques, ...) et auxquels la recyclerie va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en recyclant.

SYCTOM

L'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne).

TRIMOBILE

Trimobile est une remorque aménagée et tractable par un véhicule. Ce dispositif permet aux habitants de déposer leurs petits encombrants.

TRIPOREUR

Le triporteur de propreté est un tricycle électrique équipé d'un porte sac.

TROMMEL

Tamis cylindrique utilisé pour séparer les matériaux par taille.

REFIOM

Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont des cendres et des boues.

LES SIGLES

ACSST

Accord cadre santé et sécurité au travail

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

APUR

Atelier parisien d'urbanisme

CAPP

Centre d'action pour la propreté de Paris

CIUP

Centre international universitaire de Paris

CLIS

Commission locale d'information et de surveillance

CPCU

Compagnie parisienne de chauffage urbain

DASRI

Déchets d'activités de soins à risques infectieux

DEA

Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques

DNM

Déchets non ménagers

DRIAAF

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRIEE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

EEE

Équipements électriques et électroniques

EHPAD

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

FFCA

Fédération française de cuisine amateur

FMCR

Formation, métiers, compétences, recrutement

GEMHF

Gros électroménager hors froid

GEMF

Gros électroménager froid

GNV

Gaz naturel pour véhicules

GPV

Gros producteurs de verre, essentiellement les métiers de la restauration

ISDD

Installation de stockage des déchets dangereux

ISDND

Installation de stockage des déchets non dangereux

ISDI

Installation de stockage des déchets inertes

MNU

Médicaments non utilisés

O3R

Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets

OCADEEE

Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE

OE

Objets encombrants

OMA

Ordures ménagères et assimilés

PAM

Petits appareils en mélange

PCET

Plan climat énergie territorial

PLPD

Programme local de prévention des déchets

PLPDMA

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PNPD

Plan national de prévention des déchets

PREDAS

Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins

PREDD

Plan régional d'élimination des déchets dangereux

PRP

Plan de renforcement de la propreté

PTM

Prescriptions techniques minimales

REP

Responsabilité élargie du producteur

RS

Redevance spéciale

SDD

Semaine du développement durable

SDDPR

Schéma directeur des déchets de proximité et du recyclage

SERD

Semaine européenne de la réduction des déchets

STPP

Service technique de la propreté de Paris

TEOM

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TLC

Textiles linges et chaussures





